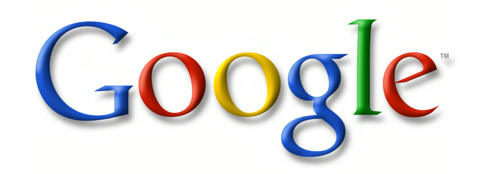
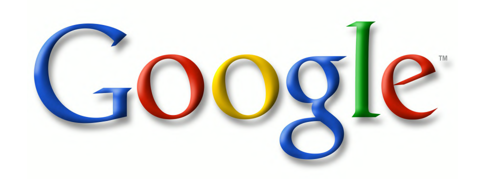
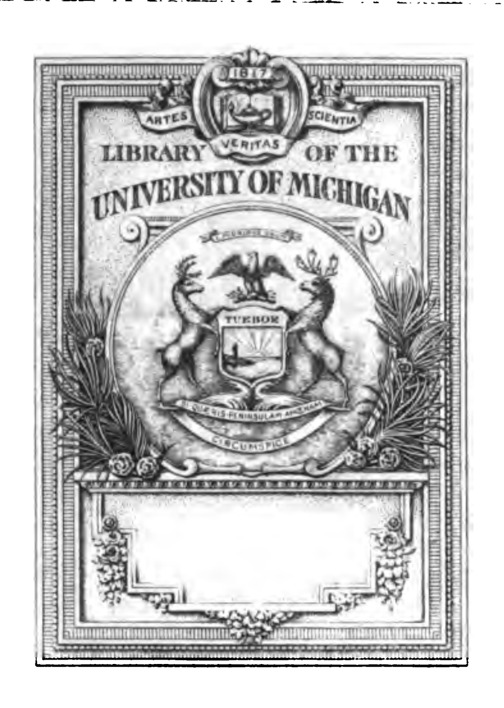






1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HISTOIRE DES PRINCES

DE

LA MAISON DE BOURBON.

IMPRIMERIE DE P. BAUDOUIN,
rue et hôtel Mignon, n° 2.

Barère de Vieuzac, Bertrand

CONDUITE DES PRINCES

DE

LA MAISON DE BOURBON

DURANT LA RÉVOLUTION,

L'ÉMIGRATION ET LE CONSULAT

(1790 A 1805),

PAR M. BARRÈRE,

ANCIEN MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Ouvrage commandé à l'Auteur

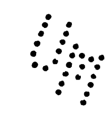
PAR NAPOLÉON BONAPARTE,

ET ENRICHI DE NOTES DE M. LE COMTE RÉAL.

.... *How will this truth in Bourbon's palace sound?*

YOUNG.

« Comment cette vérité retentira-t-elle dans le palais des Bourbons?



PARIS,

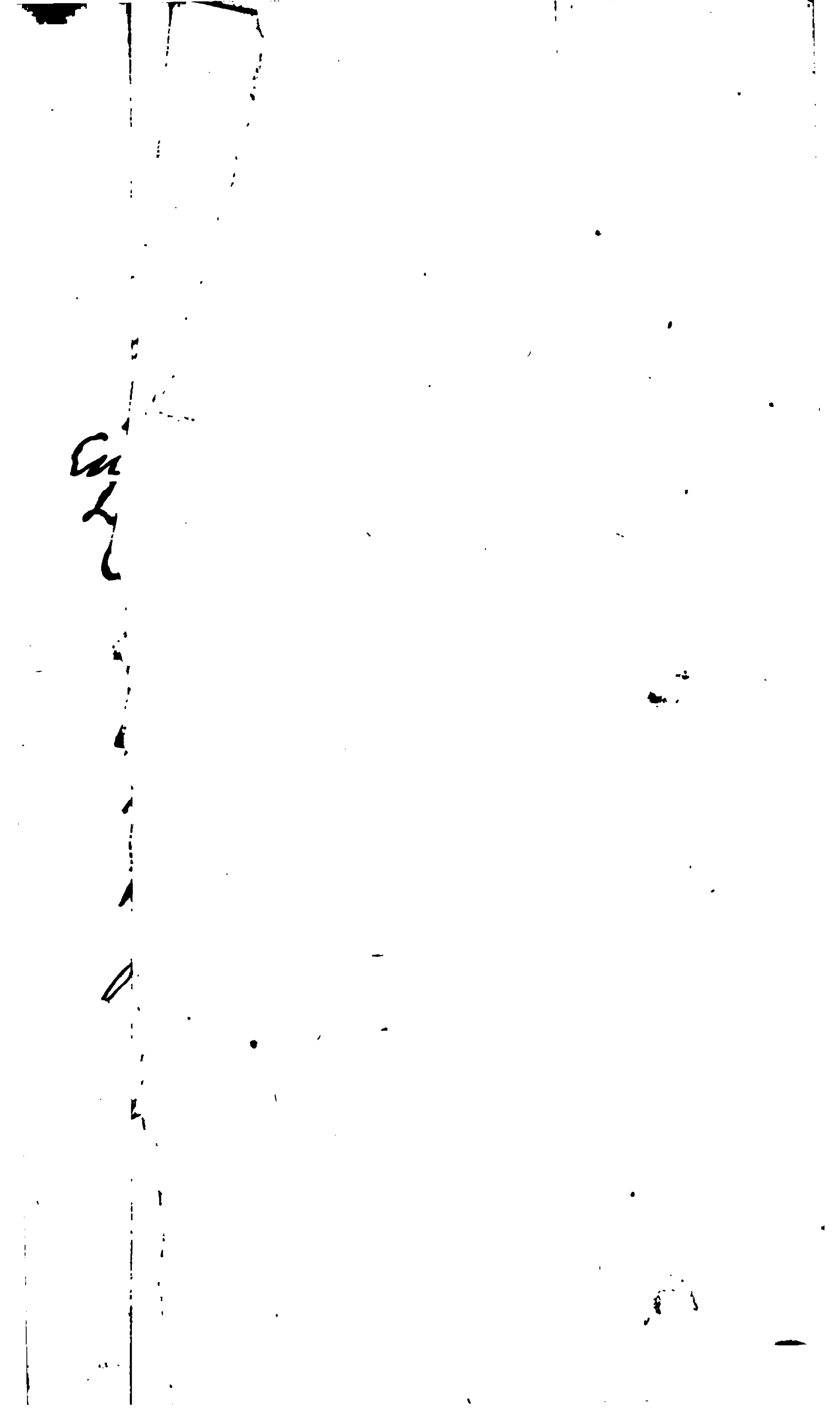
TENON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Place Saint-André-des-Arts, 11.

RORET, RUE DES POITEVINS, 3.

—

1835.





DEPUIS les mémorables journées de juillet 1830, les derniers Bourbons sont entrés dans le domaine de l'Histoire.

Ainsi, après le terrible et solennel jugement prononcé par l'opinion et par le peuple français, nous pouvons publier, sans encourir aucun blâme, et sans exciter aucune passion, un document historique

qui augmentera le nombre des Mémoires contemporains de la grande époque de quarante ans.

Ce document est remarquable par le nom de Napoléon, qui a désiré cet Exposé de la conduite des Bourbons pendant les quinze premières années de leur émigration; il l'est aussi par le nom de l'auteur de cet Exposé, et les circonstances extraordinaires où il fut composé.

Napoléon venait d'établir l'empire. Ce retour imprévu aux idées monarchiques et héréditaires transporta d'une folle joie les serviles bourbonniens, et surtout les amnistiés de l'émigration, qui avaient encombré les salons des Tuileries,

en réclamant toutes les places de la domesticité du palais impérial.

Napoléon, ayant pénétré les vrais motifs de la joie des partisans des Bourbons, qui ne voyaient dans l'établissement de l'empire héréditaire, qu'un acheminement à l'ancienne monarchie et à la dynastie des Bourbons, crut neutraliser les espérances des émigrés et des nobles de l'ancien régime, en publiant un Exposé rapide de la conduite des princes bannis pendant les quinze premières années de leur émigration; il espéra encore plus de pouvoir, par cet Exposé, refroidir l'intérêt qu'on avait cherché à inspirer en leur faveur au-delà du Rhin, et

de désintéresser de la guerre de la coalition, les peuples germaniques.

Tel fut le but de Napoléon, en désirant cet ouvrage, et en indiquant lui-même les têtes des chapitres. De sa main puissante il a tracé des cadres historiques ou biographiques à remplir. Ce sont ces têtes de chapitres, écrits par Napoléon, que le général Duroc transmit de sa part à M. Barrère (1), le 19 prairial an 13 (1805). Ces têtes de chapitres sont imprimées à la fin du volume.

(1) Voir l'autographe.

INTRODUCTION.

Cinq règnes et deux régences comprennent toute l'histoire des Bourbons.

Sur cinq rois sortis de cette race, deux seulement méritent d'être cités dans nos annales. La gloire du premier fut son propre ouvrage, la renommée du second fut l'ouvrage de son siècle.

Les Valois étaient descendus au dernier degré de honte, de faiblesse, d'avilissement, lorsque le grand Henri sortit du fond des montagnes du Béarn; et, accompagné de quelques braves qui pressentaient sa gloire, parce qu'ils connaissaient son courage et ses droits, vint, par plusieurs victoires remarquables, prendre possession de la couronne de France.

Henri IV n'invoqua point le secours des puissances étrangères; nulle lâcheté ne pouvait entrer dans son cœur, il fut le vainqueur de la ligue; l'Histoire l'a récompensé du nom de Henri-le-Grand.

Il fut un général illustre, un politique habile, un économe sévère, un ami sincère du bonheur des Français ; mais il se montra trop généreux envers ses plus cruels ennemis, qui ne lui pardonnèrent pas tant de vertus. Ce fut en vain que le génie et la probité de Sully secondèrent les vœux de Henri IV, pour retirer la France des calamités et de la barbarie des dissentions civiles. Lorsque le fanatisme, l'ingratitude, et l'ambition étrangère levèrent le poignard sur ce grand homme, on savait bien qu'il n'avait pas de successeur digne de lui ; on espéra de troubler et d'affaiblir la France.

Louis XIII lui succéda ; mais un

prince infirme, chagrin, faible et ignorant, ne pouvait porter le sceptre. Là, commençait la dégénération rapide, subite des Bourbons, si Richelieu n'eût pas existé. Ce ministre, plein du génie du despotisme, et profond dans l'art de tromper les hommes, se cache à l'ombre du trône; et, gouvernant tyranniquement la France, lui donne une sorte d'énergie politique extérieure, en l'obligeant à changer tout à coup de maximes et de principes. Les grands du royaume, et la maison d'Autriche, sont les premiers objets de sa haine et de ses opérations. L'autorité seigneuriale et la pesante féodalité en sont frappées comme de la foudre : elles avaient su

résister aux coups violens portés par la politique ombrageuse et farouche de Louis XI, qui avait tout osé pour agrandir la puissance royale, et qui n'avait rien entrepris pour le bonheur et la gloire de la nation; mais ce que Louis XI n'avait qu'essayé, Richelieu l'exécuta, et fit dans nos esprits, dans nos arts, dans nos mœurs, dans notre gouvernement, dans notre politique, une révolution générale et profonde qui prépara le règne de Louis XIV, retardé pendant quelques années par la sombre et artificieuse domination de *Mazarin*. La marine, relevée un instant sous le despotisme même de Richelieu, s'anéantit bientôt sous le cardinal qui lui succède.

Ici commence une *régence* également honteuse, et par les intrigues de Mazarin, et par la faiblesse d'Anne d'Autriche, et par la ridicule révolution des *Barricades*, qu'organisèrent un coadjuteur insolent et un parlement ambitieux, et par les dissentions civiles qui forcèrent un jeune roi, destiné à donner son nom à son siècle, à être fugitif et comme proscrit dans ses propres états.

A peine Mazarin est descendu dans la tombe où l'accompagna l'exécration publique, que Louis XIV règne par lui-même; il force la branche d'Autriche espagnole à lui céder partout la préséance, et la cour de Rome à lui donner satisfaction; il

achète Dunkerque, porte des secours à l'empereur, au Portugal, à la Hollande, et rend la France à la fois redoutable par les armes, et florissante par tous les arts. D'immenses travaux publics sont entrepris de toutes parts; des monumens superbes s'élèvent; des canaux sont creusés pour la navigation intérieure; *Vauban* construit ses remparts; *Duquesne*, *Tourville*, *Jean-Bart*, *Turenne*, *Condé*, *Catinat*, conduisent ses armées de terre et de mer; *Lebrun* peint ses galeries; *Racine* immortalise son théâtre; *Le Nôtre* trace ses jardins; *Perrault* construit le Louvre. La nature semble avoir prodigué à son siècle des hommes célèbres et de grands génies.

Mais les trente dernières années du règne de Louis XIV, effacent et déshonorent ses trente premières années de triomphes et de gloire. Une femme et un jésuite tourmentent la conscience du monarque, et un sceptre de fer pèse sur la France. Deux fois le Palatinat est embrâsé et réduit en cendres, par les ordres signés de *Louis* au fond de son palais, au milieu des plaisirs. L'Europe en eut horreur, et dès ce moment la monarchie des Bourbons recommença à dégénérer par le fanatisme et par la barbarie du ministère, comme elle avait déjà commencé à dégénérer sous Louis XIII, par la faiblesse et la nullité du monarque.

Laissons aux lettres et aux arts le soin de célébrer ce règne, qu'on a appelé *grand;* mais c'est avec justice que la politique a reproché à Louis XIV, des duretés inouies, un esprit minutieux dans son zèle contre le ridicule jansénisme, une hauteur intolérable contre les nations étrangères dans le temps de ses succès, une légèreté honteuse dans l'entreprise de ses guerres, des persécutions atroces contre les protestans, et l'infamie des *Dragonnades* dans les Cévennes. Les crimes du Palatinat, embrâsé par *Louvois*, la sourde tyrannie de *Letellier*, l'influence funeste de la veuve de *Scarron*, et le ministère de *Chamillart*, portèrent les plus terribles coups à

la *monarchie des Bourbons*, dont il ne restait plus qu'un rejeton sans force, une minorité sans avenir, et un régent sans moral et sans vertu.

Aussitôt toutes les vues, toutes les négociations, toute la politique des Bourbons changèrent, et furent influencées par la politique étrangère.

Le *duc d'Orléans*, *régent*, commence par oublier les intérêts de sa nation, et s'unit étroitement avec l'ennemi naturel et irréconciliable de la France. Le cabinet de Saint-James engage le régent *anglomane* à rompre ouvertement avec Philippe V. Ainsi c'est avec des *Anglais* que le tuteur dissolu de Louis XV,

entreprend la guerre contre son parent, que Louis XIV avait établi à Madrid, au prix de tant de malheurs et de sang. C'était *une véritable guerre civile, conseillée au vice par le crime*, et soldée à Londres, par la corruption.

En vain toutes les calamités couvraient le sol du royaume. Tandis que la peste désolait la Provence, que la guerre était flagrante avec les Espagnols, que la Bretagne couvait les feux de la rébellion, que le reste de la France était dans une confusion ruineuse, le régent insultait à tous les malheurs par le règne scandaleux des fêtes, du luxe, et des voluptés.

Aussi jamais régence n'eut autant de panégyristes apparens, et tant d'ennemis secrets; jamais gouvernement n'éprouva un aussi désastreux bouleversement dans les finances, ne répandit une aussi profonde immoralité dans les cœurs, ne jeta dans les ames une aussi funeste indifférence pour le bien public; et c'est ainsi que les vices et la honte des mœurs, qui souillèrent les premiers regards et la jeunesse de Louis XV, devaient un jour reproduire sous ce même prince, la plus forte dégradation de l'autorité, et la honte la plus indélébile du trône fondé par le génie de Sully et le courage de Henri IV.

On espéra quelque temps que les

vertus du *cardinal de Fleury* pourraient, avec les bienfaits d'une longue paix, régénérer l'empire des mœurs et des lois. La guerre de 1744, et ses victoires, ne couvrirent de gloire qu'un seul instant ce champ de bataille où Louis XV apprit au dauphin combien de larmes et de deuil coûtait une victoire.

C'est à l'ombre des lauriers que la voix publique donna à Louis XV le titre de *Bien-Aimé*, que le destin ne lui fit que trop chèrement expier, en conservant à Metz des jours qui, dès ce moment, n'appartinrent plus à la France reconnaissante, mais au vice impuni, à l'intrigue puissante, et à l'insolente

corruption des plus lâches courtisans.

Les calamités de la guerre de 1755 furent l'effet inévitable d'un règne lâche, d'une cour avilie, et des ridicules dissensions produites par la bulle *unigenitus*. Des minuties de superstition occupèrent plus le gouvernement et les Parisiens, que tous les grands intérêts de l'Europe. La guerre fut malheureuse sur terre et sur mer. La honte et la bassesse souscrivirent l'odieux traité de 1763; et des commissaires anglais, après avoir fait démolir les fortifications de Dunkerque, s'établirent sur ses ruines pour stipuler par leur insolente présence, que le roi de France

n'éleverait plus pierre sur pierre dans ce port déshonoré.

L'administration des finances, toujours plus avilie et plus oppressive, éleva de vives discussions entre les parlemens et la cour, que déjà les ridicules résistances des billets de confession et des bulles avaient tant refroidi.

Ce corps antique, à qui les Bourbons avaient laissé usurper le titre pompeux de *Cour des Pairs*, ce corps, dépositaire des lois, à qui on avait laissé impunément casser le testament de Louis XIV, et dont on avait ensuite fait l'instrument de la perte des jésuites, subit à son tour

un exil rigoureux et une suppression solennelle par la révolution judiciaire de 1771.

Dès lors, tous les maux publics semblèrent prendre un caractère de rébellion qui n'aboutit qu'à renverser les ministres vindicatifs et quelques courtisans pervers; mais le mal était enraciné dans le gouvernement même. Louis XV livrait l'empire à un système de vénalité, de fiscalité, et de prostitution qui fit abhorrer son nom, et flétrit sa vieillesse. Il descendit au tombeau avec le vice qui l'y avait précipité, léguant à ses petits-fils une couronne déshonorée, un trésor public épuisé, les ordres de l'état en rébellion,

le fisc en état d'hostilité avec le peuple, les citoyens indignés, et la France insultée par les divers états de l'Europe.

Les mêmes signes de mépris public qu'on avait donnés à la cendre de Louis XIV, furent prodigués à la dépouille mortelle de Louis XV, quand il fut porté à Saint-Denis. Voilà les tristes augures sous lesquels commença le règne de Louis XVI.

HISTOIRE DES PRINCES

DE

LA MAISON DE BOURBON.

I.

Premières années du règne de Louis XVI.

Les despotiques vengeances du chancelier *Maupeou* avaient trouvé leur terme dans le tombeau de Louis XV. L'antique magistrature revenait d'un exil glorieux, et rentrait, au milieu des acclamations publiques, dans les temples de la justice, long-temps en deuil. Les vampires du

dernier règne venaient de disparaître. Quelques réglemens sages et des lois dictées par l'humanité, faisaient croire que l'empire de la justice et des mœurs allait commencer; et tout annonçait déjà que l'ordre, l'économie et la vertu publique allaient diriger la prospérité nationale.

Mais toutes ces belles espérances, conçues par la nation dès les premiers jours d'un règne qui se présentait sous l'aspect le plus favorable, ne tardèrent pas à s'évanouir. Toutes les illusions du crédit public, toutes les promesses de bonheur pour la nation, insérées dans quelques brillans préambule d'édits, étaient presque anéanties en naissant. La joyeuse caducité de *Maurepas* n'empêchait aucune faute politique, n'arrêtait aucun abus. Le vertueux *Turgot*, quoique appuyé par la sagesse de *Males-*

herbes, n'avait fait que paraître au ministère : la faiblesse du monarque n'avait pu le soutenir que dix-huit mois contre les intrigues de la reine, contre les cabales de quelques courtisans déprédateurs, et contre les clameurs de la vieille féodalité.

Des ministres versatiles et corrompus, charlatans ou infidèles, venaient tour à tour dévorer la substance de l'état. Un impolitique *traité de commerce* livrait vénalement toute l'industrie française au monopole de l'Angleterre. Une intrigue de cour et la nécessité de soutenir les dilapidations du *comte d'Artois* avaient abandonné les finances, c'est-à-dire le sang du peuple, à un ministre courtisan, dissipateur immoral, administrateur infidèle, que les parlemens n'avaient pas été maîtres de condamner, et que l'autorité royale avait été impuissante à punir.

Calonne dissipait, plutôt qu'il ne dirigeait les finances. Cette administration, devenue la première de toutes dans un siècle de calcul, de luxe, de guerres et d'ambitions commerciales, ne ressemblait plus, en France, qu'au *tonneau des Danaides* : les sueurs et les larmes des peuples l'emplissaient toujours, et le bien public le trouvait toujours vide. Ce fameux contrôleur-général dépensait les revenus de la monarchie en frivolités, en dilapidations, en corruptions de tout genre.

Tandis que d'une main il empruntait neuf cents millions à gros intérêts et en pleine paix (quoique les contributions publiques portassent alors au trésor de l'état quatre cent soixante-quinze millions, quittes de tous frais de perceptions et de régie), ce ministre, le plus funeste qu'ait eu le

France, livrait les domaines territoriaux les plus précieux de la couronne à une famille de courtisans avides (1), et ouvrait le trésor public au prince de Condé, par des échanges frauduleux et par des donations imméritées (2).

Bientôt le goufre du *déficit* s'ouvre; il menace d'engloutir à la fois la France trop confiante, et le monarque trop aveugle qui a laissé dissiper tous les trésors, dégrader toutes les ames, avilir la puissance publique et déshonorer le trône.

(1) La famille de Polignac.

(2) Le Clermontois, donné par Louis XIV, au grand Condé, fut recédé au roi Louis XVI, par l'intervention de M. de Calonne, qui donna au prince de Condé douze millions une fois payés, et six cent mille livres de rente viagère.

La France n'était plus qu'un vaste champ d'oppressions individuelles et d'abus publics. Les passions ministérielles avaient rempli toutes les bastilles et vidé toutes les caisses.

Un système mal conçu et artificieusement organisé avait préparé, sous le nom *d'administrations provinciales*, une aristocratie nouvelle, jointe aux anciennes. La suppression inévitable des anciens états des provinces venait d'ouvrir une libre carrière à l'insolent et dispendieux despotisme de la cour et des ministres, mais les emprunts n'étaient plus remplis. En vain le monarque tendait aux provinces épuisées une main indigente, le crédit public était mort; il n'y avait de vivant que l'opinion nationale, indignée contre une cour dévorante, luxueuse et avilie.

Une première assemblée de *notables* fut le manteau dont le ministère espéra de couvrir ses dilapidations excessives, sa pénurie réelle, les emprunts passés et les nouveaux impôts.

Mais ce fut en vain : quelques mutations de ministres, quelques discours préparés avec art, pour égarer les vues et la probité des *notables*, n'en imposèrent à personne. Les premiers notables, trop clairvoyans, furent renvoyés : leur présence importunait à Versailles; mais leur retour dans les provinces y sema le mécontentement, la plainte et le soupçon, plus terrible que la plainte même.

Calonne est chassé par l'opinion publique; mais il avait capté le roi, et laissé auprès de lui le garde des sceaux Lamoignon, dont

l'amitié devait le garantir des poursuites du parlement (1).

Le successeur de Calonne paraît et les espérances de bien public ne renaissent qu'un instant. De l'esprit naturel cachait en lui un génie étroit; soûs une élocution facile il voilait un caractère pusillanime; et des idées brillantes, mais trop vagues, trop superficielles en finances et en administration, ne purent suppléer à un plan vaste, à des lumières fortes, et à une saine expérience que les besoins de la monarchie en décadence réclamaient impérieusement.

(1) Il proposa pour garde-des-sceaux M. de Lamoignon, homme détesté par le parlemeut de Paris, dont il avait, sous le ministère de Maupeou, au moment de la liquidation des charges, trahi le malheur et les intérêts.

Lamoignon et *Brienne* ne surent que proposer au parlemeut des piéges, c'est-à-dire les mêmes impôts, *territorial* et *indirect*, que *Calonne* avait voulu commander imprudemment aux notables. Le parlement s'honora par des résistances; il ne fut grand que dans l'exil, et s'anéantit bientôt devant la promesse *des Etats-Généraux*, que, pour se venger, le cardinal-ministre lança dans le public, avec la *liberté de la presse.*

Monsieur et le *comte d'Artois* n'avaient paru à la chambre des comptes et à la cour des aides que comme deux impôts organisés : la haine publique en fut la récompense, et se réunit sur la tête de ces deux princes avec un sentiment moins énergique, mais mille fois plus accablant.

Des révolutions ridicules dans l'ordre

judiciaire n'avaient servi qu'à soulever les esprits ; l'établissement de la *cour plénière* montra au grand jour la faiblesse naturelle de Louis XVI, l'impuissance des ministres et l'immutabilité des préjugés du parlement, qu'il fallut rappeler d'un exil glorieux par ses circonstances apparentes, mais interressé par ses causes réelles.

Une seconde assemblée de *notables* est le palliatif inventé par *Necker*, que la nécessité du crédit public fait rappeler au ministère après le renvoi de *Lamoignon* et de *Brienne*.

Le premier acte de ce *ministre des finances* est de faire réitérer la promesse de la prochaine convocation des *Etats-Généraux*. Le second acte est de faire décider par les *notables* que *la base de la population sera la*

règle de la députation, et que les communes de France auront une représentation égale à celle des deux ordres privilégiés.

C'est en vain que les écrits des publicistes et des politiques se réunissent aux réclamations énergiques des états des provinces; les parlemens prétendent faire reculer l'opinion publique et la nation jusqu'en 1614. Mais les *Etats-Généraux* sont convoqués au milieu des lumières du XVIIIe siècle et des besoins du trésor public. La dynastie, faible et dégénérée, qui n'a su régner que par le despotisme et la fiscalité, est mise à l'épreuve des révolutions, dont la faiblesse et l'ignorance du roi, ainsi que l'imprudente avidité des ministres, viennent d'ouvrir la périlleuse et incommensurable carrière. Dès ce moment l'Europe a dû prévoir la chute des Bourbons.....

II.

Conduite de Louis XVI depuis 1789.

Le premier devoir d'un roi est sans doute de régner, c'est-à-dire d'avoir un caractère prononcé, une volonté éclairée de faire le bien, et les moyens énergiques d'être juste.

De ce devoir de régner par soi-même naît l'obligation de bien choisir les hommes

à qui il confie l'autorité, et qu'il admet dans les conseils; le choix de bons administrateurs et la préférence donnée à des ministres vertueux, sont deux fonctions essentielles du trône.

Etre avare du trésor public, économiser le domaine de la nation, maintenir la constitution politique et militaire, tenir surtout la foi jurée, sont les qualités essentielles d'un monarque.

Louis XVI n'en posséda aucune. Comment voulait-il régner? Il n'avait aucune de ces vertus énergiques qui commandent la victoire aux armées, la probité aux ministres et la confiance aux citoyens. Entouré de courtisans vils, d'intrigans ambitieux, de conseils perfides, de princes efféminés, de politiques lâches, de ministres pervers, d'une cour

corrompue, et de militaires étrangers aux camps et formés loin des armées, comment Louis XVI aurait-il pu maintenir la couronne au sein des tempêtes politiques et des violations de ses propres sermens?

Les Etats-Généraux s'ouvrent : le roi et ses ministres ne pensaient alors qu'aux moyens de dissoudre et de renvoyer les députés dans leurs provinces, après leur avoir fait voter les impôts nécessaires pour combler le déficit, et pour assouvir la soif de richesses qui dévorait la cour.

Les deux ordres privilégiés mettent des obstacles toujours plus forts à la réformation des abus et à la régénération des lois. Le roi approuve à Marly les résistances avares du clergé, et les ministres encouragent les

préjugés intéressés d'une noblesse vaine et opiniâtre.

L'archevêque de Paris demande au roi de faire intervenir dans les débats des trois ordres *sa volonté absolue;* l'acte de despotisme oriental, connu sous le nom de *séance royale*, est déjà fixé au 23 juin, et un ordre de Louis XVI fait fermer les portes de l'assemblée aux députés du peuple français.

L'énergie du *Serment du jeu de paume* ne fut cependant qu'un faible avertissement pour le monarque, aveuglé par l'orgueil de ses frères, et par l'insolence de ses ministres. Un homme qui se disait populaire, et que son absence de la séance royale fit croire un instant vertueux, M. Necker (1), prépare en

(1) Il en fait lui-même l'aveu dans son *Histoire de la révolution.*

secret et rédige lui-même les discours et les actes de ce *Lit de justice*; le trône légitime disparut alors aux yeux des bons citoyens, parce que Louis XVI voulut, dans ce *Lit de justice*, faire rétrograder la nation jusqu'à cette époque où le roi échangeait de lourds *subsides* contre d'humiliantes et inutiles *doléances*.

C'est à la voix d'un ministère chancelant que des troupes nombreuses se rassemblent sous Paris, et campent au Champ de Mars; l'Assemblée nationale s'en alarme: Louis XVI propose la translation perfide des *Etats-Généraux* à Noyon ou à Soissons. Bientôt après le prince de Lambesc frappe de son sabre un vieillard sans défense à la porte des Tuileries, la foule accourt, les citoyens s'arment, marchent contre la Bastille, la détruisent, et l'Assemblée nationale avertit le

roi de la prompte nécessité de renvoyer les troupes. Louis XVI fait des réponses ambiguës et perfides ; l'assemblée insiste pour le renvoi de l'armée, elle insiste encore en lui présentant le tableau des malheurs qu'éprouve Paris. L'assemblée ne triomphe que par son courage obstiné des fausses promesses du roi, des conseils perfides des ministres; et le comte d'Artois *s'évade* vers la frontière, pour éviter les suites de l'indignation du peuple, qui, cette fois, surpassa son mépris.

Une nuit, célèbre par mille sacrifices généreux faits sur l'autel de la patrie, abolit les vestiges *grotesques* de la féodalité, les dîmes inféodées et cléricales, la vénalité des charges de justice, et prépare l'égalité des impôts sur toutes les propriétés territoriales. La cour s'irrite, le clergé intrigue,

la noblesse menace, les ministres conspirent, et Louis XVI espère trouver bientôt dans la fuite le moyen d'éluder tant de réformes salutaires. La nation applaudit aux travaux de ses représentans, et les bases d'une constitution politique sont posées.

Travaux stériles! Louis XVI sait que l'Assemblée nationale va présenter à son acceptation les premiers articles constitutionnels; il refuse son adhésion, et se prépare à partir de Versailles. Il doit se rendre à Metz : pendant sa fuite, il doit faire dissoudre l'Assemblée constituante, et jeter dans les prisons soixante-trois députés les plus énergiques, pour être frappés arbitrairement au milieu d'une garnison dévouée au tyran.

Le succès ne couronna point cette perfidie. Déjà, le 1er octobre, les gardes du corps

ont décelé leurs funestes projets par une conduite aussi odieuse qu'imprudente : au milieu d'une fête donnée par eux aux officiers de la troupe de ligne, la cocarde nationale foulée aux pieds prouve ce que depuis long-temps on méditait sourdemeut à la cour. Les *journées d'octobre* (dont il ne faut, en ce moment, ni présenter les terribles détails, ni sonder les causes criminelles et ambitieuses) présentent un résultat utile à la nation, c'est de prévenir la désertion de Louis XVI, et de l'amener à Paris comme un otage des lois constitutionnelles, demandées par la France entière.

En 1790, les intrigues et l'argent des ministres suscitent et soldent des troubles dans plusieurs provinces : la suppression des droits féodaux en est le prétexte apparent, le rétablissement de l'autorité royale, dans

son ancienne latitude, en est le véritable motif.

Louis XVI, toujours hypocrite, se rend à l'Assemblée nationale, et, dans un discours officieux, parle de son amour invariable pour la nation, et prend de nouveau l'engagement d'aimer, de maintenir et de défendre la constitution. « *Je maintiendrai, je défendrai, s'écrie-t-il, la liberé constitutionnelle dont le vœu général, d'accord avec le mien, a consacré les principes... Ne professons tous, à compter de ce jour, je vous en donne l'exemple, qu'une seule opinion, qu'un seul intérêt, qu'une seule volonté, l'attachement à la constitution nouvelle, et le désir ardent de la paix et du bonheur de la France.* »

Telle fut l'origine de ce *serment civique*,

dont on a dans la suite tant abusé, et dont la perfidie qui le produisit devait naturellement amener des effets si funestes. A peine Louis XVI avait-il envoyé son *serment civique* à l'Assemblée nationale, que les troubles éclatent de nouveau à Montauban, sous prétexte de religion. Les amis de la constitution sont massacrés sous couleur de *protestantisme*.

Une grande époque va s'ouvrir, celle de la fédération des Français réunis sous une même loi. Toute la France, unanime dans ses espérances comme dans ses acclamations, jura de maintenir le pacte social et la monarchie constitutionnelle. Le roi seul dût sans doute jurer dans son ame de violer ce serment solennel, et de revenir au despotisme qui lui avait été légué par Louis XI, Louis XIV et Louis XV : sa conduite va le démontrer.

Quelques régimens s'insurgent à Nancy : leur opposer le zèle de la garde nationale est un moyen qui paraît à Louis XVI et à ses ministres de nature à allumer la guerre civile, dont ils espèrent propager ainsi le feu pour arriver forcément à une plus grande extension de l'autorité royale. Bouillé affecte une popularité hypocrite(1), et le sang des

(1) Gardien, au nom de la commission extraordinaire, annonce qu'il s'est trouvé dans les pièces découvertes aux Tuileries, par le ministre Roland, des pièces qui prouvent que Louis XVI avait conseillé à Bouillé le massacre de Nancy. Il lit une lettre du roi à Bouillé, datée du 4 novembre 1790, dans laquelle il lui marque que sa conduite à Nancy doit servir d'exemple aux autres généraux, et l'engage à continuer de marcher toujours ainsi sur la même route; à soigner toujours sa popularité, qui pourra être utile, et au roi, et au rétablissement de l'ordre dans le royaume. Dans un *post-scriptum*, Louis XVI offre à Bouillé un cheval qu'il a monté, à la place de celui

Français coule à longs flots dans Nancy, effrayé de tant de violences.

Le roi s'empressa d'annoncer à l'assemblée alarmée les événemens malheureux de Nancy; il affecta de répondre aux plaintes qui s'élevaient de toutes parts, que Bouillé n'avait pu rétablir l'ordre à Nancy sans *effusion de sang*. Les hommes clairvoyans ne virent dans toutes ces sanguinaires manœuvres qu'un exécrable *essai* fait par la cour et par M. de Bouillé pour allumer la guerre civile.

A peine l'Assemblée nationale était parvenue, par ses travaux, à éclairer les peuples sur les dangers des dissensions intesti-

que le général a perdu, en le priant de le garder par amour pour lui. (*Moniteur* du 23 novembre 1792.)

nes, ouvrage des ministres, qu'un nouvel orage se forme ; il sort du palais même du roi. Des nobles féodaux, qui n'avaient pu reprendre leur suprématie de village, par le moyen de troubles intérieurs, veulent *émanciper leur roi*; ils se rendent aux Tuileries en armes, mais en *armes cachées*. La garde nationale s'aperçoit de ce complot tramé contre Louis XVI, et les *chevaliers du poignard* sont bientôt démasqués et réduits à une honteuse impuissance.

L'assemblée venait de décréter que le *prince de Condé* serait sommé par le roi de rentrer en France sous quinze jours. Louis XVI, qui, en protestant sans cesse de son attachement à la constitution, ne s'occupait constamment que des moyens de se retirer dans une place forte, pour ensuite commander en tyran, et reprendre en ty-

ran le pouvoir absolu, choisissait hypocritement un commissaire pour aller notifier le décret au prince de Condé.

La France touchait enfin au terme des travaux de ses représentans, et Louis XVI, avec une grande apparence de bonne foi, sanctionnait chaque jour les décrets de la nouvelle organisation politique, tandis qu'il préparait secrètement sa fuite de Paris et son établissement militaire à Montmédy. Les soldats de Bouillé l'attendaient sur la route des places frontières; mais ce crime de *lèze-nation* échoua dans *Varennes* : Louis XVI fut ramené à Paris. Le peuple seul fut grand et généreux; le roi se couvrit de honte. L'assemblée nationale voulut s'honorer par une modération intempestive et par une indulgence funeste. Les ministres de Louis XVI et quelques intrigans en

crédit populaire trompèrent de nouveau la nation. Un roi couvert de honte publiquement, et gros de perfidies secrètes, est remis sur le trône qu'il a déserté, et la nation, confiante et abusée, croit encore à ses sermens.

Le 13 septembre, le roi écrit à l'Assemblée constituante, qu'il accepte les lois constitutionnelles : le lendemain, il se rend dans le sein de l'assemblée pour signer la constitution. Il jure de la maintenir, il affecte de ne pas vouloir profiter de la faculté qu'un décret *lui avait donnée de se retirer où il voudrait pour l'accepter plus librement.*

Le 18 septembre est le jour solennel où le roi jure de nouveau de maintenir la constitution, au milieu d'une fête brillante dans laquelle la joie universelle éclate et s'augmente encore de la part que le roi paraît y prendre.

La constitution est proclamée. Louis XVI, devenu roi constitutionel, n'a pas encore assez abusé de la crédulité des Français : il demande que les portes du temple du Seigneur s'ouvrent pour y jurer fidélité à toute la nation et à la loi. Nouvel outrage à la religion et à la foi publique! L'autel de l'église Notre-Dame est paré avec magnificence : le peuple l'entoure de ses bénédictions et de ses vœux. Mais le ciel ne fut témoin que d'un horrible parjure, d'où devait sortir bientôt une nouvelle *Saint-Barthélemy* contre les amis de la France librement constituée.

Ce fut un étrange spectacle pour l'observateur, de voir un roi sans cesse perfide envers le peuple qui lui prodiguait sans cesse sa confiance; protestant un jour de son attachement à la constitution, et s'oc-

cupant le lendemain des moyens de la renverser; allant se jeter avec une cordialité apparente dans les bras de la représentation nationale, et méditant dans son cœur un départ clandestin et le rétablissement de l'ancien despotisme.

C'est sous de tels auspices que l'*Assemblée constituante* eut l'imprudente générosité de se dissoudre, de déclarer que *sa mission était remplie*, d'abandonner une constitution naissante à la puissance d'un roi qui l'abhorrait et aux débats d'une assemblée législative qui ne tarda pas à innover et à se diviser.

Le premier acte du roi constitutionnel a été d'écrire aux *princes*, *ses frères*, pour les rappeler en France. Bientôt après l'assemblée décrète, et le roi fait une proclamation

pour requérir *Louis-Stanislas-Xavier*, *prince français*, *de rentrer dans l'intérieur du royaume*.

Quel jeu indécent Louis XVI fait de la législation même! Il rapppelle ostensiblement ses frères de l'émigration, et il refuse, le 12 septembre 1791, de sanctionner le décret du 9, contre les *émigrans* que ses frères avaient appelés.

Cependant l'opinion publique se déclara fortement contre ces enfans dénaturés qui déchiraient le sein de leur patrie, et contre le véto du roi au décret du 9. — Pour pallier les vrais motifs de ce véto impolitique, Louis XVI fait le même jour une proclamation contre les émigrans. — « Le roi, « porte cette proclamation hypocrite, pla- « çant encore son espérance dans les me-

« sures de persuasion et de douceur, vient « de refuser sa sanction au décret de l'As- « semblée législative, dont plusieurs arti- « cles rigoureux lui ont paru contrarier le « but que la loi devait se proposer. — Il « déclare donc à tous ceux qu'un esprit « d'opposition pourrait entraîner, rassem- « bler ou retenir hors des limites du royau- « me, qu'il voit avec douleur et avec un « profond mécontentement une conduite « qui trouble la tranquillité publique, et « qui paraît avoir pour but d'attaquer les « lois qu'il a consacrées par son acceptation « solennelle. — Il a notifié ses intentions « aux princes ses frères; il en a donné con- « naissance aux puissances, sur le territoire « desquelles se sont formés des rassemble- « mens de français émigrés; il espère que « ses instances auront auprès de vous le « succès qu'il a droit d'en attendre..... »

Quel étrange et dérisoire exercice du pouvoir exécutif, que de rejeter les mesures efficaces d'une loi juste, et d'y substituer des mesures stériles de persuasion et de rappel!

Aussi, quelle fut la réponse des princes *français* et des *émigrés* qui les avaient suivis? Ce fut d'organiser tous les préparatifs de la guerre contre la France, d'exciter les puissances étrangères à les seconder de tous leurs moyens. Les électeurs de l'empire, aux portes de la France, reçoivent et réunissent les transfuges, et forment, pour l'armée des rebelles, des magasins et des arsenaux. Les princes français répondirent, pour la forme, *que l'ordre de rentrer en France* n'était pas l'expression libre de la volonté du roi, et que l'honneur et le devoir leur défendaient également d'y obéir (1).

(1) *Moniteur*, 13 décembre 1791. (Voir la pièce A.)

A cette époque, il se répandit au dehors de la France un bruit général sur la nouvelle évasion du roi (1); chaque proclamation ou lettre émanée du roi n'était que le masque d'une conspiration nouvelle.

Le 31 décembre, le roi écrit en ces termes à l'Assemblée législative : « Si la dé-
« claration que j'ai faite à l'empereur de
« Vienne, pour la conservation de la paix,
« ne produit pas l'effet que je dois en atten-
« dre; si la destinée de la France est d'a-
« voir à *combattre ses enfans et ses alliés*, je
« ferai connaître à l'Europe la justice de
« notre cause; le peuple français se soutien-
« dra par son courage, et la nation fran-
« çaise verra que je n'ai point d'autres inté-
« rêts que les siens, et que je regarderai
« toujours le maintien de sa dignité et de sa

(2) *Moniteur*, 6 décembre 1791. (Voir la pièce B.)

« sûreté comme le plus essentiel de mes « devoirs. »

Tandis que le roi écrivait ainsi, et qu'il menaçait l'électeur de Coblentz d'employer la force des armes pour le forcer à dissiper les rassemblemens d'émigrés qui existaient dans ses états, les gardes-du-corps, tous émigrés, étaient payés sur les fonds d'un trésor qui était à Paris, et dont l'armoire de fer nous a dévoilé le secret, en présentant Louis XVI comme le véritable dépositaire.

Le parti ennemi de la constitution ne cessait d'organiser, de concert avec la cour, tous les moyens d'évasion ou d'enlèvement du roi, qui semblait ainsi n'être autre chose que la propriété mobilière du parti aristocratique.

Un nouveau complot était formé pour

s'emparer de Metz, éloigner la garnison, et enlever Louis XVI du château des Tuileries. Des gardes du corps, choisis parmi les plus intrépides et les plus capables de tout oser, étaient en résidence à Paris pour cet objet (1). L'opinion publique ne savait comment concilier les projets d'évasion ou d'enlèvement avec les protestations éternelles du roi en faveur de la constitution et de la sûreté nationale. Le roi, toujours perfide, écrit de sa propre main à la commune de Paris, le 14 février 1792, pour démentir les bruits de son prochain départ. Quinze jours après, on repand avec impunité dans Paris, un *manifeste des émigrés*, tendant à justifier leur cause, et à faire envisager le roi comme *captif;* système de non liberté avec lequel on faisait sans son consentement de Louis XVI

(1) *Moniteur*, 17 janvier 1792. (Voir la pièce C.)

un roi machine, et sous lequel le monarque cachait la profonde perfidie qui devait se developper, et éclater comme la foudre dans le cours de l'année qui commençait (1792).

Les trahisons du pouvoir exécutif se dévoilent; le ministre des affaires étrangères, *Delessart*, successeur de Montmorin, est décrété d'accusation et envoyé à la haute cour nationale.

Cinq jours après, le roi dit à la garde nationale, au moment de l'installation de sa nouvelle garde: « En me voyant de plus « près, vous avez mieux connu mes inten« tions et mon amour constant pour le bon« heur du peuple; je vous charge de faire « connaître à vos concitoyens mes vrais sen« timens, et de repousser, dans toutes les « occasions, les bruits injurieux que des

« méchans répandent contre moi et ma fa-
« mille, pour exciter l'inquiétude et trou-
« bler la tranquillité. »

En s'adressant à sa garde militaire, le roi dit: « Vous venez de prêter le serment
« que la constitution prescrit; songez tou-
« jours qu'elle doit être le point de rallie-
« ment auprès de moi, et que votre attache-
« ment à la nation et votre respect pour la
« loi sont les garans que vous pouvez me
« donner de votre dévouement pour mon
« service. »

Il ne manquait à tous ces discours royaux que la franchise et la vérité; tandis que Louis XVI parlait ainsi en public, il écrivait secrètement au dehors aux ennemis acharnés de la France, pour se rallier à eux de cœur, d'ame et de fortune (1).

(1) L'*Armoire de fer* a tout révélé.

Mais en marchant sourdement à la destruction de la constitution, il fallait se masquer constamment de popularité. Louis XVI appelle au ministère deux hommes connus par leur patriotisme, *Roland* et *Clavière*, et bientôt après il dénonce à *l'assemblée législative* un traité conclu, le 3 février 1792, entre les *princes français* et le *prince de Hohenlohe* (1).

La déclaration de guerre au roi de Bohême et de Hongrie est décrétée. Les journées de Tournay et de Mons ouvrent les hostilités; la prise des Gorges et de la ville de Pozentug suit de près ces tristes journées. Le régiment de Royal-Allemand ca-

(1) Bouillé avait annoncé aux puissances réunies à Pilnitz, la désertion des régimens de cavalerie. (Voyez pièce D.)

valerie, qui déserte, ainsi que le quatrième régiment de hussards, ci-devant Saxe, annoncent hautement les manœuvres pratiquées dans l'armée au profit de l'ancien despotisme. Dans ces circonstances désastreuses, Louis XVI ne fait usage du pouvoir exécutif que pour faire dénoncer à l'accusateur public les *journalistes* qui parlent de l'existence d'un *comité autrichien*.

Cependant rien n'était plus certain que l'existence funeste de ce comité conspirateur au sein de la France (1) : elle est dénoncée à l'assemblée nationale par les dé-

(1) C'est de ce comité que parlait Dumouriez, lorsqu'étant ministre, en 1792, il disait à ses amis : *Que voulez-vous faire? La reine détruit la nuit ce que nous avons fait le jour avec le roi.....*

putés *Brissot* et *Gensonné*. La nation frémit d'indignation en se voyant ainsi trompée par celui-là même qu'elle a préposé pour veiller à sa sûreté. Le roi est bientôt forcé, par l'opinion et par un décret, de renvoyer sa nouvelle maison militaire, que toute sa conduite faisait regarder comme l'ennemie de la nation qui la soldait, et comme le noyau des mécontens armés qui s'organisaient de tous côtés par les intrigues de quelque ministre et de la cour. Le Conseil-Général de la commune de Paris se déclare en permanence, et les événemens se pressent en foule pour dévoiler les manœuvres d'un trône-conspirateur.

D'après les rapports et les motions de l'assemblée législative, la nation se voit placée entre la faction *d'Orléans et le comité Autrichien*. Tous deux s'agitent machiavé-

liquement dans Paris, en sens inverse, mais pour la perte des droits nationaux, et pour des ambitions oppressives.

Pendant que les intrigues et que les divisions des Bourbons et du duc d'Orléans agitaient l'extérieur, le ministre de la guerre proposait, sans avoir consulté le roi, un camp de vingt mille hommes près de Paris. L'assemblée venait de le décréter, lorsque la mort de *Gouvion*, sur le champ de bataille à Maubeuge, éveille la nation sur les grands dangers que l'Autriche lui prépare.

Mais Louis XVI, qui venait cependant de changer de ministres, appose son véto sur les décrets des *prêtres et du camp de Paris.*

Ce refus de sanction agite de nouveau les esprits, et les éclaire sur les intelligences de la cour avec les puissances étrangères.

L'avilissement du chef du pouvoir exécutif est la suite de ces craintes propagées avec la rapidité de l'éclair dans une ville immense, et que les entreprises d'une coalition déjà préparée à Pilnitz, ne pouvaient qu'exagérer dans ces momens critiques.

Qui ne connaît les outrageantes et ridicules scènes du 20 juin, et l'entêtement de Louis XVI, et sa lettre à l'assemblée, et le discours provocateur tenu à la barre de l'assemblée par un général fameux, et la pétition des vingt mille, et la fermeture du jardin des Tuileries, et le cordon placé sur la terrasse des Feuillans pour séparer le territoire royal de celui de la nation; image funeste et prophétique des événemens du mois d'août.

N'importe, l'hypocrisie de Louis XVI est

immuable. Tandis que l'Assemblée législative, pour arracher les administrations des départemens à l'influence royale, et à la corruption des ministres, ordonne la publicité des séances, et prépare des mesures *pour déclarer la patrie en danger*; le roi lui écrit pour lui exprimer le vif désir de se trouver avec elle à la fête de la *fédération*, et d'y recevoir le serment des Français qui se réunissent volontairement à leurs frères de Paris.

Ce désir d'assister à la fédération, au Champ-de-Mars, est bientôt suivi d'un message du roi pour faire part à l'assemblée des intentions hostiles du *roi de Prusse* (1)

(1) Le roi de Prusse, à qui il venait d'écrire la lettre publiée par M. de Hardenberg, et dans laquelle il demandait le secours de tous les rois, réunissant leurs forces pour opérer la contre-révolution, décla-

contre la France, et pour l'inviter à prendre les mesures convenables..

L'Assemblée nationale prononce d'enthousiasme le serment de ne souffrir aucune altération à la constitution; et le roi s'empresse de se rendre avec tous les ministres au sein de l'assemblée législative, pour y exprimer son attendrissement (1) de voir l'union

rant qu'on devait regarder comme nul le serment prêté par lui, attendu qu'il n'était pas libre, et cette lettre, ou plutôt cette circulaire à tous les rois de l'Europe, était écrite après le pardon si généreusement accordé lors de la désertion de Varennes, et depuis le serment prêté à la constitution. (Voir pièce E.)

— Cte Réal. —

(1) Ne cessons pas de le répéter, lorsqu'il jouait l'attendrissement, il venait de provoquer la coalition des rois contre la France.

— Cte Réal. —

s'établir entre les deux premières autorités pour la défense de la constitution. Pendant que ces témoignages trompeurs d'une fausse satisfaction éclataient, le roi méditait (1) avec les nouveaux ministres, avec son intendant *Laporte*, et quelques autres conseillers aussi dangereux, le moyen de renverser la constitution et l'assemblée, par la force des intrigues et des armes. Voyez ici quelle perfidie préside à toutes les actions du roi : le même jour que l'assemblée déclare la *patrie en danger*, le roi a prononcé la suspension du maire de Paris. Le 13 juillet, l'assemblée lève cette suspension par un décret, et le 14, le roi va assister à une *fédération* que, dans son cœur, il regarde à la fois comme coupable et comme inutile, d'après les intelligences secrètes qu'il entretient dans les divers cabinets de l'Europe.

(1) Il ne méditait plus, c'était fait.

Quatre jours après, le roi fait communiquer à l'assemblée, une note diplomatique, remise par son ministre *Chauvelin* en Angleterre, à lord *Granville*, pour que Sa Majesté britannique veuille bien interposer ses bons offices afin de dissoudre la coalition formée contre la France; coalition impie, que l'Angleterre avait formée et déshonorée d'avance par ses subsides (1).

On devait prévoir la réponse du ministre anglais : « Les sentimens qui ont déter- « miné Sa Majesté britannique, répond « lord Granville, à ne pas s'immiscer dans « les affaires intérieures de la France, doi-

(1) Et répétons toujours qu'à cette époque lord Granville avait probablement sous la main la lettre autographe de Louis XVI, qui provoquait cette coalition.

— C[te] Réal. —

« vent également la porter à respecter les « droits et l'indépendance des autres sou- « verains, et surtout ceux de ses alliés; et « Sa Majesté a cru que, dans les circon- « stances actuelles *de la guerre déjà com-* « *mencée*, l'intervention de ses conseils ou « de ses bons offices, ne pourrait être utile, « à moins que d'être désirée par toutes les « parties. »

Ce n'était là que le jeu ordinaire de la politique anglaise, mais la cour de Louis XVI n'avait pas plus de franchise que celle de George III, et l'opinion publique réprouvait depuis long-temps la conduite du monarque français. Bientôt les sections de Paris, se déclarèrent en permanence (1); un

(1) L'instinct populaire avait parfaitement deviné les vrais sentimens du roi, et, dans sa conduite actuelle,

membre de l'assemblée législative demande *la déchéance du roi*, et il est décrété qu'une commission extraordinaire examinera :

1° Quels sont les actes qui peuvent faire encourir la déchéance ;

2°. Si le roi s'en est rendu coupable ;

3°. Qu'il sera fait une adresse au peuple pour le prévenir contre les mesures impolitiques et inconstitutionnelles qu'on pourrait lui suggérer.

Nous touchons à une grande époque : la chute de la dynastie des Bourbons est inévitable ; tous les orages de quatre années de

avait apprécié avec une admirable précision, toute sa conduite passée, ses intelligences avec ses frères, et l'appel fait aux rois.

— Cte Réal. —

révolution, semblent s'être agglomérés sur une seule journée, comme toutes les manœuvres et toutes les perfidies de Louis XVI semblent s'être réunies pour ne former qu'un seul tableau.

Le voici :

D'un côté, les bienfaits, la générosité et l'indulgence de la nation envers Louis XVI; de l'autre, l'ingratitude et la fausseté de ce prince, retournant sourdement à l'ancien despotisme. — Une dynastie despotique et dévorante, où l'on compte un bon roi sur trente tyrans. — Le despotisme s'accroissant de règne en règne, avec le fisc et la misère publique. — Les finances entièrement épuisées par Louis XVI, et par ses deux prédécesseurs. — Des traités infâmes perdant l'honneur national, et des traités de commerce anéantissant notre industrie.

— Les éternels ennemis de la France devenant ses alliés et ses maîtres. — Le despote d'une terre esclave devenu, par la générosité imprudente de la nation, le *roi des Français libres*. — Après avoir tenté de fuir la France pour régner sur Coblentz, il est replacé sur le trône pour tromper de nouveau la nation. — Une maison militaire, créée pour la splendeur de son trône, est tournée contre le peuple qui la solde de ses sueurs; dissoute en apparence, elle existe toujours, soudoyée par Louis XVI pour semer le trouble et mûrir la guerre civile. — Une foule d'administrations stupides ou coupables forment une sorte de chambre haute et basse dans les départemens de la France. — Des armées ennemies, appelées par les frères du roi (1), menacent notre territoire;

(1) Lisez par le roi lui-même.

deux puissances coalisées publient contre la France des manifestes aussi insolens qu'absurdes. — L'ennemi, sur nos frontières, oppose à nos guerriers de mercenaires destructeurs. — Les promesses flatteuses d'un de nos ministres ont fait éclater la guerre, et nous la commençons sans armes et dénués de tout moyen défensif, par suite des complots qui ont spolié d'avance nos arsenaux et nos magasins. — En vain la Belgique nous appelle : des ordres pervers ont enchaîné l'ardeur de nos soldats. Nos premiers pas dans ces belles contrées sont marqués par des incendies, pour nous faire haïr. — Le chef du pouvoir exécutif est le premier anneau de la chaîne contre-révolutionnaire. *Il paraît* (1) participer au *com-*

(1) C'était lui qui avait provoqué cette conférence de l'empereur et du roi de Prusse, confé-

plot de Pilnitz, qu'il a fait connaître trop tard... Il a séparé son nom et ses intérêts de ceux de la nation. — Loin de s'être opposé, par aucun acte formel, aux ennemis du dehors et de l'intérieur, sa conduite est un acte constant de désobéissance à la constitution et de trahison envers le peuple français. — Un tel monarque, une telle dynastie ne peuvent plus reprendre la confiance d'une nation trop long-temps abusée.

Le 10 août, le même soleil éclaira la dernière perfidie de Louis XVI et la chute du trône : espérant jouer le rôle de vainqueur,

rence où se trouvait en personne le comte d'Artois, et où Louis XVI était représenté par M. de Calonne, qui délibéra, avec les ministres de Prusse et d'Autriche, cette fameuse et très insignifiante déclaration de Pilnitz.

— Cte Réal. —

il se rend à l'assemblée où il est arrêté comme vaincu. En vain son parti au désespoir, foudroyé dans les Tuileries, vient chercher des meurtres et une dernière victoire jusque dans l'enceinte du Corps législatif; il est repoussé, et la nation triomphe.

Si Louis XVI fut tombé dans *cette guerre civile de quelques heures*, les Français auraient évité les révolutions malheureuses et des secousses terribles; mais c'était la destinée de ce mauvais prince de faire naître autant de divisions et d'inimitiés par son jugement et par son supplice, qu'il avait produit de calamités et de trahisons par la faiblesse habituelle de son caractère et par son hypocrisie constitutionnelle.

III.

Conduite de Monsieur, et de Monsieur comte d'Artois, depuis 1789.

Les princes que la loi de l'état place à côté du trône sont naturellement portés à montrer des idées libérales et des vertus; ils sont comme des espérances de bien public, que la politique, bien plus souvent que la nature, présente aux nations; et,

dans l'intérêt des gouvernemens, l'expérience est le domaine le plus fécond.

Il faut surtout à des nations sensibles et vives des hommes ou des événemens qui frappent, qui électrisent l'imagination publique, ou par un bonheur réel, ou par les illusions de l'avenir. Les deux frères de Louis XVI ne possédèrent aucune de ces qualidés solides qui fondent le bonheur général, ni aucune de ces vertus privées qui nourrissent l'espoir des peuples.

Monsieur, doué d'un esprit éclairé, mais pusillanime et timide, peu communicatif par orgueil, hypocrite par habitude, inaccoutumé aux affaires de même qu'aux combats, aussi étranger dans une armée que dans un conseil, ne s'occupait que de suivre le fil de quelques intrigues de cour qu'il ne

pouvait diriger, et d'épier quelques occasions d'obtenir une influence qu'il était incapable de conserver long-temps.

M. d'Artois, doué d'un esprit léger et insouciant, plus propre à la galanterie qu'aux affaires, plus occupé de ses dépenses personnelles que des intérêts de la France, dévorait son apanage et dilapidait nos finances avec la prodigalité hautaine et inattentive d'un prince débauché.

Voilà les deux appuis du trône sur lesquels dormait Louis XVI, voilà les deux princes qui se déclarèrent en même temps les organes du génie fiscal. Tous deux s'étaient présentés à l'opinion publique que pour faire enregistrer d'autorité deux impôts onéreux, l'un par la chambre des comptes, l'autre par la cour des aides. C'est

ainsi qu'ils préludèrent à la déclaration de l'énorme *déficit*, et au mépris qui dès lors ne cessa plus de la poursuivre au milieu *des assemblées de notables* et des *révolutions de palais*, que des ministres entêtés, faibles et ignorans organisèrent avec une imprudence coupable.

Le parlement de Paris profère le nom *d'États-Généraux*, et demande leur convocation : l'opinion publique accueille cette demande avec empressement; dès lors les deux princes espérèrent de jouer un grand rôle aux dépens de Louis XVI qu'ils méprisaient et de la reine qu'ils haïssaient également.

La seconde assemblée des notables délibère sur la double représentation du tiers-état dans la convocation prochaine des Etats-Généraux. Quel parti prennent les

deux princes? *M. d'Artois*, en haine des droits du peuple, entraîne son bureau à voter unanimement pour l'ancienne forme de 1614; *Monsieur* et son bureau abandonnent tout à coup les intérêts et les préjugés de la noblesse, et, stimulés par une femme à qui le ministre des finances avait communiqué, sur cette importante question, *quelques argumens irrésistibles*, il se prononce en faveur de la double représentation (1), espérant ainsi se *populariser*.

Les Etats-Généraux étant transformés en Assemblée nationale, *Monsieur* et *M. d'Artois* accompagnent Louis XVI à cette fa-

(1) Il y eut treize voix contre douze; et encore M. de Montboissier, qui a été compté comme le treizième de ce vote, criait-il comme un sourd, qu'il n'avait pas entendu la question.

meuse *séance royale*, qui ne servit qu'à avilir le pouvoir du trône. A peine les *communes* ont-elles opposé une juste résistance à cet acte de despotisme, que *M. d'Artois* conseille hautement au roi de faire sabrer par les gardes-du-corps tous les députés qui étaient restés dans la salle des séances : Louis XVI, en donnant brusquement (1) l'ordre de revenir au palais, fut aussi prudent que *M. d'Artois* était atroce.

Le 11 juillet, *M. d'Artois* crut se venger des communes en faisant renvoyer du ministère M. Necker ; mais alors l'opinion était favorable à ce ministre, et les événemens de la *prise de la Bastille* annoncèrent

(1) *Allez-y vous-même*, dit le roi en jurant ; et M. d'Artois se hâta de remonter dans son carrosse, et de fuir au château.

à *M. d'Artois* ce qu'il avait à redouter de l'indignation générale. Il trouva prudent de fuir vers les frontières et de délivrer les Français de son odieuse présence.

Monsieur, plus cauteleux et plus réfléchi, attendit des circonstances plus favorables à son ambition secrète de dominer. Mais les événemens des 5 et 6 octobre le ramènent à Paris ; il médite au Luxembourg les moyens de renverser l'Assemblée nationale. Il feint d'avoir besoin d'un emprunt de *deux millions* pour payer ses dettes : *M. de Favras* est l'agent de cet emprunt, base d'une conspiration ourdie par le prince. Bientôt les intrigues de *Favras* et l'emprunt qu'il faisait pour *Monsieur* sont découverts; *Favras* et sa femme sont arrêtés et traduits au Châtelet ; mais l'opinion générale n'accusa que *Monsieur* comme chef de cet em-

prunt et du complot dont il devait payer les agens.

Quelle conduite opposera le premier prince du sang? de quelle loyauté viendra-t-il donner l'exemple, si cet emprunt n'a que des motifs excusables ou légitimes? Il se rend à la commune de Paris le samedi 26 septembre 1789, et parle en ces termes :

« En qualité de *citoyen* de la ville de Pa-
« ris, j'ai cru devoir venir vous instruire
« moi-même des seuls rapports pour les-
« quels je connais M. de Favras. Accusé
« d'avoir voulu soulever trente mille hom-
« mes contre l'assemblée, et d'avoir voulu
« couper les vivres à la ville de Paris,
« vous n'attendez pas de moi sans doute
« que je m'abaisse jusqu'à me justifier d'un
« crime aussi bas; mais dans un temps où

« les calomnies les plus absurdes peuvent
« faire aisément confondre les meilleurs *ci-
« toyens* avec les ennemis de la révolution,
« j'ai cru devoir au roi, à vous et à moi-
« même d'entrer dans tous les détails, afin
« que l'opinion publique ne puisse rester
« un seul instant incertaine. Quant à mon
« opinion personnelle, j'en parlerai avec
« confiance à mes concitoyens. Depuis le
« jour où, dans la deuxième assemblée des
« notables, je me déclarai sur la question
« fondamentale qui divisait encore les es-
« prits, je n'ai pas cessé de croire qu'une
« grande révolution était prête, que le roi,
« par ses intentions, par ses vertus et son
« rang suprême, devait en être le chef, puis-
« qu'elle ne pouvait pas être avantageuse à
« la nation sans l'être également au monar-
« que; enfin, que l'autorité royale devait être
« le rempart de la liberté nationale, et la li-

« berté nationale le rempart de l'autorité « royale... Je n'ai jamais changé de senti- « mens ni de principes, *et je n'en changerai « jamais.* »

Tout ce beau discours d'un *prince révolutionnaire* était sans doute analogue aux factieuses circonstances dans lesquelles il se trouvait, comme auteur d'une conspiration réelle contre les députés du peuple Français; mais que penser d'un prince qui s'abaisse au mensonge et à l'hypocrisie, pour perdre ce malheureux Favras, qui s'était dévoué pour lui (1). Tel est le caractère de

(1) Combien il fut heureux pour ce *prince conspirateur*, qu'à cette époque du 26 octobre 1789, il ne se trouvât à la commune de Paris aucun homme instruit des principes sur *les droits des apanages* et sur les devoirs des *princes apanagistes !* Combien *Monsieur* aurait été embarrassé, même dévoilé, si on

Monsieur. Combien d'hommes n'a-t-il pas immolé depuis cette époque à sa sûreté, à son orgueil, à ses complots ! Favras est convaincu et condamné ; lui seul fut généreux : il garda son secret, et sauva *Monsieur* qui, à onze heures et demi du soir, témoigna, au Luxembourg, de quel poids son ame avait été soulagée, lorsqu'on était venu lui apprendre que M. de Favras n'avait point parlé, qu'il n'existait plus, et que le curé de Saint-Paul était le seul individu à qui cette malheureuse victime des complots du

lui avait demandé, à la commune, pourquoi un prince apanagiste empruntait à des banquiers de Paris *deux millions* avec des formes aussi insolites et aussi secrètes ! Si on lui avait demandé où était la décision de son conseil, où étaient l'avis et le registre de son chancelier, de son surintendant et de son trésorier, pour prouver que l'emprunt était fait dans l'intention de payer des dettes certaines et constatées de sa maison !

prince eût parlé en secret, et sous le sceau de la religion.

Monsieur, échappé aux poursuites de cette affaire d'état, cherche à se saisir de l'autorité par des moyens moins dangereux; il intrigue, en 1790, auprès du roi, d'une manière si puissante, qu'il obtient de sa faiblesse les fonctions de *ministre principal*, ce qui, sous Louis XVI, équivalait à une *régence*; mais ce ministère principal fut de courte durée. La reine qui, par les inspirations constantes et ambitieuses de l'archiduchesse Christine, détestait les *Bourbons*, et nourrissait depuis long-temps l'ambition d'une *régence*, n'eut pas de repos qu'elle n'eût fait destituer *Monsieur*; ce *ministre principal* ne régna que trois jours (1).

(1) Ce fait, ignoré de presque tous les contempo-

C'est lui, c'est ce régent éphémère qui employa son influence et sa corruption pour ravir alors à la nation, un de ses plus éloquens défenseurs, et qui s'abaissa jusqu'aux vils moyens d'acheter le silence de ce grand génie, dont le poison ne tarda pas ensuite à abréger les jours (1).

Une autre époque se présente, c'est celle où le roi déserte le trône au mépris de la

rains, est consigné avec détail dans une lettre originale écrite de la propre main de *Monsieur*, et cette lettre est déposée dans des mains sûres.

(1) S'il veut parler de Mirabeau, il ne peut pas dire que la cour *acheta son silence*, car il parlait, et avec chaleur, à la tribune, quelques jours avant sa mort; mais il pouvait dire qu'il avait *acheté le talent* de ce grand orateur. Du reste, Mirabeau n'a point été empoisonné, surtout par la cour, qui avait trop besoin de lui.

Cte Réal.

foi jurée aux représentans du peuple, et court se ressaisir du despotisme de ses ancêtres, au milieu d'une garnison confiée au digne chef des massacres de Nancy. Tandis que Bouillé attendait Louis XVI sur la route de Varennes, *Monsieur* désertait aussi la France, et allait dans les pays étrangers exciter les rois à appuyer de leurs armées le grand complot dès long-temps médité contre les droits et la souveraineté de la nation.

Mais l'arrestation du roi à Varennes (1) laissa *le roi* dans l'infamie, et *Monsieur* dans l'émigration. Ce dernier fuyait par Namur, vers Luxembourg, et croyait trouver le roi

(1) Il était curieux de voir la joie indécente que M. l'évêque d'Arras, M. de Calonne et M. de Vaudreuil, témoignèrent en apprenant l'arrestation du roi à Varennes, lorsqu'ils passèrent à Mayence, dans la même voiture où était M. d'Artois.

à Longwi. Il cherche en vain à obtenir du prince de Neuwied, qu'il fasse recevoir le régiment de Berwick, qui venait d'abandonner le service de France. Pendant que les émigrés s'agglOméraient à Coblentz, et sur toutes les rives du Rhin, M. d'Artois envoyait à Berlin, en qualité d'agent public du prince français, le colonel baron de Roll, pour y négocier des secours et des hostilités contre la France. Bientôt après, ce baron de Roll vint annoncer à Pilnitz l'arrivée de M. d'Artois à Dresde, ainsi que son intention de venir sur-le-champ près de Leurs Majestés impériale et prussienne; mais le peu de considération dont jouissaient les princes français, pour ne pas dire le mépris dans lequel ils étaient tombés, fit que M. d'Artois ne put aller ni à Berlin, pour voir Frédéric-Guillaume, ni à Prague, pour assister au couronnement de l'empereur.

Mais le traité, signé le 27 août 1791, à *Pilnitz* (1), n'en exista pas moins dans les archives de l'Europe. Quoique les réclamations des princes français ne fussent que le prétexte de cette impolitique coalition, qui n'avait pour but que d'affaiblir et de partager la France comme la Pologne; *Monsieur* et M. d'Artois ne le regardèrent pas moins comme un triomphe. On se rappelle encore avec indignation cette lettre solennelle qu'ils écrivirent à Louis XVI, le 10 septembre 1791, du château de Schœnburnshst, près Coblentz (2):

(1) Le comte d'Artois arriva à Pilnitz avec M. de Calonne et M..... Il fut admis, le 26 août, à la conférence; il insistait surtout pour qu'il n'y eût point d'ajournement.

— C[te] Réal. —

(2) *Moniteur*, 23 septembre 1791.

« Nous nous empressons d'apprendre à « Votre Majesté que les puissances dont « nous avons réclamé pour elle le secours, « sont déterminées à y employer leurs for- « ces, et que l'empereur et le roi de Prusse « viennent d'en contracter l'engagement « mutuel. Le sage Léopold vient de signer « cet engagement avec le digne successeur « du grand Frédéric; ils en ont remis l'ori- « ginal entre nos mains, pour le faire par- « venir à votre connaissance; nous le fe- « rons imprimer à la suite de cette lettre... « Les autres cours sont dans les mêmes dis- « positions que celles de Vienne et de Ber- « lin. Les princes et les états de l'empire « ont déjà protesté contre la France, par des « actes authentiques. — Vous ne sauriez « douter, Sire, du vif intérêt que les rois « Bourbons prennent à votre situation. « Leurs Majestés catholique et sicilienne

« en ont donné des témoignages non équi-
« voques. Les généreux sentimens du roi de
« Sardaigne, notre beau-père, ne peuvent
« être incertains. Vous avez droit de compter
« sur ceux des Suisses. Jusque dans le fond
« du Nord, un roi magnanime, le roi de
« Suède, veut contribuer à rétablir votre
« autorité, et l'immortelle Catherine ne lais-
« sera pas échapper la gloire de défendre
« la cause de tous les souverains. — *Il n'est*
« *point à craindre que la nation britanni-*
« *que, trop généreuse pour contrarier ce*
« *qu'elle trouve juste, et trop éclairée pour*
« *ne pas désirer ce qui intéresse sa propre*
« *tranquillité* (1), *veuille s'opposer aux vues*

(1) La destruction et la chute de la France, ainsi que le partage de son propre territoire, fut toujours l'idée dominante du cabinet de Saint-James. C'est le plan favori du gouvernement anglais, pour assurer

« *de cette noble et irrésistible confédéra-*
« *tion.* »

..... « Ne jugez pas le sentiment national « d'après l'inaction de la France, et son ap- « parente indifférence. Lorsque vous fûtes « arrêté à Varennes et qu'une troupe de « satellites vous reconduisit à Paris, l'effroi « glaçait alors tous les esprits, et faisait ré- « gner un morne silence..... Ne croyez donc « pas aux exagérations des dangers par les- « quels on s'efforce de vous entraver..... « Tout Paris sait, tout Paris doit savoir, que « si une scélératesse fanatique ou soudoyée « veut attenter à vos jours, des armées puis « santes chassant devant elles une milice « faible par indiscipline, et découragée par « les remords, viendraient au plus tôt fondre

sa tranquillité et assouvir son ambition sur l'Europe tout entière.

« sur la ville impie qui aurait attiré sur elle
« la vengeance du ciel et la vengeance de
« l'univers. Aucun des coupables ne pour-
« rait alors échapper au plus rigoureux des
« supplices..... Qui pourrait être plus porté
« à concevoir des alarmes sur la situation
« d'un frère tendrement chéri? Mais au dire
« de vos plus téméraires oppresseurs, le re-
« fus du résumé constitutionnel qui vous a
« été présenté par l'assemblée du 3 de ce
« mois, ne vous exposait qu'au danger d'*ê-*
» *tre destitué par elle de la royauté*..... »

Et qu'importait à ces deux princes la déchéance de Louis XVI? C'est tout ce qu'ils ambitionnaient depuis long-temps, afin d'être plus près du trône; car s'ils eussent aimé leur frère, auraient-ils appelé auprès d'eux, sur l'autre rive du Rhin, les mécontens, les gardes-du-corps, et toute

cette tourbe de nobles égarés, qui sont allés orgueilleusement mendier (1) des secours auprès des puissances qui ne leur prodiguèrent jamais que du mépris, et quelquefois une mort assurée dans des combats sans gloire?

Monsieur ne suivait en cela que son éternelle ambition de *régence*, comme *M. d'Artois* ne faisait qu'obéir aveuglément aux conseils perfides des *Conzié*, des *Vaudreuil*,

(1) Qui ne se sent indigné en lisant le trait d'un de ces malheureux gentilshommes qui avaient si légèrement lié leur sort à celui des princes français! *Monsieur* était alors au château de Sey. Un émigré lui demanda un louis d'or pour se rendre dans la ville. *Ma foi*, dit-il avec un dédain barbare, *vous êtes assez grand*, *engagez-vous*. Est-ce par de telles réponses, par de telles récompenses, que vous espériez porter les nobles à faire tant de sacrifices pour assurer votre succès.

et des *Calonne*, de cet ex-ministre si funeste à la France, et qui, lorsqu'il fut exilé par Louis XVI, dans sa terre près de Douai, rompit son ban, et alla en Angleterre instruire M. Pitt de la détresse de nos finances, détresse dont il était le principal auteur.

Ainsi, le cas de la mort de Louis XVI, était déjà prévu par ses deux frères, qui travaillaient si efficacement à y parvenir, tandis qu'ils faisaient au nom de Louis XVI, des négociations auprès des cours étrangères; qu'ils se permettaient de faire des levées de forces militaires; qu'ils ouvraient à l'Orient, un emprunt de huit millions (1),

(1) *Voyez* les pièces authentiques, communiquées à l'assemblée législative par M. Chambonas, ministre des affaires étrangères. — Séance du 5 juillet au soir; *Moniteur*, n° 189 (1792.)

au nom du roi, et sous l'hypothèque des receveurs du royaume, pour subvenir aux frais de la guerre contre la liberté de la France, et qu'ils engageaient Louis XVI à payer les frais de sa maison militaire émigrée; il se répandait déjà des bruits d'un partage réglé entre *Monsieur* et le comte d'Artois, en cas de la mort du roi. La France ne consistait plus alors, selon les princes, dans le territoire français; la France était tout entière dans l'état extérieur, à *Coblentz*, à *Cologne*, à *Trèves*, à *Worms*, à *Liége*; ils croyaient que la France était toute où étaient les deux princes et leurs illustres conseillers.

C'est en vain que les décrets de l'Assemblée législative, et les lettres de Louis XVI, rappellent ostensiblement les deux princes à Paris; ils ne font qu'augmenter de plus fort les préparatifs hostiles. Ils achètent des hommes en Allemagne, enrégimentent leurs

émigrés pour aider les deux armées de Prusse et d'Autriche, et ils répondent à Louis XVI, que « leur honneur et leur devoir leur défendent également d'obéir aux ordres qu'il leur adresse pour rentrer dans le royaume. »

Lorsque la guerre éclate au mois de juillet 1792, lorsque les hordes ennemies menaeent la France, et qu'un manifeste du duc de Brunswick inonde tous les départemens pour y exciter la division et la révolte contre l'autorité nationale, que faisaient les deux princes complices de tant de maux ? Diffamés à Coblentz, méprisés dans l'armée prussienne, ils étaient l'objet des railleries dans l'armée campée au sein de la Belgique. Leur haine aveugle et furibonde, qui n'était ni martiale, ni même chevaleresque, était devenue une sorte de ridicule attaché à ces deux princes, marchant tristement à la

suite des armées étrangères, qui ne se battaient que pour d'autres intérêts que les leurs.

Comment ces princes auraient-ils inspiré quelqu'intérêt avec les personnages aussi méprisés qu'impolitiques qui les entouraient? De quelles considérations pouvaient-ils jouir auprès des puissances étrangères avec *cet évêque d'Arras* (*Conzié*), ambitieux hypocrite et perturbateur atroce, qui par ses conseils a plus perdu les *Bourbons*, que n'ont pu le faire leur dénégation et leur lâcheté? Avec ce *ministre dissipateur* (*Calonne*), homme pervers avec légèreté, et systématiquement fugitif de son pays, qui avait indigné toute la France en la ruinant, et qui avait donné à M. Pitt le secret des finances du royaume, et le tableau de sa détresse que lui-même il avait augmentée?

C'est avec ces conseillers sinistres que *Monsieur* et *M. d'Artois* s'occupaient (en cas de succès des armées d'Autriche et de Prusse) du coupable projet de faire interdire Louis XVI, de renvoyer honteusement la reine, de s'emparer de l'autorité royale, et de couvrir la France de meurtres et de vengeances. Ils sont connus les projets atroces qu'avaient formé les princes français de faire périr tout ce qui avait pris une part active à la révolution, et de couvrir de honte et de deuil cette France qu'ils regardaient comme un patrimoine inaliénable, et ses habitans qu'ils considéraient comme de vils troupeaux.

Déjà les armées des coalisés sont en marche réglée sur nos frontières. *Frédéric-Guillaume* passe en revue, à Trèves, cinquante mille hommes. *Monsieur* y arrive

avec vingt mille émigrés. *M. d'Artois* vient de rappeler de Turin ses deux fils. C'en est fait, la France doit, d'après leurs projets bienfaisans, être remise sous le joug le plus honteux et le plus dur; et la situation de Louis XVI, renfermé au Temple, n'est d'aucun poids, d'aucune influence sur le cœur barbare de ses frères.

Mais les destinées de la France l'emportent sur tant de complots. Les armées prussienne et autrichienne fuient devant les premiers bataillons que l'amour de la patrie a improvisés comme par prodige. Les plaines de Champagne, couvertes encore des débris des armées étrangères, attestent le courage brillant des Français. La honte poursuivait les deux princes et leurs nobles cohortes dans leur fuite précipitée vers l'Allemagne.

Vous y fûtes insensibles, prêtres dégradés qui n'aviez fait par ces tentatives infructueuses que confirmer votre expulsion du territoire français; il nous semble encore voir *ce château de Ham,* en Westphalie, où Frédéric - Guillaume , affligé des mauvais succès encourus pour votre digne cause, donna à *Monsieur* une garde de quatre cents hommes, qui étaient moins une garde d'honneur, qu'une garde sévère qui le surveillait de très près, qui ouvrait ses lettres, et le constituait plutôt le prisonnier que l'ôtage des rois qu'ils avaient trompés.

C'est dans ce château de *Ham* que *Monsieur* apprit le jugement de Louis XVI. Son premier mouvement ne fut pas de répandre des larmes : l'intérêt personnel l'emporta sur la nature. Il ne s'occupa que de se déclarer lui-même sur-le-champ *régent du*

royaume de France, dont il était absent, et où il lui était impossible de rentrer. C'est ce même jour, 28 janvier 1793, que le nouveau *régent* déclara *M. d'Artois lieutenant-général d'un royaume* qui n'existait plus pour eux.

Monsieur était si méprisé des puissances de l'Europe, que sa régence n'eût pas de succès plus durable à *Ham*, que son ministère principal n'en avait obtenu à Paris en 1790.

Les droits de la reine à la régence, et les usages de l'ancienne monarchie française, étaient violés par cette déclaration précoce du nouveau *régent*, qui, malgré le caractère des *régences en France*, et malgré l'absurdité plus forte d'une nomination personnelle, n'avait pas rougi de se conférer *proprio motu*

cette dignité chimérique. Ce prince, qui se disait si fort versé dans l'histoire, avait sans doute perdu dans son exil la mémoire des quatre régences les moins anciennes : celle de la reine *Blanche*, mère de saint Louis; celle de *Catherine de Médicis*, celle de *Marie de Médicis* à la mort de Henri IV, celle d'*Anne d'Autriche*, dont les Etats-Généraux, et ensuite les parlemens déclarèrent les droits, selon l'usage. L'impératrice de Russie, qui ne fit jamais à la coalition que de vaines promesses, fut cependant la première à reconnaître la *régence illégale de Monsieur*, et à lui envoyer le duc de Richelieu pour lui porter les lettres officielles de cette stérile reconnaissance diplomatique.

Mais les autres cours restèrent silencieuses, et, pendant qu'elles suspendaient leur

adoption des nouveaux titres que s'arrogeaient les deux frères de Louis XVI, *M. d'Artois*, séduit par les promesses de l'impératrice de Russie, se rendit à Pétersbourg pour y exciter la haine contre la France.

Tout ce qui en résulta fut un service funèbre en l'honneur de la mémoire de Louis XVI, service qui fut fait avec une affectation et une pompe extraordinaires.

Mais une cérémonie qui devait exciter en faveur du prince français un intérêt fanatique chez les Russes, devint un motif d'aversion et de mépris, à cause de l'indécente conduite de M. d'Artois. Catherine fut si indignée de l'étourderie et de l'indifférence avec lequel ce prince fugitif se conduisit dans cette cérémonie funèbre, que le bon

accueil de cette cour cessa à cette époque, et que *M. d'Artois* fut obligé de chercher un autre asile. (1)

(1) Il aurait dû prendre, ou il faudrait prendre aujourd'hui dans Vauban, l'extrait et le résultat du voyage du comte d'Artois en Russie, et parler surtout de l'usage que fit ce prince, de l'épée enrichie de diamans, qui lui fut donnée par l'impératrice.

Il faudrait aussi extraire du même Vauban, le récit de l'infâme conduite du comte d'Artois à l'Ile-Dieu, et citer textuellement la lettre de quatre lignes de Charette à ce sujet. (Voir pièces justificatives F.)

— Cte Réal. —

IV.

Conduite de Philippe, duc d'Orléans, *dit* Egalité.

La branche de Bourbon-d'Orléans fut, depuis Philippe le régent, une famille dévouée à l'Angleterre. (1)

(1) *La famille des Bourbons d'Orléans a toujours été anglaise*. Le régent de France (duc d'Orléans), se conduisant comme s'il devait succéder à son pupille

Le nouveau Philippe eut une anglomanie encore plus prononcée : depuis long-temps

Louis XV, s'unit tacitement avec l'Angleterre, réputée l'ennemie éternelle et naturelle de la France, et rompit ouvertement avec la branche de Bourbon qui régnait à Madrid. La politique de l'Europe en fut changée. Le régent, *duc d'Orléans*, de concert avec les Anglais, fit la guerre à son parent et à l'Espagne. C'était comme l'a dit Voltaire, *une véritable guerre civile*.

Philippe d'Orléans, qui a joué un rôle si vil et si atroce dans la révolution, avait préparé, en Angleterre, ses plans ambitieux. et y avait appris des Anglais, les horribles théories d'insurrections, de troubles et d'émeutes, qu'il a si stérilement mises en pratique à Paris, et dont il a été lui-même puni par les excès de la révolution, qu'il avait tant fait exagérer par ses coupables agens. C'est ce Philippe d'Orléans qui avait introduit en France tous les usages, les modes, les marchandises, et jusqu'aux vices même des Anglais.

Les trois fils de ce Philippe d'Orléans, ont eu la

tous les usages de sa maison étaient puisés chez nos ennemis; et c'est par là que s'introduisirent en France ces modes destructives de notre industrie, et qui firent longtemps partir une partie de notre numéraire pour payer tribut aux manufactures de ces insulaires exclusifs.

La bataille *d'Ouessant* prouva à la nation combien elle pouvait peu compter sur les talens et le courage de ce prince. Ses premières divisions avec la cour, et principalement avec la reine, présagèrent d'autres divisions qui seraient un jour d'une plus terrible influence.

même prédilection que leur père, en faveur des Anglais; c'est aussi en Angleterre qu'ils se sont retirés. C'est au roi George III, qu'ils ont eu la lâcheté d'offrir leurs services contre la France.....

Les parlemens étaient le seul pouvoir intermédiaire qui osât éclairer la religion du monarque et résister à ses ministres; c'est là que *Philippe d'Orléans* chercha d'abord à se faire un *parti.* Quelques conseillers-clercs, plus mutins que libres, quelques magistrats intrigans et avides de résistance, de places et de pouvoir, se trouvèrent honorés de former le parti d'un prince; ils cherchèrent tous à se populariser en résistant à des enregistremens d'impôts : ces conseillers et ce prince furent exilés, et l'opinion publique, trompée sur les vrais motifs des refus d'enregistrement, se déclara pour eux.

A peine le nom des Etats-Généraux est prononcé, que *Philippe d'Orléans* médite de tirer parti du rétablissement de ce droit national.

Des écrivains qui lui étaient dévoués sont chargés de tracer des projets de *cahiers* et des instructions pour les bailliages, pendant que des agens secrets préparent en silence, à Paris, le triomphe de la magistrature, l'agiotage de l'opinion et la nomination des partisans du prince dans divers bailliages.

Les Etats-Généraux s'assemblent : tous les mécontens et les intrigans de la cour se réunissent autour du duc d'Orléans, nommé député. Bientôt les communes luttent contre les ordres privilégiés; la minorité de l'ordre de la noblesse travaille à acquérir de la popularité en se réunissant aux communes : réunion vertueuse et digne d'éloges si elle avait eu pour but réellement le bien public; mais une ambition secrète en était le seul motif, et *le parti du duc d'Orléans*

se préparait ainsi d'avance les degrés pour accélérer une révolution, et en profiter pour monter sur le trône.

Ainsi, sans idées libérales, sans patriotisme vrai, ce prince excite d'abord les partis, par esprit de vengeance, contre la cour et surtout contre la reine; il divise l'opinion par le moyen des coteries d'écrivains *populaciers*, de courtisans immoraux et d'intrigans audacieux. Les événemens du 14 juillet s'offrent à lui comme un moyen de popularité. La famille de Louis XVI est en exécration à Paris, à cause des troupes rassemblées au Champ-de-Mars pour des projets féroces. *Le duc d'Orléans* fait promener son buste dans les rues de Paris, avec celui de *M. Necker*, que la faveur populaire et les regrets universels accompagnaient en ce moment dans l'exil. Mais le peuple, tou-

jours libre dans ses suffrages, se prononça pour ses droits nationaux, et l'ambition *du duc d'Orléans* échoua sans cependant ralentir ni ses intrigues, ni ses crimes.

C'est à la lueur des châteaux (1) incendiés à la fois dans toutes les provinces, que les hommes du *parti d'Orléans* provoquent les délibérations du 4 août, délibérations qui ne prirent un caractère de libéralité et de philosophie qu'à la voix des communes, qui affranchirent de la féodalité dévorante l'agriculture et le commerce trop long-temps opprimés; mais le crime des incendiaires n'en appartient pas moins à *Philippe d'Orléans*.

(1) L'histoire impartiale racontera que ce sont *les nobles du parti d'Orléans* qui se servirent du levier de la peur pour insurger toute la France, et faire brûler les châteaux dans tous les villages.

A peine les premiers articles de la constitution sont-ils préparés, que *le duc d'Orléans*, qui connaît les résistances d'une cour opiniâtre dans son despotisme et dans ses habitudes, est averti des projets organisés pour la fuite du roi, le 5 octobre, jour consacré à lui présenter les premières lignes de la déclaration des droits..

On voit par quels moyens les troupes soldées se soulèvent dans Paris, malgré les efforts du commandant : on agite le peuple de terreurs, et on lui donne le conseil de se transporter à Versailles pour empêcher le roi de partir.

Les agens secrets du *duc d'Orléans*, mêlés dans la foule immense qui, en un instant, inonde les avenues et le palais de Versailles, commandent les meurtres de cette journée

dont il faut absoudre le peuple qui en fut innocent. La révolution prend dès-lors un caractère de férocité réfléchie, et c'est à l'ambition du duc d'Orléans que la France doit reprocher cette horrible et funeste influence.

L'histoire des temps a dit qu'un homme, célèbre par son éloquence, avait senti le besoin de changer le chef de la dynastie, puisqu'il s'opposait à la réforme apportée par les vœux de la nation, et par les lumières du XVIIIe siècle.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le génie de cet homme célèbre se serait étrangement abusé si le succès avait couronné ces affreuses journées d'octobre (1), puisqu'il au-

(1) Elle est connue à Paris, la lettre qu'écrivait le

rait substitué au chef le plus faible, l'homme le plus vil, des intrigans et des sicaires à de mauvais ministres et à de lâches courtisans. Mirabeau s'est absous lui-même de ces coupables projets, en faisant de la manière la plus énergique, quoique dans un style grossier, le portrait hideux de *ce duc d'Orléans*, qu'il cessa dès-lors de servir de ses talens dignes de plus nobles desseins.

Depuis les journées des 5 et 6 octobre, la cour ne s'endormit pas sur la nécessité de se défaire du *duc d'Orléans*, que d'anciens ressentimens, une ambition ardente et une popularité affectée rendaient également redou-

duc d'Orléans à un de ses fidèles confidens, à Paris, le 7 octobre au soir : « Courez vite, mon cher, chez le banquier..... Qu'il ne délivre pas la somme, l'argent n'est point gagné : le *marmot vit encore*.....

table comme *prince* et comme chef de *parti*. Tandis que des brochures virulentes excitaient à Paris la fermentation dans les esprits contre le duc d'Orléans, au point de mettre le feu à son palais, pour avoir abusé de la confiance du peuple, pour son ambition personnelle, un général envoyait en exil, à Londres, *ce duc anglomane*, sous couleur d'une mission diplomatique.

L'objet de cette mission fut un secret profond pour les uns et la cause de soupçons outrageans pour les autres : il fut un bien pour la patrie. Le duc d'Orléans ne revint de Londres qu'à la sollicitation de la duchesse, dont les vertus triomphèrent des passions de la cour. Louis XVI écrivit au duc d'Orléans *de revenir à Paris pour apprendre à être Français*. Louis XVI aurait

bien dû aussi en même temps apprendre à être roi.

La fédération de 1790 fut une époque où le duc d'Orléans demanda de prêter le serment civique, ce que sa prétendue mission à Londres l'avait empêché de faire.

Cette jonglerie patriotique du duc d'Orléans doit trouver sa place à côté de la renonciation formelle qu'il fit, le 24 du mois d'août 1791, aux droits *de membre de la dynastie régnante*, pour s'en tenir aux droits de *citoyen français*, après s'être opposé, le 24 du même mois d'août, à ce que le titre de *prince français* fût donné par la constitution *aux membres de la famille royale*. Il n'y a eu que trop d'opérations de cet agiotage de civisme, qui n'imposait qu'à une multitude aveugle ou égarée; et, comme l'a dit

à cette époque un député énergique (1): « Une telle renonciation, si elle n'était pas « impossible, serait immorale, et si ce n'est « pas là une vaine chimère présentée pour « capter quelques minutes de popularité, « l'on aurait pu ajouter : J'ai reçu de la mu- « nificence de la nation des rentes apana- « gères, pour être le premier conseiller du « trône ; je renonce à mes apanages, je ne « veux plus que quatre millions pour payer « mes dettes..... »

Il est inutile de rappeler comment le duc d'Orléans, baffoué dans l'Assemblée constituante, fut dénoncé à l'Asssemblée législative, comment il se plaignit de ce que le roi *l'empêchait de servir dans l'armée de terre, ainsi que dans sa dignité de grand-*

(1) Goupil de Preseln.

amiral. Il est trop heureux pour la France que, dans les époques orageuses, *ce chef de parti* n'exerçât pas quelque autorité ou quelque grade élevé dans la force-armée : ses complots, trop long-temps cachés sous une popularité hypocrite et factieuse, ne tardèrent pas à se dévoiler.

La commune de Paris, composée en grande partie d'hommes voués *au parti d'Orléans*, change son nom en celui *d'Egalité*, comme pour exciter le fanatisme de l'opinion en sa faveur; mais le ridicule, cette arme favorite des Français, en fit bientôt justice. C'est cependant sous ce nom révolutionnairement grotesque de *Philippe-Egalité*, que ce prince fut député par le corps électoral de Paris, à la Convention nationale; mais il ne le fut que par l'exécrable

influence des *massacres des prisons*, le 2 septembre.

C'était l'époque où l'on demandait que le roi, renfermé au Temple, fût jugé; et c'était aussi à cette époque que les trois fils du duc d'Orléans servaient sous les ordres de Dumouriez à l'armée du Nord.

Ce dernier, qui n'avait été connu jusque alors que comme un intrigant politique, ou qui n'avait servi que comme partisan, n'avait pas encore développé ce caractère ambitieux qui devait le constituer duc de Brabant, en rétablissant, comme un nouveau Monck, un des Bourbons sur le trône. Le triomphe de Jemmapes, chèrement acheté par la perte des premiers et des plus braves bataillons qui composaient cette nouvelle armée, déguisait les complots de ce géné-

ral factieux, et ce fut *le duc d'Orléans* qui vint rendre compte à la Convention nationale de la bravoure et de l'habileté de Dumouriez.

Ce fut un éveil donné aux amis de la patrie : on commença dès-lors à ne plus douter du projet ambitieux combiné entre la famille d'Orléans et le général traître. Philippe-Egalité veut éloigner les soupçons qui planent de toutes parts sur sa tête incapable de soutenir une pareille ambition; il prend la parole à la Convention nationale pour démentir, mais inutilement, les bruits qui circulaient concernant ses prétentions à remplacer Louis XVI. Cette étrange et impuissante justification fut bientôt suivie de la motion tendante à l'expulser de la France avec tous les autres *Bourbons*; ses intrigues et son parti, bien plus sûrement

que les principes, le maintinrent dans le nombre des députés à la Convention.

Dumouriez frémit de ces diverses attaques, qui lui désignaient d'avance l'impossibilité du succès de ses complots en faveur des *jeunes d'Orléans*, qui lui servaient d'aides-de-camp et d'officiers-généraux à l'armée du Nord. L'aîné des fils de d'Orléans est renvoyé secrètement à Paris, à la fin du mois de novembre, pour épier l'esprit de Paris et celui de la Convention, et pour se concerter avec Philippe-Egalité, son père, et avec ses habiles conseillers. Ce jeune prince, dans une conversation particulière qu'il eut à Paris, eut l'air de se plaindre de ce que la Convention nationale paraissait opprimée par la commune de Paris, et *assura que le général Dumouriez était prêt à envoyer trente mille hommes à Pa-*

ris, *si on le jugeait convenable*, *pour maintenir*, disait-il, *la liberté des délibérations de l'assemblée*... Ce piége adroit ne trompa personne, et, après le retour du fils aîné de d'Orléans à l'armée, ce fut Dumouriez qui se chargea de venir explorer lui-même l'état des esprits et de l'opinion à Paris, où il demeura jusque après le jugement du roi.

Ce fut là l'époque où le *duc d'Orléans* réunit contre lui toutes les opinions par la lâcheté barbare de son vote pour la mort de Louis XVI. Certes, l'opinion générale était montée à un haut degré d'indignation contre un roi perfide, violateur à main armée du contrat social; mais l'opinion s'indigna aussi fortement de voir un *Bourbon* voter froidement la mort d'un *Bourbon*, tandis que les sentimens les plus légitimes, les liens du sang et le vœu de la nature lui or-

donnaient de s'abstenir de voter. On vit alors les hommes les plus acharnés contre Louis XVI et les représentans les plus déterminés à le condamner, blâmer hautement l'affreuse (1) et inutile participation que *le duc d'Orléans* eut à ce jugement, quoique nationalement rendu. Certes, alors on se félicita davantage d'avoir voté le régime républicain, qui, en détruisant la dynastie des Bourbons, excluait du pouvoir un prince si lâchement cruel. Quel homme en France eût pu supporter l'idée de voir à

(1) Le prince de Galles, ancien ami du duc d'Orléans, déchira son portrait en apprenant par les journaux de France qu'il avait voté la mort de Louis XVI. (*Moniteur*, n° 37, année 1793.)

Dumouriez, lui-même, se déclara ennemi du duc d'Orléans, pour avoir voté dans le jugement de Louis XVI. (*Moniteur*, n° 142, année 1793.)

la tête de l'état un politique aussi monstrueux et un prince aussi infâme ?

Dès ce moment toutes les factions s'agitent et luttent avec violence dans la Convention nationale : une conjuration, près d'être exécutée par des sicaires de la commune de Paris et *du duc d'Orléans*, au commencement du mois de mars 1793, vient compromettre la sûreté de l'assemblée.

Un mois après la mort de Louis XVI, tandis que des bruits populaires et des conspirations organisées de tous côtés désignent pour le trône Philippe-Egalité, Dumouriez, accompagné des fils de ce prince, se démasque sur la frontière du Nord et trahit sa patrie : il fait arrêter le général Beurnonville et quatre représentans envoyés à

Lille pour veiller sur l'armée et le rappeler à son devoir. Les *jeunes d'Orléans* avaient été les témoins de la conférence que ce général eut avec les envoyés de la Convention, et ils partagèrent, bientôt après, le crime de la livraison de ces représentans à l'Autriche et la défection honteuse de Dumouriez; ils fuirent avec lui dans les pays étrangers.

Enfin la Convention se voit forcée d'ouvrir les yeux sur l'ambition secrète du *duc d'Orléans*. Une partie des représentans l'accuse d'avoir fait un voyage clandestin à *Sèez*. L'arrestation de tous les Bourbons qui étaient restés en France est décrétée. Une autre partie de la Convention demande sa traduction au tribunal; il est renfermé au fort Saint-Jean à Marseille, et bientôt après ramené à Paris, où il est condamné à la mort. Ainsi finit ce *Bourbon-d'Orléans*,

qui fut un des auteurs les plus acharnés de la division des Bourbons, un des conseillers les plus ardens de quelques journées horribles (1) de la révolution et l'un des plus

(1) *Portrait du duc d'Orléans, extrait de l'Histoire manuscrite de la Révolution, par Rivarol.*

« Tel a été ce prince, que tous ses vices n'ont pu conduire à son crime (et tel est l'effet de cette lâcheté de l'ame, de cet affaissement total de nos facultés, fruit de la débauche, de la flatterie et de tous ses poisons!) qui fut insensible à la gloire, et le devint à l'infamie. Les m....., les s....., et les l.....; le crime enfin avec tous ses leviers, ne purent soulever cette ame plongée dans son bourbier. La haine, le mépris et toutes les tortures de l'opinion, furent impuissantes contre cette insensibilité, qui est toujours le dernier degré de l'abrutissement, et le symptôme de la dissolution.

« On les vit, au 6 octobre 1789, dans les rues de Versailles, entourés d'assassins, et carressant leurs fa-

habiles, mais heureusement des plus lâches hypocrites qu'aient eu le patriotisme et la liberté. C'est ce prince que Louis XVI avait coutume d'appeler *un ambitieux infâme et déloyal* (1).

meux chefs; c'était la corruption mendiant les secours de la barbarie; mais il paya le crime, et ne fut point servi. Le conspirateur n'étant qu'un lâche, ses satellites ne furent que des voleurs, et cette trahison ne trouva que des traîtres..... C'est, non seulement de tous les princes, mais encore de tous les hommes, celui qui restera le plus profondément enfoncé dans le mépris de l'Europe. »

(1) Voyez les pièces justificatives (F.)

V.

Conduite de Monsieur, et de M. d'Artois, depuis la création de la République jusqu'à la Constitution de l'an 3.

Ce n'était pas assez pour *Monsieur* et pour *M. d'Artois* d'avois médité à Coblentz avec leurs conseillers sinistres, de faire interdire le roi leur frère, de s'élever contre la reine par les plus grands outrages, d'avoir excité dans toutes les cours de l'Europe la guerre

contre la France, sans égard pour la sûreté du monarque emprisonné au Temple, d'avoir attiré au-delà du Rhin le ban et l'arrière-ban de cette chevaleresque et trop crédule noblesse, sous prétexte d'obéir au ordres du roi et de travailler au rétablissement de la monarchie. Ce n'était pas assez de vendre à ces malheureux émigrés, à un haut prix, les grades militaires et les distinctions honorifiques (1), en refusant de re-

(1) Cette not eest extraite des papiers saisis par ordre du directoire, chez Durand-Maillanne, ex-constituant.

« *Monsieur* fit circuler de Coblentz, dans tous les recoins du royaume, ces lettres portant que la noblesse qui n'émigrerait point serait rayée du tableau; que l'officier qui serait resté à son poste en serait renvoyé; que les personnes qui auraient accepté des emplois en seraient chassées; que les acquéreurs des biens du clergé le lui restitueraient; que tout serait

connaître celles que Louis XVI avait conférées depuis 1789; d'avoir payé leurs det-

rétabli sur l'ancien pied; que les constitutionnels seraient pendus, et que l'on traiterait le tiers à coups de triques et à coups de pieds dans le ventre.

« Ces lettres n'ayant point d'abord produit leur effet, il députa de Coblentz des intrigans vers le beau sexe, pour le prier de mettre l'émigration à la mode, et d'envoyer des quenouilles à ceux qui ne voudraient point sortir.

« Les prêtres, d'un autre côté, criaient à tout le monde, en leur qualité de bergers de l'esprit public : *A Coblentz! à Coblentz! Faut-il donc que ce soit nous qui vous donnions l'exemple du courage et de la fermeté?* Ces gentillâtres n'avaient jamais cherché de guide que dans le roman et dans la mode; et tous, conduits par les prêtres, les suivirent dans la madrague du temps.

« A leur arrivée à Coblentz, *Monsieur*, pour leur justifier que ce n'était point la cause du roi qu'ils venaient embrasser, et que la déclaration du 22 juin

tes chez l'étranger avec de faux assignats (trait insigne de déloyauté, dont fort heu-

était un piége que la faction déroutée avait tendu au tiers-état, se fit remettre les *croix* et les *brevets* expédiés depuis cette déclaration, en preuve qu'il ne reconnaissait plus l'autorité de son frère, au nom de qui ces expéditions avaient été faites. Pour s'assurer de ceux qui avaient sorti de l'argent, il le leur emprunta; pour rassurer un chacun contre le mérite et les talens, il vendit les emplois; et pour prouver à tous qu'il était insensible à tout ce qui se faisait de mal au dedans, il excita les spectacles, les bals, les jeux, les filles, et scandalisa jusqu'au roi de Prusse, par son luxe et ses prodigalités. Ce monarque, pour lui faire sentir qu'il improuvait sa conduite, l'invita à dîner, ne fit servir que quatre plats, et lui dit qu'il n'était pas assez riche pour le traiter comme il l'avait fait.

« Le projet de *Monsieur* était, en faisant émigrer le clergé, la noblesse et les riches, de se former un parti dans le dedans, de leurs parens et amis, s'il n'eût point été trompé par moins détestables que lui. Maître, par ce moyen, de l'opinion, il se serait fait dé-

reusement pour eux M, de Romanzow empêcha les fâcheux résultats).

clarer régent du royaume, aurait dépouillé le roi des attributs de la royauté, aurait fait avaler à la reine le calice des déboires jusqu'à la lie, et aurait fait usage contre leurs enfans des pièces déposées au parlement.

« *Monsieur* avait porté son attention sur toutes choses, afin de diriger l'opinion au gré de ses désirs; il avait attiré au dehors tous les plus fameux spadassins ; et tous ceux qui ont osé manifester une opinion contraire à la sienne, dire qu'une constitution était nécessaire, ont été ou tués par ces spadassins, ou pendus, ou jetés dans le Rhin avec une pierre au cou. Ce sont ces faits qui l'ont rendu odieux à l'émigration, et il n'en est aucun qui ne l'accuse, dans le dehors, d'être l'auteur de tout le mal.

« Aussitôt sa sortie de France, il envoya en son nom des agens auprès de tous les princes de l'Europe; leurs missions étaient de les tromper sur toutes choses, et d'empêcher qu'aucun Français ne pût faire parvenir la vérité.

Il fallait encore que *Monsieur* donnât, dans la Westphalie (1), le spectacle à la fois

« Lorsqu'il vit que l'empereur Léopold ne voulait point déclarer la guerre à la France, il emprunta deux millions en Hollande, et les envoya à Dumouriez, pour qu'avec cette somme il corrompît le conseil du roi et lui fit déclarer la guerre à l'empereur et au roi de Prusse. Cette perfidie a transpiré, et a beaucoup contribué à la retraite du roi de Prusse, qui, pour s'en venger ainsi que l'empereur, n'ont point voulu lui souffrir d'armée. Voilà l'unique cause du licenciement de celle qu'ils avaient consenti qu'il eût.

« Comme le prince de Condé n'a jamais eu aucune part à toutes ces intrigues, pour humilier davantage les frères de Louis XVI, ils lui ont conservé la sienne.

« Les émigrés, s'entend les grands seigneurs et les évêques, disaient hautement, en 1792, que le roi était jacobin, constitutionnel; qu'il n'était point propre à la couronne, qu'il fallait un régent, en désignant pour cette place *Monsieur*.

(1) Voir la note page 143.

grotesque et ridicule d'un émigré prisonnier dans l'étranger, d'un régent sans

« Il y a un temps prescrit par l'expérience pour que la vérité soit mise à jour sur toutes choses. On peut néanmoins avancer, en attendant qu'on ait ramassé çà et là cette vérité, que c'est le dehors qui a dirigé Robespierre; il était entouré d'agens de *Monsieur* qui lui ont successivement désigné les personnes dont il craignait les remords, celles qui avaient pénétré ses projets, et celles qu'il savait ne lui être point favorables.

On sait que Pelletier de Saint-Fargeau gagna deux cents voix en un jour pour la mort du roi; on sait dans le dehors, que les émigrés répétaient comme des perroquets, que le sacrifice du roi avait été jugé nécessaire; qu'on ne voulait ni de la reine pour régente, ni de son fils pour roi; que les princes étaient d'accord sur cela avec les princes du sang et la haute noblesse. Tous ces propos sont parvenus à la cour de Vienne; aussi l'empereur n'a jamais voulu recevoir dans ses États ni le prétendant, ni son frère. Peu de personnes ignorent la réception que fit à ce dernier

royaume, d'un prince sans sujets, et d'un général sans armée. C'est au château de

l'électeur de Cologne; il lui signifia de sortir de son électorat dans les vingt-quatre heures.

« On sait que tous les membres des parlemens qui ont eu connaissance du dépôt fait par le duc de Fitz-James ont été guillotinés; que M. de Malesherbes l'a été, parce qu'il était dépositaire du codicile secret du roi.

« On remarque, en lisant son testament, qu'il ne recommanda point ses enfans à ses frères, mais à sa sœur. On sait que le maréchal de Mouchi a été guillotiné pour avoir révélé au roi le projet de l'émigration, et que madame Élisabeth l'a été parce qu'elle avait pris avec son frère l'engagement de révéler toutes ces horreurs à son fils lorsqu'il aurait atteint l'âge de raison. Enfin, on sait que le prétendant est abhorré de toute l'émigration; qu'elle ne voit en lui qu'un tartuffe, auteur de tous les malheurs dont la France est assiégée, et l'on y est étonné de ce que personne n'ose, pour y mettre fin, donner le jour à la

Ham que *Monsieur* apprit, le 27 janvier 1793, la fin tragique de Louis XVI. Les premiers momens d'un aussi profond politique ne furent pas donnés aux sentimens de la nature, mais à la surveillance du royaume de France. Il y avait quatre mois

vérité. Cette matière requiert une plume nerveuse, et je ne vois que le brave, que l'incomparable Durand-Maillanne, qui puisse devenir le guide de l'esprit public, et c'est à cette fin que je lui fais part de ces notes. »

(1) On se rappelle comment le ci-devant *Monsieur* était resté au château de Ham. Frédéric-Guillaume lui donna une garde de quatre cents hommes; il venait de fuir des frontières de la France, avec les armées étrangères, qui furent si glorieusement repoussées. Cette garde de quatre cents hommes était moins une garde d'honneur qu'une garde de sûreté qui surveillait *Monsieur* de plus près, car on y décachetait ses lettres, et il ne pouvait communiquer avec personne.

que la république y était établie ; *Monsieur* crut, dans sa prévoyante sagesse, qu'il ne devait pas se livrer à une douleur vulgaire, mais plutôt donner tous ses soins aux états imaginaires que, du fond du château de Ham, il allait gouverner à son gré. Le premier témoignage du regret qu'il donna à la mémoire de son frère fut une lettre écrite aux émigrés, et une déclaration de *sa régence* d'un royaume qui n'existait plus, d'un pays où il n'était pas, et où il lui était impossible de rentrer.

« J'ai pris le titre de régent du royaume, « écrivait-il aux émigrés, le 23 janvier 1793, « titre que le droit de ma naissance me « donne pendant la minorité de Louis XVII, « mon neveu ; et j'ai confié au comte d'Ar- « tois celui de lieutenant-général du « royaume. Votre attachement à la reli-

« gion de vos pères, et au souverain que
« nous pleurons aujourd'hui, me dispense
« de vous exhorter à redoubler de zèle et de
« fidélité à votre jeune monarque, et d'ar-
« deur pour venger le sang de son auguste
« père..... Si dans un tel malheur il nous est
« possible de recevoir quelque consolation,
« elle nous est offerte pour venger notre
« roi, replacer son fils sur le trône, et ren-
« dre à la France son ancienne constitu-
« tion, qui seule peut faire son bonheur et
« sa gloire..... »

A cette lettre était jointe la déclaration du nouveau régent, dont les vengeances s'annonçaient bourboniennes ; le gouvernement consulaire se vit forcé de placer une garnison sur chaque diligence ; ces forteresses ambulantes sont encore attaquées, et il faut de nombreux combats pour délivrer

la France de ces brigands *patentés à Londres et à Mittau.*

Mais le crime renaissait du crime. Aux assassins de grandes routes et aux voleurs de diligences, succédèrent bientôt des bandes nouvelles de malfaiteurs armés, qui s'introduisaient partout, qui épiaient le moment d'un grand forfait, également nécessaire à la cour du prétendant et au cabinet de Saint-James. Le plus vil et le plus imperturbable espionnage est organisé en France, par ordre des Bourbons, au profit de l'Angleterre, qui les paie et les méprise.

Tandis que les traîtres de l'intérieur s'agitent encore sourdement, et blanchissent, en écumant de rage, le frein nouveau que le premier consul leur a donné, l'extérieur présente un spectacle alarmant pour la

France, si elle n'avait eu pour premier magistrat un héros.

L'empereur d'Autriche se tenait sur la défensive en Allemagne, tandis qu'il poussait les Français de l'Italie dans les Alpes, et que des troupes de débarquement se disposaient à attaquer la Provence. L'Angleterre renforçait ses flottes de la Méditerranée et de l'Océan, pour insulter de nouveau les côtes de la France et de la Hollande, et préparait des secours encore plus considérables pour les rebelles, que les Bourbons nourrissaient de coupables espérances dans la Vendée.

L'armée française, renfermée dans Gênes, éprouvait cette longue famine qui en dévora les habitans. Cernée par *Mélas*, bloquée par la flotte anglaise, elle apprenait

avec désespoir que les troupes qui devaient la secourir, étaient forcées de repasser le Var.

Bonaparte et l'armée de réserve improvisée par la victoire, en franchissant le mont Saint - Bernard reportent la gloire du nom français dans les Alpes étonnées de l'audace du passage d'une artillerie formidable à travers les glaces et les précipices. *Bard* est pris, *Yvrée* est enlevé de vive force. Les Autrichiens, battus sur les *Cheusella*, abandonnent aux Français d'immenses magasins à *Verceil*. Le premier consul, maître du Haut-Piémont et de Fénestrelle, réunit les divers corps à l'armée de réserve sur les bords du Tésin, avant que la formidable armée, commandée par Mélas, se doute même de l'existence de cette armée française qui, dans peu de jours, doit la battre et l'exterminer dans les plaines de *Marengo*.

La journée de *Montebello* en est le prélude. Ce succès du 20 prairial prépare la victoire du 25, et la défaite complète de Mélas donne le même jour toutes les places de l'Italie à la France, la paix à l'Europe continentale, le désespoir à l'Angleterre, et la honte aux lâches partisans des Bourbons.

« *J'espère*, écrit le premier consul, *que le* « *peuple français sera content de son armée.* » Mais, pendant qu'il traçait ces paroles immortelles, le génie infernal de l'Angleterre appelait les complots des deux Bourbons rélégués à Mittau et à Edimbourg, et leur montrait un nouvel instrument de mort préparé dans les contrées de la Vendée, pour les délivrer du vainqueur de Marengo et du pacificateur du continent.

Pitt et d'Artois comptent déjà les monstres et les sommes consacrées à cet horrible complot. L'esprit de la chouannerie s'agite dans les départemens. Un drap mortuaire, placé à Paris sur les fondations de l'église de la Madeleine, est le signal donné au fanatisme des Bourboniens. Un jeune imposteur se fait passer pour le Dauphin. Des bricks anglais vomissent sur nos côtes les directeurs atroces de cette *machine infernale*; le gouvernement anglais, *payeur-général* des armées, croit déjà tenir en sa puissance la destinée et la vie du premier consul. Il a pensé qu'il ne pouvait vaincre la France que par des crimes, et en partager le territoire qu'avec ses Bourbons.

Je crains de souiller ma plume en traçant les horribles détails de ce crime inoui, qui a excité l'indignation générale, et qui pro-

duira une honorable incrédulité dans la postérité la plus reculée. L'explosion du 3 nivôse éclaira l'infamie des Bourbons et des Anglais.

Voyez les coupables regrets de cette race justement détrônée, et la honte des ministres de Saint-James! Leurs agens, trop long-temps méconnus, cherchent encore à égarer le pouvoir et à pallier leur crime, pendant que la France alarmée ne voyait qu'avec effroi la longue suite des calamités et des guerres civiles qui pouvaient naître de cet attentat.

Il n'y a que le courage et la vertu qui honorent l'adversité. Le forfait du 3 nivôse ensevelit les Bourbons sous le poids de la honte, ôta au malheur tout son intérêt, et

justifia de nouveau leur bannissement de la France.

Oh! combien ils furent désespérés de tout ce qui, depuis cette effroyable époque, arriva d'honorable et de grand pour la nation et pour son illustre chef! le *Concordat*, conclu par le gouvernement consulaire, restitue les temples à la piété des fidèles, la France aux prêtres proscrits, et rend pratique la tolérance si inutilement prêchée jusqu'alors par la philosophie. Le *traité de Lunéville* ramène l'ordre et la prospérité sur le continent, en même temps qu'il enlève aux Bourbons l'appui de la Russie détrompée et de l'Autriche vaincue. Enfin, *la paix d'Amiens* leur ôte leur dernière ressource; l'arsenal des crimes anglais se referma alors quelques instans, et l'univers respira.

Mais, comme si la haine des êtres lâches et corrompus était condamnée par la nature et par la politique à une sorte d'immortalité, comme si les hommes renversés du trône ou chassés honteusement du pouvoir ne pouvaient plus transiger qu'avec la fureur, l'ambition et le crime, l'on voyait croître la haine et l'esprit de vengeance des Bourbons et de leurs partisans, à mesure qu'on voyait la nation française se rétablir, sa prospérité s'augmenter et son gouvernement nouveau se stabiliser et s'affermir.

Qu'opposa le gouvernement français à ces projets concertés de vengeance? Une idée magnanime et généreuse fut proposée au premier consul par une puissance respectable du Nord. Cette idée est adoptée aussitôt, pour éviter aux Bourbons l'humiliation de vivre de la charité de l'Europe. Une pen-

sion considérable et analogue aux circonstances et au rang des Bourbons devait être la suite de l'exécution d'une condition nécessaire au repos de la France : c'était que les Bourbons quittassent l'Angleterre et allassent vivre tranquilles à Varsovie ou dans toute autre partie reculée de l'Europe. La paix du continent et le besoin d'enlever à l'Angleterre un épouvantail ridicule, dont elle se servait avec autant d'atrocité que de mépris, étaient des motifs dignes d'un gouvernement sage et prévoyant. Mais les *Bourbons* ne voient qu'eux, ne consultent que l'ambition des Anglais, et ne se dirigent que par un orgueil héréditaire qui, depuis longtemps, n'a ni cause ni motifs réels. Il faut être vainqueur pour régner; il faut aimer son pays pour le gouverner. Les peuples ne sont pas de simples héritages ou de vils troupeaux qu'une race dégradée peut re-

vendiquer ou se partager à son gré ; il n'y a que la vertu publique et la gloire militaire qui puissent régner sur des Français...

Comment répondirent ces Bourbons exilés et vaincus à la générosité du gouvernement français? De gothiques prétentions, des injures politiques et des reproches à la fois orgueilleux et hypocrites, qu'ils insérèrent, comme des *pamphlets*, dans les journaux d'Allemagne et d'Angleterre, quoique ce fût la Prusse qui eût exercé sa noble médiation, pour que des hommes qui ont été à côté du trône ne demeurassent pas dans une humiliante mendicité.

« Je ne saurais approfondir, répond « Louis XVIII, les intentions du Tout-Puis- « sant à mon égard et à l'égard de ma *ligne* ; « mais je ne perdrai jamais de vue les obli-

« gations que m'impose le rang dans lequel « elle a bien voulu me faire naître. Je rem- « plirai ces obligations en chrétien, jusqu'à « mon dernier soupir. Comme descendant « de saint Louis, je tâcherai de suivre son « exemple en me respectant moi-même jus- « que dans la captivité et dans les chaînes; « comme successeur de François Ier, au « moins je dirai comme lui : *Nous avons* « *tout perdu fors l'honneur*... »

Mais si saint Louis sortit du royaume, ce fut pour obéir à l'esprit de son siècle, et pour aller en héros combattre les infidèles; si François Ier sortit de France, ce fut pour combattre en Italie pour les droits de sa famille, et la gloire accompagna ces deux monarques dans la Palestine et dans le Milanais, malgré leur captivité. Voilà, voilà

d'honorables chaînes et d'illustres chefs de l'ancienne chevalerie !

Mais Louis XVIII n'est sorti de France qu'en fuyant ; il n'est allé en Italie, en Allemagne et en Russie que pour y allumer la guerre contre les Français. Il ne s'est pas même mis à la tête des émigrés qu'il avait trompés par de parricides promesses, ni des Vendéens, qu'il avait excités par d'horribles espérances, et il s'est toujours tenu loin du théâtre des combats. Peut-il se dire descendant de saint Louis, le prince lâche et fugitif, qui a fomenté les guerres civiles les plus atroces, et qui a poussé les puissances de l'Europe à envahir, à déchirer son pays ? Peut-il se dire descendant de François Ier, celui qui n'a été présent à aucune bataille, qui est allé tendre bassement la main dans toutes les cours de

l'Europe, et qui a mis son honneur à incendier, à bouleverser, à partager la France aux barbares qui en dévoraient déjà des yeux les sanglantes dépouilles?

Tel est ce *prétendant* qui repousse la main bienfaisante qui lui assurait un asile honorable et des secours dignes de son ancien rang. Nous ne pourrions pas peut-être lui refuser quelque admiration, si depuis long-temps il n'avait dépouillé le malheur de sa dignité, et son haut rang de tous ses prestiges; mais ces refus ne tenaient ni à la grandeur de ses prétentions, ni à l'élévation de son ame, mais bien aux nouvelles espérances que lui donnaient des complots renouvelés en Angleterre, pour troubler la paix des nations.

Le traité d'Amiens causait à la fois le dé-

sespoir des ministres britanniques et du *prétendant*. Forcés également à ne plus alimenter les dissensions civiles en France, ils se consolèrent en se liguant de nouveau pour en rallumer tous les feux. Louis XVIII continua d'être le mannequin royal dont les Anglais épouvantaient en France les hommes dévoués au gouvernement, et allé-chaient le parti des rebelles et des assassins. Il en fut instruit, et il répondit au ministre de la puissance étrangère, qui insistait pour son honorable repos (1) : « J'ai une *res-*
« *source* sur laquelle je puis compter, et je
« ne crois pas devoir y recourir tant qu'il
« me restera des *amis puissans*. Cette res-
« source est de faire connaître ma situation
« en France... *et comptez que bientôt je se-*

(1) Le 19 mars 1803.

rai plus riche que je ne le suis à cette heure... »

La *paix d'Amiens* est rompue peu de jours après cette déclaration du *prétendant*, et l'assassinat du premier consul s'organise de nouveau à Londres sous les yeux de M. Pitt et du ci-devant comte d'Artois. Les voilà donc, les dignes successeurs de rois glorieux, de saint Louis et de François Ier, descendus au dernier rang des assassins et des parricides!

Aussitôt que les hostilités sont commencées sans déclaration de guerre contre la France, tous les ci-devant princes français offrent au roi d'Angleterre leurs illustres services contre leur propre pays. On a d'abord élevé quelques doutes sur la vérité de la lettre des princes dits *français* : un si

grand abaissement ne pouvait se comprendre : ce n'était plus la cause célèbre, toute impie qu'elle fût, de *Coriolan* ni du *grand Condé;* mais c'étaient les ridicules prétentions d'*un comte de Provence*, connu par son hypocrisie politique et par sa fuite; d'un *comte d'Artois*, qui n'eut de fameux que ses vices et son émigration; et des d'*Orléans*, qui, fugitifs du camp du traître Dumouriez, n'ayant pu se rassurer ni aux Etats-Unis, ni à la Havanne, ni en Espagne, étaient venus abjurer leur jacobinisme et reprendre leurs cordons bleus aux pieds de Pitt et de *Monsieur*. Mais l'authenticité de cette lettre (1) est aujourd'hui aussi incon-

(1) *Lettre adressée à Sa Majesté britannique, par le ci-devant comte d'Artois.*

« Monsieur mon Frère et Cousin,

« C'est avec la plus juste sensibilité et les plus vifs

testable que le refus humiliant de leurs services, prononcé par le roi d'Angleterre, et que l'histoire des temps a enregistré avec

sentimens de reconnaissance, que je profite des circonstances actuelles pour prier Votre Majesté, tant en mon nom qu'en celui de mes fils, des princes mes cousins, et de tous les français résidant dans les états de Votre Majesté, de vouloir bien nous permettre de nous réunir à vos fidèles sujets, et de vous offrir nos services contre l'ennemi commun. Nous sommes Français, Sire; ni nos malheurs, ni les actes nombreux d'injustice que nous avons éprouvés, n'ont affaibli les liens sacrés qui nous attachent à notre pays; mais l'homme qui a subjugué la France, et qui en fait l'instrument de sa perfide ambition, est véritablement l'ennemi de tous les Français, autant qu'il est celui de Votre Majesté et de votre gouvernement paternel.

« En faisant aujourd'hui cette démarche, nous remplissons donc un double devoir; et si Votre Majesté daigne accepter nos services, nous rivaliserons

flétrissure pour ces princes, qui depuis si long-temps ont cessé d'être Français.

La guerre entre l'Angleterre et la France fait de terribles progrès ; mais le crime et la trahison en font de plus terribles encore, sous les funestes auspices des ministres de Saint-James et des ci-devant princes français.

Deux généraux s'étaient déshonorés dans les fastes militaires de la révolution. L'un

constamment avec vos loyaux et fidèles sujets, pour vous prouver toute l'étendue et toute la vivacité de notre gratitude.

« Je prie Votre Majesté d'agréer avec sa bonté ordinaire, l'hommage aussi sincère que respectueux de tous les sentimens avec lesquels je serai toujours,

« De Votre Majesté,

« Le frère et cousin. »

avait trahi son pays dans la Belgique, au profit de la branche d'Orléans, qui n'avait su que conspirer et fuir le 15 mars 1793; l'autre avait sourdement préparé de nouvelles trahisons en 1795, sur les bords du Rhin, avec la branche de Condé, qui n'avait su que transiger et corrompre. *Dumouriez*, général écrivain, qui, depuis sa chute honteuse, ameuta sans cesse les cabinets de l'Europe contre la France, était à Londres, et inspectait avec le duc d'York les chariots de nouvelle invention qui devaient transporter sur les divers points, en cas de descente, l'armée anglaise, soit pour la défense, soit pour la fuite. Pichegru, général conspirateur, qui avait fait ses premières armes de trahison au camp d'Altkirck, et qui avait continué ses perfides trames dans le sein du Corps législatif, *Pichegru*, retiré à Londres, est destiné à passer en France

avec des assassins et leur chef *Georges;* avec des intrigans et l'espion qui les dirige. Ces scélérats, missionnaires des Bourbons, sont chargés d'associer à leur complot un général ambitieux qui trompait à la fois sa propre gloire et son pays.

Des vaisseaux de la marine royale partent des bords de la Tamise et voiturent des crimes et de l'or jusqu'à nos frontières maritimes. Là, des brigands reçoivent des brigands, et la capitale devient bientôt le théâtre de leurs secrètes et infernales machinations.

Les Bourbons ont sacrifié, sans reflexion comme sans intérêt, à Pitt et à Pichegru leurs amis les plus intimes, leurs partisans les plus dévoués, les *Rivière*, les *Polignac*. La France doit être, au premier signal d'un

grand forfait, livrée de nouveau à toutes les convulsions de l'anarchie, à la discrétion des brigands soldés dans toutes les parties de l'empire, et la guerre civile doit éclater dans tous les départemens, afin que l'Ouest soit ouvert aux perfides Anglais, et le Nord à des coalitions nouvelles.

Voilà donc les présens que les Bourbons ne cessent de faire à leur pays depuis 1792! Mais le génie qui préside aux destinées de la France a conjuré d'une main puissante tous ces orages politiques. Ces noirs complots sont avortés; *Pichegru*, *Moreau*, *Georges*, et leurs complices ont subi la peine que les lois infligent aux traîtres et aux conspirateurs. Il n'est resté que la honte du crime au cabinet de Saint-James, et la réprobation nationale a été écrite de nouveau sur le front des Bourbons avilis.

Supposons maintenant, pour un instant, que le sceptre de la France fut remis entre les mains du prétendant par un événement extraordinaire quelconque, ou plutôt par un crime atroce (car il n'y a plus que les crimes qui puissent amener un pareil résultat), quelle serait alors la conduite nécessaire, irrésistible de ce Bourbon remontant sur un trône que la lâcheté et l'échafaud ont à jamais déshonoré?

Les Bourbons, après avoir fui, après avoir fomenté la guerre civile et étrangère contre leur pays, doivent s'y trouver isolés, maudits au milieu d'un peuple qu'ils ont voulu asservir et exterminer. Nul lien moral ne peut plus les attacher à une patrie qu'ils ont couverte de sang et de ruines; nul sentiment généreux n'a pu naître et se conserver dans leur cœur, constamment rempli de

haine et d'exécration pour les Français qu'ils appellent *rebelles* et *criminels*.

L'habitude du pouvoir absolu, transformée en esprit de vengeance, ne peut désormais obtenir dans l'ame des Bourbons que des progrès encore plus rapides et des dévoloppemens mille fois plus affreux que dans les anciennes périodes de leur puissance, qui n'en était pas moins despotique.

La prétendue nécessité politique de venger la mort du roi leur frère (1) et la propre honte de leur émigration ne pouvaient qu'ajouter aux conseils vindicatifs et violens de ce parti nombreux et lâche qui a fui avec

(1) On sent très bien ce qu'il faut penser de ce sentiment de fraternité dont *Monsieur* et le comte d'Artois ont donné de si beaux témoignages avant 1789.

eux au-delà du Rhin, et qui se ralliera toujours à leurs vues perfides, à leurs projets de vengeance et de destruction, quelle que soit l'époque où ces projets pourraient se réaliser.

Ces Bourbons implacables n'auraient-ils pas à venger leur bannissement; les mépris qu'ils ont essuyés dans l'étranger, le dédain qu'ils ont reçu dans toutes les cours, la longue privation de toutes les jouissances que leur donnaient le rang et la fortune? Redevenus maîtres, pourraient-ils cesser d'être tyrans? Héritiers universels d'un despotisme qu'ils regardent comme héréditaire, pourraient-ils considérer la nation entière qui y aurait attenté depuis la révolution jusqu'à ce jour, autrement que comme une nation ingrate, barbare et sacrilége; son oppression la plus intolérable n'en serait-elle pas l'inévitable résultat?

Transportez-vous un instant, par la pensée, à cette époque tant désirée par les Bourbons et leurs partisans (mais qui n'arrivera jamais, j'en jure par les vertus du chef illustre de la France, et par le courage des armées victorieuses qu'il dirige), voyez la France entière livrée à de vils brigands et à des hommes vindicatifs qui, sous le prétexte de venger le trône des Capets, ne vengeraient que leurs injures personnelles, ou ne suivraient que l'impulsion de leurs crimes; voyez les tribunaux remplis des créatures du despote, remplaçant les tribunaux de la nation, et se servant d'une amnistie hypocrite; voyez ceux qui ont servi avec tant de gloire dans les armées, destitués, proscrits et voués à la misère ou à l'exil; voyez les acquéreurs de biens nationaux cruellement dépouillés d'une propriété légalement acquise; voyez tous les hommes qui se sont

déclarés contre les Bourbons, poursuivis et massacrés; tous les fanatismes et les préjugés funestes remis en vigueur, un fantôme de roi dominant la France, abandonnée à des courtisans avides et à des assassins barbares; voyez la gothique féodalité reprenant ses servitudes et ses châteaux; les places et les frontières maritimes livrées à l'Angleterre, et bientôt après, le territoire français morcelé et divisé entre les puissances de l'Europe, jalouses de la prospérité de la France..... Tel est le tableau épouvantable que présenterait notre malheureuse patrie, si des hommes lâches, vils, haineux et vindicatifs, comme les Bourbons dégradés, pouvaient rentrer jamais sur le sol français, ou être au pouvoir de la France, sans y trouver sur-le-champ la peine due à leurs attentats : la mort!

Eh ! qui pourrait traiter de chimérique et d'imaginaire un pareil tableau ? Français, ils sont là sous vos yeux, les traités de *Pilnitz* et de *Pavie*, l'acte de la carte de partage de la France, la coalition armée, les discours et les projets du gouvernement anglais, les proclamations du *prétendant* circulent à Paris et dans les départemens, ses agens et ses promesses dans la Vendée, ses complots réitérés d'assassinat des chefs du gouvernement de la France, complots tramés par les Bourbons, et soudoyés par les Anglais, à plusieurs époques ; la machine infernale du 3 nivôse, les poignards de Georges ; enfin l'offre récente du *prétendant*, d'hypothéquer au gouvernement britannique nos ports et nos places frontières de la mer, pour un emprunt de vingt-cinq millions destinés à relever, par des forfaits et des assassinats, le *trône des Capets*.....

Ainsi donc, la race des Bourbons est finie à jamais pour la France : leur désertion a prononcé leur *déchéance*, alors même que leur crimes politiques n'auraient pas révolté l'Europe et légitimé leur *bannissement*.

Et qui donc pourrait contester à la France l'éternel et imprescriptible droit de renverser une dynastie dégénérée dont elle est mécontente, et d'en élever une autre dont elle attend le bonheur et la gloire? La souveraineté des nations n'est point une chimère : les monarques sont faits pour les peuples, et non pas les peuples pour les monarques.

Ce n'est qu'en vertu de la *loi politique*, qu'un prince, qu'une dynastie règnent. Or, la nation qui a établi la loi politique et la dynastie peut les changer selon les intérêts

suprêmes de sa conservation et de son bonheur : l'histoire l'atteste.

Les *Mérovingiens* dégénérèrent par la perte des vertus guerrières qui avaient distingué *Clovis* leur fondateur. Les partages du royaume divisèrent l'esprit des enfans des rois, et ces divisions les affaiblirent. Les *rois fainéans* vinrent, et la nullité de *Chilpéric III* mit le comble à la nullité de cette race. La nation n'était plus gouvernée. Elle appela le fils de *Charles-Martel*, et la monarchie se régénéra.

Le génie vaste et hardi de *Pépin* créa la seconde dynastie; la fortune et la gloire de *Charlemagne* la soutinrent. Les partages, les divisions honteuses et rapides, la féodalité et la dégénération de ses enfans l'affaiblirent sans retour. Les Carlovingiens ces-

sèrent de gouverner, parce qu'ils perdirent l'estime et l'amour de la nation; *Hugues-Capet* les remplaça par son courage et par l'étendue de ses vues poliques.

Le règne de la troisième dynastie a été le plus long, parce qu'elle s'est renouvelée en quelque sorte par plusieurs branches de la même race; mais il fut un moment où les *Valois* auraient porté la nation à exhéréder la dynastie capétienne, si les vertus et la bravoure de Henry IV, appuyées du génie et de la probité de *Sully*, n'étaient venus prolonger sa durée. Mais depuis Louis XIII, la décadence a frappé la race des Bourbons qui, relevée un instant par la jeunesse de Louis XIV, a dégénéré à grands pas sous Louis XV et sous Louis XVI, de manière à ne laisser après elle que le triste souvenir des finances épuisées, de la couronne dé-

gradée, des mœurs corrompues, de la discipline militaire relachée, de la noblesse avilie à la cour par les vices, épuisée à Paris par le luxe, et reléguée dans les provinces par l'ignorance.

Si les débris de cette dynastie ont été dispersés par l'émigration la plus lâche, s'ils ont été mis en état de révolte par les complots les plus criminels contre leur propre pays; s'ils ont excité des dissentions intestines et soldé des crimes sur toutes les parties de la France, s'ils ont allumé les feux de la guerre soutenue par la coalition de Pilnitz, s'ils ont excité les rois de l'Europe à dévaster la France, s'ils se sont ligués avec le plus implacable ennemi des Français, le gouvernement atroce de Saint-James,... la mesure des forfaits est comblée. Les lois divines et humaines, le droit des

nations, la loi politique, la première de toutes les lois, celle de la conservation mutuelle, ont prononcé la chute et le bannissement de cette race rebelle et anti-nationale. L'héroïque *dynastie des victoires* n'est-elle pas préférable à l'atroce *dynastie des vengeances ?*

O Henry IV ! quel sentiment douloureux éprouverait ta grande ame, si tu pouvais être le témoin et le juge des actions et de la conduite des princes fugitifs qui osent se dire tes descendans ! Lorsque l'ambition fanatique et criminelle des *Guises* te força de lever ton bras contre une partie des Français, tu fus absous de cette terrible nécessité des guerres civiles, en envoyant du pain aux villes que tu assiégeais ; et du moins tu n'invoquas pas l'odieux secours de l'é-

tranger. Mais ceux qui se nomment tes successeurs ont déserté le poste de l'honneur ; ils se sont ligués avec les plus cruels ennemis de la France ; ils ont envoyé dans leur patrie tous les fléaux des guerres civiles et étrangères ; ils ont renouvelé contre le chef du gouvernement les mêmes complots d'assassinats dont tu fus la victime... Eh ! c'est par de tels degrés qu'ils croient remonter sur le trône qu'ils ont déshonoré et démoli de leurs mains sacriléges ! Illustre *vainqueur de la ligue!* un génie héroïque, semblable au tien, préside aux destinées de la France ; et si du haut des cieux tu daignes encore jeter un regard sur la terre, tes vœux accompagneront sans doute le héros qui a vaincu toutes les *ligues*, et qui a relevé l'antique monument de la valeur dans les plaines d'*Yvry*. Les fondateurs des em-

pires, les généraux illustres, les monarques bienfaisans et les grands hommes de tous les pays, de tous les siècles, ne forment qu'une même famille.,...

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(A.) — Page 56.

LETTRE DE MONSIEUR.

Coblentz, le 3 décembre 1791.

SIRE, MON FRÈRE ET SEIGNEUR,

Le comte de Vergennes m'a remis de la part de Votre Majesté une lettre dont l'adresse, malgré les noms de baptême qui s'y trouvent, est si peu la mienne, que j'ai pensé la lui rendre sans l'ouvrir ; cependant sur son assertion positive qu'elle était pour moi, je l'ai ouverte, et le nom de frère que j'y ai trouvé, ne m'ayant plus laissé de doute, je

l'ai lue avec le respect que je dois à l'écriture et au seing de Votre Majesté.

L'ordre qu'elle contient de me rendre au près de Votre Majesté n'est pas l'expression libre de sa volonté; et mon honneur, mon devoir, ma tendresse même, me défendent d'y obéir. Si Votre Majesté veut connaître tous ces motifs plus en detail, je la supplie de se rappeler ma lettre du 10 septembre dernier. Je la supplie aussi de recevoir avec bonté l'hommage des sentimens aussi tendres que respectueux avec lesquels je suis, Sire, etc.

LETTRE DE MONSIEUR, COMTE D'ARTOIS.

Coblentz, le 3 décembre 1791.

Le comte de Vergennes m'a remis hier une lettre qu'il m'a assuré m'avoir été adressée par Votre Majesté; la suscription qui me donne un titre que je ne puis admettre, m'a fait croire qu'elle ne m'était pas destinée. Cependant, ayant reconnu le cachet de Votre Majesté, je l'ai ouverte: j'ai respecté l'écriture et la signature de mon roi; mais l'omission totale du nom de frère, et plus que tout, les décisions rappelées dans cette lettre, m'ont donné une nouvelle preuve de la captivité morale et physique où nos ennemis osent retenir Votre Majesté. D'après cet exposé, Votre Majesté trouvera simple que, fidèle à mon devoir et aux lois de l'honneur, je n'obéisse pas à des ordres évidemment arrachés par la vengeance.

Au surplus, la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Majesté, conjointement avec Monsieur, le 10 septembre dernier, contient les sentimens, les principes et les résolutions dont je ne m'écarterai jamais; je m'y réfère donc absolument; elle sera la base de ma conduite, et j'en renouvelle ici le serment.

Je supplie Votre Majesté de recevoir l'hommage des sentimens avec lesquels je suis, Sire, mon frère et seigneur, de Votre Majesté, etc.

(*Moniteur du* 13 *décembre* 1791.)

(B.) — Page 57.

Toutes les gazettes allemandes retentissent de la fuite de Louis XVI : les unes le font arriver à Condé, les autres à Bruxelles ; les unes sans sa famille, les autres avec la reine et le prince royal. *Ce bruit a été répandu par les princes eux-mêmes*, qui ont envoyé, non pas un seul courrier, mais plusieurs l'un après l'autre. Nous savons que le *Te Deum* a été chanté à Neuwied ; sans doute il l'aura été de même à Coblentz, à Worms et à Mayence. On sait déjà que la nouvelle arriva à Coblentz le 23, jour de la fête de l'électeur. Le lendemain, à 4 heures, on sut qu'elle était fausse ; celui qui l'avait envoyée écrivit qu'il y avait eu un tel projet, mais que son exécution était reculée.

(*Moniteur du* 6 *décembre* 1791.)

(C.) — Page 59.

EXTRAIT

D'UNE LETTRE DU 10 JANVIER.

J'ai trouvé, en arrivant à Trèves, tout le peuple ameuté, qui voulait chasser vos émigrans et mettre le feu aux auberges, pour les engager plus vite à déguerpir; cela durait depuis deux jours. L'électeur est arrivé, et sa présence a tout calmé. Les émigrés sont au nombre de quatre mille environ; la plupart ont des chevaux, tous n'ont pas d'armes; presque tous portent l'uniforme *de garde-du-corps ou de gendarmes*, et n'ont que des épées ou des sabres; la cavalerie reçoit 82 livres par mois, l'infanterie 45 livres... *Les gardes-du-corps sont payés sur les fonds d'un trésor qui est à Paris, cela est certain.*

Les émigrés attendent les troupes de ligne des puissances étrangères; on leur dit

de ne pas s'impatienter. Il doit leur arriver de Liége et d'Angleterre 85 mille fusils et mousquetons, et des pistolets en abondance pour armer la cavalerie à Hettzerat, à Wettlich, à Lutzerat, etc. On suppute que ces émigrés, réunis et armés, pourraient faire 45 à 50 mille hommes, tant ci-devant nobles que roturiers, valets et goujats.

J'ai beaucoup vécu parmi les rebelles, je suis assuré qu'ils ont des émissaires et des espions partout dans les villes de France, surtout dans les villes frontières. Ces émissaires ont de l'argent, et sont chargés de gagner le peuple le plus qu'ils pourront, au moins pour faire des émeutes. Il y a beaucoup de ces gens-là à Metz; dans cette dernière ville, ils ont fait un complot pour qu'on leur livre du 20 au 25 de ce mois, la ville et M. de Lafayette. J'ai vu et lu la lettre qui parle de ce complot; on y affirme qu'on peut compter sur deux régimens de cavalerie et sur une grande moitié du peuple de Metz; il y a un homme chargé en particulier de l'exécution de ce projet. Cet

homme et ses complices sont à Metz depuis le 1er du mois dernier ; ils sont tous, cela est sûr, des ci-devant gardes-du-corps.

L'empereur donne aux émigrés et à leurs complots toute protection ; il vient d'ordonner sur la frontière de tenir les logemens prêts, vers la fin du mois, depuis Newchâteau jusqu'à Coislon, pour dix mille hommes ; de Coislon jusqu'aux environs de Metz, pour 5 mille, et un camp à fourrage pour environ 30 mille hommes. On conduit à présent les vivres et munitions ; le long de la route, on ne rencontre que des officiers et autres personnes qui émigrent de France.

Pendant mon séjour à Trèves, je me suis trouvé à des tables d'émigrés, de 80 couverts ; chacun causait là librement de ce qu'il ferait en France, les armes à la main. Ces entretiens sont horribles. *Je me suis assuré là d'un complot formé pour enlever Louis XVI du château des Tuileries.* Quatre hommes sont maintenant à Paris, ce sont de ci-devant gardes-du-corps, gens intrépides et capables de tout. Il faut Louis XVI

à vos princes rebelles; il le leur faut!..... Vous entendez..... Je ne dis rien de trop, et ne hasarde rien dans ce que je dis.

NOTE DU RÉDACTEUR. Nous avons entre les mains la lettre dont nous publions l'extrait; et nous avons des garans sûrs de son authenticité.

(*Moniteur du* 17 *janvier* 1792.)

(D.) — Page 62.

M. d'Artois, de retour à Coblentz, a annoncé qu'on avait sujet, plus que jamais, de crier *vive le roi, vive la noblesse.* Il n'est plus question dans tous les discours des réfugiés français que de la *conférence de Pilnitz.* Quelle chambre ardente, quel tribunal pour la liberté, répètent-ils sans cesse, que tant de souverains et de grands hommes réunis chez l'Electeur de Saxe, Léopold, avec son feld-maréchal Lascy, son conseiller Spielman; l'archiduc François et le roi de Prusse, accompagné du prince royal, du général prince Hohenlohe, du comte de Bruhl, du général négociateur Bichopswerder; enfin ce comte d'Artois, l'espérance et l'idole de la noblesse française, ayant avec lui M. de Calome et M. le marquis de Bouillé! Nous voilà donc assurés, disent-ils, de la ligue des puissances étrangères!... Leurs nouvelles d'aujourd'hui (9 sept. 1791), c'est que MM. d'Escars,

d'Esterhazy et Bouillé ont été députés depuis la conférence de Pilnitz, l'un à Pertersbourg, l'autre à Stockolm, et le troisième à Vienne. Il arrive ici chaque jour des officiers, des gentilshommes; on leur raconte ce que l'on sait, ce que l'on espère, et chacun d'eux s'imagine et s'évertue pour trouver une place distinguée (aujourd'hui ce n'est pas dans l'armée, mais dans les armées) et avoir part à la *conquête*. Il y en a qui, se voyant déjà revenus triomphans et la canne haute sur tous bourgeois des villes de France, et sur tous manans des campagnes, croyant à cette nouvelle conquête de la Gaule, qui doit avoir les mêmes effets que l'ancienne, pensent lire déjà les commentaires du marquis de Bouillé.

(*Moniteur*, année 1791, n° 270.)

Vienne, 24 *septembre* 1771. — Tout ce qui a transpiré officiellement jusqu'ici de la fameuse entrevue de Pilnitz, c'est le récit des fêtes qui ont eu lieu à cette occasion: il en a paru de longues relations dont le brillant est propre à amuser la partie du

public qui s'occupe de ces détails très indifférens pour l'histoire. Une autre partie de ce même public s'est abandonnée à différentes conjectures, dont les moins hasardées, sans doute, n'ont pas été les échanges dont on a prétendu qu'il y vait été question. Pendant que la cour de Berlin consentirait enfin à celui de la Bavière contre les Pays-Bas, l'empereur, de son côté, n'opposerait plus, dit-on, de difficultés à ce que la Lusace fut réunie aux états Prussiens, en échange des deux margraviats de Brandebourg en Franconie. Mais l'on écrit de Ratisbonne que le ministre électoral de Brandebourg a reçu de sa cour un rescrit ministériel par lequel il est chargé de contredire formellement le bruit que cet échange ait été arrêté dans les conférences entre l'empereur et le roi de Prusse, à Pilnitz; et, en déclarant ce bruit entièrement faux et controuvé, d'ajouter qu'il n'y a pas même été pensé dans cette entrevue. Suivant le même avis, il y a plus de réalité aux liaisons que l'on dit définitivement for-

mées à Pilnitz, entre les cours de Vienne et de Berlin; et les ministres de la Diète ont eu communication qu'il avait été conclu à Pilnitz une alliance préliminaire, ayant pour objet la garantie des possessions réciproques, le repos de l'Europe, particulièrement le maintien de la constitution germanique; alliance qui surtout pourrait avoir ses effets contre la France, dans le cas qu'elle donnât lieu à des hostilités, etc.

On sent combien cette dernière énonciation est vague, et combien peu elle ajoute aux lumières que l'on avait déjà par la déclaration des deux monarques, qu'on s'est empressé, de la part des princes français, de répandre en France et par toute l'Europe, et qu'on ne s'est pas moins pressé, à Bruxelles, lorsqu'on y a vu cette publication précipitée, de faire regarder comme non avenue. Les nobles émigrés de France, qui avaient fondé les plus grandes espérances sur cette promesse purement éventuelle de L. M. Impériale et Prussienne, ne sont pas moins flattés aujourd'hui d'une démarche

que vient de faire la Russie. Le comte de Romanzow qui est revêtu du caractère de ministre plénipotentiaire de l'impératrice, près des électeurs du Rhin, arriva le 19 de ce mois à Coblentz, où il remit à Monsieur et à monseigneur le comte d'Artois, une lettre de sa souveraine qui l'accréditait pour traiter avec eux en son nom : ils avaient reçu en même temps un courrier de Pétersbourg, qu'on croit en avoir été expédié par M. de Bombelles, et dont les dépêches paraissent leur avoir causé la plus vive satisfaction. Les principaux parmi les émigrans français se sont rendus ce jour là près de M. de Romanzow, qui leur a fait part d'une lettre qu'il avait aussi reçue la veille par un courrier de Pétersbourg, et par laquelle l'impératrice sa souveraine déclare : « Qu'à « l'égard de S. M. T. C. elle est dans les « mêmes sentimens que l'empereur et le roi « de Prusse ; qu'en conséquence, elle em- « ploiera tout son pouvoir et son influence « politique pour la rétablir dans son an- « cienne autorité et sa splendeur. »

Outre des assurances aussi agréables données par cette lettre, les princes français ont en même temps reçu, dit-on, le pouvoir de disposer d'une somme de deux millions de roubles, pour l'usage qu'ils jugeront le plus convenable.

En rangeant ce dernier rapport parmi ceux dont l'esprit de parti nourrit ses espérances, nous croyons pouvoir donner pour certain que les sollicitations des princes français, ou de ceux qui les conseillent, ont eu en Russie le même succès qu'à Pilnitz, c'est-à-dire la perspective d'un appui futur, dans le cas que d'autres princes l'accordassent, et que ce secours fût réclamé pour tirer le roi de France de la situation où il se trouvait alors; mais la situation de S. M. T. C. ayant absolument changé par son acceptation formelle d'une constitution que des puissances étrangères ne sont pas appelées à juger; l'on s'aperçoit, dès à présent, que le secours ne pourra pas être réclamé contre l'aveu de Louis XVI, et que par conséquent les dispositions éventuellement

énoncées à Pilnitz ne se réalisant pas, l'impératrice continue d'être dans les mêmes sentimens que l'Empereur et le roi de Prusse, c'est-à-dire de regarder sa déclaration comme non avenue. En effet, ce n'est pas à Bruxelles seulement que l'on s'exprime ainsi : depuis que la nouvelle de l'acceptation de Louis XVI y est parvenue, des avis de Berlin parlent sur le même ton, et si la seconde législature de France ne se laisse pas conduire par l'esprit de faction pour brouiller l'état présent des choses, il est très apparent qu'aucune puissance étrangère ne se croira autorisée à intervenir, pour soutenir la cause d'un parti mécontent, contre la nation réunie avec son roi.

(E.) — Page 110.

« Dès le mois d'octobre 1789, Louis XVI avait recommandé au roi d'Espagne de n'avoir aucun égard à quelque acte public que ce fût qui paraîtrait en son nom, à moins qu'il ne lui fût confirmé par une lettre de sa main. Depuis, il avait fait passer en Allemagne, à son ancien ministre, le baron de Breteuil, des pleins-pouvoirs qui l'autorisaient, vis-à-vis les différentes puissances, à traiter, pour le bien de son peuple, du rétablissement de son autorité légitime; enfin il écrivit aux principales puissances pour les inviter à le tirer de la cruelle position où il se trouvait. Tout porte à croire qu'il prit l'avis de son beau-frère Léopold, avant de se porter à une démarche si importante.

« Voici la lettre que Frédéric-Guillaume reçut; elle était datée du 3 décembre 1790.

(E *bis*). — Pages 75 et suivantes.

« La scène politique de Pilnitz changea, et parut s'animer à l'arrivée du comte d'Artois. Ce prince était accompagné de M. de Calonne, du marquis de Bouillé, du général de Flaschlaud, du duc de Polignac, et du prince de Nassau-Siégen. Il obtint immédiatement une audience des deux souverains, avec lesquels il s'entretint environ trois quarts d'heures, les sollicitant vivement au nom de *Monsieur* et au sien, de s'occuper de l'objet de leurs représentations communes, dans l'intérêt, non seulement du roi leur frère, mais de la noblesse, du clergé et de la monarchie. Dans ce premier entretien et dans ceux qui suivirent, le comte d'Artois, montrant toute sa vivacité, insista, sans être déconcerté par la circonspection de l'empereur, sur la nécessité d'exécuter avec la plus grande promptitude, la contre-révolution par la voie des armes; il s'efforça même d'atténuer, autant que lui permet-

taient les convenances, les objections de Léopold, qui opposait à cet élan rapide les formes lentes de la politique. Après une légère controverse, les augustes interlocuteurs convinrent que le baron de Spielman, ministre d'Autriche, le baron de Bischofswerder, ministre de Prusse, et M. de Calonne, agissant au nom des princes français, se réuniraient pour concerter un projet de déclaration qui serait porté à la signature de deux monarques réunis. Le lendemain 27, après le dîner, les hauts personnages, y compris l'électeur et le comte d'Artois, étant allés à Dresde, la conférence eut lieu entre les trois ministres, qui discutèrent pendant près de quatre heures le projet de déclaration que le baron de Spielman avait rédigé d'avance, d'après la pensée ou sous la dictée même de l'empereur. M. de Calonne y fit inutilement plusieurs objections dans l'intérêt des princes français, et de leur système dont il était le principal organe.

Le soir, après le retour des souverains, le comte d'Artois se rendit avec M. de Ca-

lonne, dans l'appartement de l'empereur, où se trouvaient déjà réunis le roi de Prusse, le maréchal de Lascy, le baron de Bischofswerder, et le baron de Spielman. On lut et on discuta le projet de déclaration; les points contestés furent débattus en présence des deux souverains qui, sur les instances du comte d'Artois, consentirent à l'admission de la dernière phrase proposée par M. de Calonne. La déclaration fut alors revêtue de l'approbation de Léopold, et de Frédéric-Guillaume; l'électeur de Saxe se bornant à être l'hôte sans devenir l'associé des souverains, la leur laissa signer, et n'y prit aucune part. Le lendemain, une expédition en forme fut remise au comte d'Artois; elle était conçue en ces termes :

« Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse, ayant entendu les désirs et les représentations de *Monsieur* et de M. le comte d'Artois, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement Sa Majesté le roi de France, comme un objet d'un intérêt commun à tous

les souverains de l'Europe : elles espèrent que cet intérêt ne peut manquer d'être reconnu par les puissances dont le secours est réclamé ; et qu'en conséquence elles ne refuseront pas d'employer, conjointement avec leurs dites Majestés, les moyens les plus efficaces relativement à leurs forces, pour mettre le roi de France en état d'affermir dans la plus parfaite liberté, les bases d'un gouvernement monarchique également convenable aux droits des souverains, et au bien-être des Français. Alors, et dans ce cas, leurs dites Majestés sont décidées à agir promptement, et d'un mutuel accord, avec les forces nécessaires pour obtenir le but proposé et commun ; en attendant, elles donnent à leurs troupes les ordres convenables pour qu'elles soient à portée de se mettre en activité.

« *Signé*, Léopold, Frédéric-Guillaume.

« A Pilnitz, le 27 août. »

(Papiers d'un homme d'état, *M. de Hardemberg.*)

(E *ter*). — Page 100.

ASSEMBLÉE NATIONALE. (Séance du 7 juillet 1792.)

M. CHAMBONAS fait lecture de trois pièces certifiées par le secrétaire de légation à La Haye.

La première est un acte par lequel Louis Stanislas-Xavier et Charles-Philippe, frères du roi, voulant, disent-ils, adhérer aux désirs qu'ont plusieurs bons citoyens, de soutenir la bonne cause, chargent un sieur Arenne-Lavertu, armateur de Lorient, d'ouvrir en leur nom un emprunt de deux millions pour acheter des grains, et de six millions pour fournir aux autres dépenses de la guerre, attendu que cette guerre est entreprise *pour le bien du royaume et du roi*. Ils ouvrent cet emprunt *au nom du roi*, et lui donnent pour hypothèque tous les biens du royaume.

La seconde pièce est une lettre par laquelle M. Calonne remercie M. Arenne-

Lavertu et l'abbé Poissonnier, son collaborateur, des peines qu'ils se donnent; il en augure un heureux succès; il les conjure au nom de la détresse où se trouvent les princes, de redoubler d'activité, et ajoute : « Mon cher M. Arenne, vous serez l'ange tutélaire du royaume. » Signé Calonne, ministre d'état.

La troisième pièce est un engagement ou promesse souscrite pour huit millions par le sieur Arenne-Lavertu, qui s'oblige à faire remplacer l'emprunt demandé.

Le ministre lit ensuite une proclamation royale relative aux actes qu'il vient de dénoncer.

Notification du roi des Français aux puissances de l'Europe :

Le roi des Français étant informé que l'on continue à s'appuyer de son nom pour proposer des négociations auprès des cours étrangères, faire des emprunts, et se permettre même des levées de forces mili-

taires ; voulant itérativement consacrer d'une manière solennelle son attachement à la Constitution qu'il a librement acceptée, et qu'il a jurée de défendre, désavoue toutes les déclarations, protestations, négociations auprès des cours étrangères, emprunts, levées de forces militaires, achats d'armes, de munitions de guerre et autres, généralement tous actes publics et privés faits en son nom, par Louis-Stanislas-Xavier, Charles-Philippe, Louis-Joseph, Louis-Henri, Joseph et Louis Antoine-Henri, princes français, et par les autres émigrés rebelles aux lois de leurs pays ; déclare que ses intérêts et ceux du peuple dont il est représentant héréditaire sont à jamais indivisibles, que le gouvernement dont l'action lui est confié, sera maintenu pour lui dans toute sa pureté.

Ferme dans cette résolution, le roi des Français charge son ministre des affaires étrangères de notifier à toutes les puissances, que tout entier à la cause du peuple français, il fera usage de toutes les forces que la Constitution a mises dans ses mains

contre les ennemis de la France, quelque prétexte qu'ils emploient pour tolérer les rassemblemens armés des émigrés, et pour les soutenir dans leurs démarches hostiles.

Signé, Louis.

(F.) — Page 133.

... M. le comte de Puisaye avait donné sur l'état de la Bretagne les renseignemens les plus vrais, les détails les plus sûrs; et jusqu'alors il avait été le seul homme qui eût pu déterminer le gouvernement d'Angleterre à fournir en masse des secours considérables en argent. Ces mêmes princes lui avaient donné les pouvoirs les plus amples, les plus étendus; avec tous les moyens possibles, fondés sur de telles bases, l'expédition, dont le but était connu, se préparait.

Tout fut embarqué à Southampton ou à Portsmouth. On mit à bord quatre-vingt mille fusils, de l'artillerie de toute espèce, et en assez grande quantité pour toutes les armées royalistes; des vêtemens pour soixante mille hommes, des magasins de toute espèce, des munitions de guerre et de bouche en abondance, beaucoup d'argent; le régiment d'Hervilly, de douze cents

hommes; celui de Dudresnay, de sept cents hommes; celui d'Hector ou de la marine, de sept cents hommes; un corps d'artillerie commandé par M. Rotatier, de six cents hommes; une brigade de dix-huit ingénieurs; quatre-vingt-six gentilshommes officiers; M. l'évêque de Dol, et cinquante prêtres; des commissaires des guerres, intendans, trésoriers, tout ce qui tient aux administrations; des médecins, chirurgiens, tout ce qui peut avoir rapport à des établissemens d'hôpitaux, etc.

Tels furent les secours que l'Angleterre donna à la province de Bretagne, avec la promesse de les continuer selon les besoins et les circonstances.

.... A l'instant où l'on apprit l'arrivée de Monsieur près de Quiberon, M. le comte de Puisaye fit faire en Bretagne un relevé exact de ce que chaque division pouvait fournir d'hommes plus ou moins bien armés. Ce relevé fait, il se trouva être, dans les quatre armées de Bretagne, de soixante mille hommes, dont quarante-cinq mille

avec des fusils de munition à baïonnettes, et quinze milles avec des fusils de chasse, et moins bonnes armes.

Le tout eut ordre de se tenir prêt à marcher, et de se porter à la côte, dans le cas où l'on saurait que son Altesse Royale voudrait débarquer.

Tous ces détails furent apportés à Monsieur par des individus tenant au parti royaliste, et envoyés à cet effet. Ils m'en parlèrent, pour que j'en fisse part à Monsieur, je les engageai à s'acquitter eux-mêmes d'une si belle mission.

Les troupes qui étaient à bord du convoi étaient ainsi composées : deux milles hommes de troupes anglaises, deux détachemens de hulans britanniques et des hussards de Choiseul, formant cinq cents hommes de troupes à cheval, ayant leurs chevaux; les cadres, qui formaient le nombre de quatre à cinq cents officiers; une quarantaine d'officiers supérieurs composant la suite de Monsieur; de l'artillerie, dont une partie avec ses chevaux; munitions, armes,

provisions, argent, etc. On laissa beaucoup de transports dans la baie de Quiberon, quelques vaisseaux et frégates, trois chaloupes canonnières. Je fus mis à bord de la frégate *l'Aréthuse*; quarante cinq ou cinquante officiers des cadres, qui étaient destinés pour la Bretagne, furent répartis à bord des différens bâtimens, et mis à nos ordres pour les faire débarquer. Chargé des dépêches de Monsieur, je devais me rendre en Bretagne le plus tôt possible; nous étions au moment de la pleine lune, ce qui me retint quelque temps.

Les vaisseaux, les frégates, et les autres bâtimens qui étaient le plus en état de servir, et jugés les meilleurs, mirent à la voile avec Monsieur.

On se porta sur Noirmoutier, que l'on aurait pu prendre, et que l'on ne prit pas. On se jeta sur l'Ile-Dieu, et l'on s'en empara sans difficulté. Il est inutile de parler de cette prise, il nous semble assez prouvé par le fait, que cela ne pouvait avoir aucun but, aucune utilité.

Dans les pays royalistes on commençait à être attristé. On avait vu perdre douze jours dans la baie de Quiberon. Le tâtonnage sur Noirmoutier fit encore perdre du temps; l'occupation de l'Ile-Dieu donnait encore plus de temps aux républicains pour se reconnaître, et l'on devait s'attendre que leur activité ordinaire ne se ralentirait pas.

— Une sorte de mésintelligence régnait entre les divers chefs des armées royales. On désirait ardemment la présence d'un chef suprême devant qui toutes les haines s'effaçant, et dont la présence détruisant toutes les intrigues, n'eût eu, en manifestant ses volontés, qu'à faire marcher chacun selon ses moyens et sa localité, au but des opérations tendantes au bien général de la cause du roi.

Un prince de la maison de Bourbon pouvait seul jouer ce grand rôle. Arrivé au milieu des royalistes, ses volontés devenaient des lois; il n'avait qu'à commander où les autres chefs étaient obligés d'exciter, encourager et persuader.

A cette époque, M. le duc de Bourbon, parti d'Angleterre, était arrivé à l'Ile-Dieu; il y avait passé quelques jours, était revenu dans la baie de Quibereron, d'où il était parti immédiatement pour l'Angleterre.

Mais Monsieur, qui était à l'Ile-Dieu avec des armes, de la poudre et du canon; des chevaux pour traîner cette artillerie, des troupes à cheval, beaucoup d'officiers à répandre dans le parti, puisque les cadres étaient sur le convoi; de l'argent pour suffire au moins au premier moment; Monsieur, dis-je, lieutenant-général du royaume, qui n'avait qu'à ordonner, et dont la présence seule aurait quadruplé le nombre des soldats royalistes, fixait l'attention de tous les pays royalistes qui, sur sa présence, fondaient déjà leurs espérances. On calculait et disait hautement que sa présence à l'Ile-Dieu devait sauver la France, s'il venait parmi les royalistes, ou perdre la cause s'il s'éloignait de la côte; jamais moment n'avait été plus favorable: à cette époque le mouvement des sections avait

lieu à Paris. La Convention ne délibérait que soutenue d'une force considérable qu'elle avait fait venir autour de Paris; une partie de ces troupes était auparavant employée contre les armées catholiques et royales qui alors s'en trouvaient soulagées.

La correspondance secrète avec Paris nous apprit que les espérances étaient telles, que la Convention en frémit, et que l'on disait avec joie : le moment où Monsieur se réunira aux royalistes, la Convention est perdue et nous sommes tous sauvés...

Alors tous les chefs royalistes et tous les différens conseils se réunissaient d'opinion et de fait pour demander Monsieur. Charette lui-même le désirait, même chez lui. Stofflet avait envoyé son second, M. d'Autichamp, pour engager Monsieur à venir parmi les royalistes.

M. le vicomte de Scépaux avait envoyé M. Lemaitre, un de ses officiers d'état-major, à l'Ile-Dieu, pour le même objet.

Le conseil-général de Bretagne, présidé par M. le comte de Puisaye, après de mûres

réflexions calculées sur l'état des choses, crut de son devoir de parler à Monsieur le langage prononcé que des sujets fidèles, armés pour la cause de la religion et du roi, peuvent avoir vis-à-vis d'un prince de son rang, en l'éclairant sur un ordre de choses qu'il était de son devoir de faire connaître.

Il fut à l'unanimité arrêté une délibération des textes à développer, des choses à dire et à faire connaître à Monsieur, et décidé que, comme maréchal des logis, second chef des armées royales, j'en serais chargé.... Le 11 novembre, j'étais rendu près de Monsieur.

.... Cependant (dit Monsieur avec un peu d'humeur) je ne peux pas aller chouanner; mais, s'il le faut, je saurai bien prendre un bateau, et me faire jeter à la côte sous deux fois vingt-quatre heures.

« Ce n'est pas ce que nous désirons et demandons à Votre Altesse royale, lui répondis-je; elle doit y être reçue à la tête de forces considérables, descendre en sû-

reté, et les royalistes prendre une attitude et adopter l'espèce de guerre qui conviendra lorsqu'ils auront l'honneur d'avoir à leur tête le frère de leur roi. — Monsieur me dit : « Mais ce n'est pas ce que dit la lettre; elle me demande, et cela tout de suite. »

. . . . Plusieurs conversations que j'avais eues avec M. le baron de Rollé avaient toujours eu pour refrain : « Mais Monsieur ne peut pas aller chouanner. » Toujours j'avais répondu qu'il n'était pas question de chouanner, et tout ce que l'on pouvait raisonnablement et victorieusement dire à ce sujet.

Il n'y avait plus à hésiter, il fallait prendre un parti. Tous les chefs et les conseils avaient unanimement manifesté leurs désirs, avaient fait l'exposé de leurs forces et de leurs moyens. Leurs députés étaient là, attendant le résultat de leur mission, et de l'énergie que chaque chef et chaque conseil avait mise vis-à-vis de Monsieur, en le demandant au nom de la religion, du roi, de

la cause générale, enfin au nom de son honneur et de sa gloire.

L'agitation des alentours était grande; la stupeur et la tristesse plus grandes encore. Ainsi se passa cette journée. MM. d'Autichamp, de la Béraudière et moi nous nous réunîmes plusieurs fois; nous étions consternés de ce qui était sous nos yeux.

Enfin, le lendemain matin de bonne heure, Monsieur m'envoya chercher et me dit: « Vous me voyez, mon cher comte, dans la plus grande agitation; je suis contrarié dans mes vues et mes projets. Un côtre arrivé cette nuit d'Angleterre a apporté les ordres pour l'évacuation de l'Ile-Dieu, et me rappelle immédiatement en Angleterre. Le gouvernement veut que je parte sans différer. Je ne puis donc pas attendre, ni accorder les douze jours nécessaires pour donner les moyens de me recevoir. La journée va être employée à voir quel parti il me reste à prendre. Nous aurons demain matin une conversation d'après ce que je vais connaître et savoir aujourd'hui,

moi-même dans ce moment étant dans le vague.

Je l'assurai « que si malheureusement il quittait la côte, si la fatalité l'empêchait de se mettre à la suite des royalistes, le découragement et le désespoir s'en suivraient, ainsi que la destruction totale des partis ; que jamais moment n'avait été plus important ; que c'était celui de peser entièrement les intérêts de la cause royale, de la monarchie, et par conséquent de son honneur et de sa gloire ; que dans ce moment l'univers avait les yeux ouverts sur lui, etc.

Avant que je fusse rappelé chez Monsieur, toutes les dépêches étaient déjà rédigées. « Je suis extrêment pressé de partir, les Anglais ne me donnent que quelques momens, me dit son Altesse Royale. Voilà, mon cher comte, vos instructions. Vous y verrez ce que je puis faire donner aux différentes armées pour les mettre à même de me recevoir. Il ne faut pas perdre de temps. Dites aux différens conseils et chefs royalistes que je brûle du désir de me mettre à

leur tête ; que cet événement ne retardera que de peu le moment où je remplirai leurs vœux, mais que je ne puis pas lutter contre la volonté impérative du gouvernant d'Angleterre, etc.

Cette conversation fut très hâtée ; il était décidé que les chefs royalistes se rendaient à bord de la frégate l'*Artois* qui ferait voile pour la baie de Quiberon. On vint me chercher chez Monsieur et me presser de partir. Lui-même devait partir le lendemain. Je quittai Monsieur la mort dans l'ame, et me rendis à bord de la frégate l'*Artois*.

Ce même jour, 18 novembre 1795, jour à jamais fatal, jour où la destruction des armées royalistes devait être pressentie, vit arriver son Altesse Royale à bord du *Jason*. Les salves d'artillerie y annoncèrent son arrivée, et apprirent aux côtes catholiques et royales leur malheur !...

— Le lendemain de mon arrivée à Londres (après les terribles désastres de Quiberon), j'allai visiter M. Windham. Pendant

une longue conversation je ne pus juger de la disposition de ce ministre. Il observa dans ses formes une manière qui lui est assez habituelle, celle de faire une question, d'écouter attentivement la réponse, et, sans aucune réponse de sa part, de passer à une autre question. Je le quittai, ayant su par lui que son Altesse Royale était partie pour Edimbourg, mais M. le baron de Rolle était à Londres. Je le vis et lui remis toutes les expéditions que Son Altesse Royale m'avait confiées à l'Ile-Dieu, en lui racontant tout ce qui s'était passé. . . . .

Le lendemain je dînai chez M. le comte de Voronsow, ambassadeur de Russie; M. le comte de Staremberg, ambassadeur de l'Empereur y était; notre conversation fut très animée. Ils étaient avides de savoir les moindres détails de ce qui s'était passé.... Lorsque nous en vînmes à l'Ile-Dieu, je montrai mes regrets et mon étonnement sur ce que le gouvernement d'Angleterre, ayant fait une expédition aussi considérable, ayant autant d'intérêt à ce que les pays

royalistes prissent une grande existence, ayant pris enfin le parti raisonnable, le seul désirable, celui d'envoyer son Son Altesse Royale, et qu'au bout de tout cela il eut fait manquer l'expédition, en rappelant Monsieur aussi subitement, en ne lui donnant pas même quelques jours pour faire les préparatifs nécessaires pour le débarquement; que je ne pouvais pas m'empêcher de voir dans la conduite du ministère britannique une légèreté dont je ne l'aurais pas cru capable; qu'enfin il était bien extraordinaire de dépenser dix-huit millions pour ensuite croiser et empêcher le résultat de cette même expédition et annuler tous les avantages qui devaient en résulter.

MM. les comtes de Voronzow et de Staremberg, qui avaient beaucoup plus écouté que parlé, se regardaient avec un air d'intelligence dont je ne pouvais pas comprendre la raison, et que je cherchai vainement à pénétrer. Enfin M. de Staremberg dit, en parlant à M. de Voronzow: « Il faut bien le lui apprendre, puisqu'il ne le sait pas; car

il verra les ministres, et ne saura d'après quelles bases se conduire avec eux pour les choses dont il est chargé. » Alors M. le comte de Voronzow me dit : « Que, comme je le savais, Monsieur avait toujours parlé et témoigné de son vif désir d'aller se mettre à la tête des armées royalistes ; qu'alors le gouvernement d'Angleterre avait accédé, et lui avait proposé de lui en donner les moyens ; qu'alors Monsieur s'étant trop avancé pour pouvoir reculer, tous les préparatifs étant faits, il s'était embarqué ; mais qu'en partant, déjà fâché de s'être tant prononcé, il avait chargé M. le duc d'Harcourt, et lui avait laissé les ordres les plus positifs pour solliciter et demander son retour ; que M. le duc d'Harcourt avait été consterné et fort embarrassé de cette extraordinaire négociation, et n'avait éprouvé que des refus de la part du gouvernement qui, ayant fait des frais immenses pour cette expédition, s'était impérieusement refusé à expédier cet ordre, que toutes les sollicitations de M. le duc d'Harcourt ayant été

vaines, Monsieur avait pris le parti de solliciter cet ordre en écrivant lui-même directement au gouvernement, qui s'y était encore refusé; que, pendant le temps que Son Altesse Royale tâchait de gagner en traversant le long de la côte, elle avait encore écrit pour demander l'ordre de son retour; qu'enfin les ministres mettant de la lenteur à l'expédier, ils avaient inopinément appris l'arrivée du *Jason*, mouillé dans la rade de Portsmouth, ayant à son bord Son Altesse Royale; qu'alors, dans les premiers momens de son indignation, lord Granville avait envoyé chercher les ambassadeurs comtes de Voronzow, Staremberg et le marquis Spinola et leur avait dit : Messieurs, vous savez ce que le gouvernement ne cesse de faire pour les pays royalistes; comme vous le savez aussi, son Altesse Royale a désiré y aller : nous avons fait une expédition digne de porter sa personne. Vous n'avez pas ignoré que du moment qu'il a eu quitté les côtes d'Angleterre, M. le duc d'Harcourt, au nom de Monsieur, a de-

mandé et sollicité l'ordre de son retour : nous nous y sommes refusés, regardant contre les intérêts et la dignité de Son Altesse Royale de la rappeler, ce qui d'ailleurs était contre les opinions du ministère; alors, ajouta lord Granwille, son Altesse Royale m'a écrit deux lettres que voici en original, pour demander l'ordre de son retour; cela m'a paru si fâcheux, si honteux, que j'ai différé l'envoi de cet ordre; il était expédié depuis quelque jours, et je devais l'envoyer, ajouta-t-il, en voici l'original. Il consistait à laisser Monsieur libre de prendre le parti qu'il voudrait; mais Son Altesse Royale n'a pas jugé à propos de l'attendre. Elle a quitté l'Ile-Dieu par sa propre volonté, et vient d'arriver à Portsmouth, où elle est en rade à bord de la frégate le *Jason*, attendant de savoir où elle peut aller. Eh bien! messieurs, que voulez-vous que nous fassions désormais pour une cause que l'on ne veut pas servir?

Alors, M. le comte de Voronzow, qui me vit pétrifié, me dit : « La conduite de Son

Altesse Royale qui a indigné le ministère vous ôtera toute espèce de moyens pour traiter d'aucune affaire, etc. »

L'affaire de Quiberon avait eu des résultats horribles : tout avait été massacré. Depuis, les chefs avaient à lutter contre les forces imposantes de l'ennemi ; tout leur annonçait une destruction prochaine et totale.

Malgré leurs efforts, ils y marchaient à grands pas. Nous apprîmes la fin de la seconde victime qui succomba, et paya de sa vie les fautes, les torts, les crimes et la lâcheté qui avaient enfanté tant d'intrigues. Le général Charette ne pouvait plus combattre faute de moyens. Il ne pouvait pas non plus se dissimuler, et en s'annullant, se tenir ignoré, étant entouré de traitres qui, ayant servi constamment avec lui, connaissaient tous ses refuges. Ils avaient songé à eux, et étaient décidés à se rendre méritoires au parti contraire par quelque grand service. Celui qui se chargea de ce

crime fut M. de La Roberie. Ce chef, que le général Charette aimait le plus, en qui il avait le plus de confiance, qu'il avait le mieux traité, et qu'il regardait depuis long-temps comme son ami, fut celui qui, en abandonnant la cause qu'il avait long-temps bien servie, livra le général Charette aux républicains. Il fut donc pris et fusillé.

Ainsi a fini le général Charette qui, depuis l'Isle-Dieu, n'était pas incertain de sa fin. Il l'avait tellement calculée et pressentie, qu'après le départ de l'Isle-Dieu il avait écrit au roi Louis XVIII une lettre que j'ai tenue et lue en original, et je connaissais bien son écriture. Cette lettre, qui ne contenait que cinq lignes, disait :

« Sire,

« La lâcheté de votre frère a tout perdu.
« Il ne pouvait paraître à la côte que pour
« tout perdre ou tout sauver. Son retour en
« Angleterre a décidé de notre sort : sous

« peu il ne nous restera plus qu'à périr
« inutilement pour votre service.

« Je suis avec respect,

« De Votre Majesté, etc.,

« *Signé*, CHARETTE. »

(Mémoires pour servir à la guerre de la Vendée, par M. le comte de VAUBAN.)

(F.) — Page 133.

— La magnificence de l'Impératrice, à l'égard du prince et de tout ce qui l'entourait fut extrême....

.... — L'Impératrice donna enfin à M. le comte d'Artois un dernier présent sur lequel elle croyait avoir fait graver les devoirs du prince. C'était une épée d'or, dont le pommeau est surmonté d'un très gros diamant, sur la lame de laquelle sont inscrites ces paroles : « *Donnée par Dieu pour le Roi !* » Cette épée avait été bénie dans la cathédrale de Saint-Pétersbourg, avec le plus grand cérémonial possible, par l'évêque de cette résidence. A l'audience du départ, au milieu de sa cour, dans l'appareil de toute sa grandeur, l'Impératrice s'avança vers lui, et en la donnant elle-même au prince elle lui dit : « Je ne vous la donnerais pas, si je n'étais persuaduée que vous péririez plutôt que de différer de vous en servir. » Le prince prit l'épée et

dit : « Je prie Votre Majesté Impériale de n'en pas douter. »

(VAUBAN, *page* 23.)

— Soyez maintenant contente, cour d'Edimbourg! vous pouvez dormir en paix; les voix royalistes ne se feront plus entendre, ne vous appelleront plus; voilà votre imagination soulagée du fardeau de la crainte; vous êtes sûre de ne plus y aller : votre épée peut rester dans son fourreau. Je ne parle pas de celle donnée par l'Impératrice de toutes les Russies pour ce noble usage, car avant l'année révolue elle avait été vendue !....

(VAUBAN, page 441.)

NOTE-VARIANTE.

Dans l'impression de cet ouvrage, nous avons religieusement suivi l'ordre du manuscrit de M. Barrère.

Nous croyons toutefois devoir imprimer ici une partie du texte tel que l'auteur l'écrivit du premier jet : les pages suivantes se trouvaient dans le manuscrit original remis entre les mains de Napoléon, placées après ces lignes :

A cette lettre était jointe la déclaration du nouveau régent, dont les vengeances s'annonçaient dejà si fortement. (Voir page 143.)

Mais laissons cette honteuse et extravagante régence, dont l'histoire de France ne présente rien de semblable et d'aussi contraire à tous les principes établis, même dans cette antique constitution dont parle l'usurpateur de la régence (1).

Voilà que déjà, dans la Vendée, les vengeances prédites par ce régent usurpateur se réalisent. La guerre civile a éclaté avec

(1) La régence eût-elle appartenu de droit à Monsieur, il n'aurait pas eu pour cela le droit de se constituer régent. Personne n'a le droit de se constituer soi-même, et encore bien moins en matière de tutèle et de régence.

Les États-Généraux, sous les premières et secondes races, ont toujours accordé ce droit aux veuves des Rois de France. Depuis la loi salique il s'est élevé une question, pour savoir si les femmes, étant exclues du trône, l'étaient aussi de la régence; mais comme la loi salique avait été rendue pour empêcher que la couronne passât en des mains étrangères, plutôt que par crainte d'incapacité de la part des femmes (puisque trois régences, et notamment celle de la *reine* Blanche, avaient été le plus sagement administrées),

toutes ses fureurs, accélérées par l'or des Anglais et par le fanatisme de quelques prêtres intolérans. L'insurrection royale, qui se manifesta par la prise sanglante de

les États-Généraux décidèrent en faveur des reines-mères.

En conséquence, Catherine de Médicis se présenta au parlement, et sur les conclusions de Juvénal des Ursins : elle lui fut adjugée par arrêt du parlement de Paris.

Marie de Médicis, à la mort de Henri IV, se présenta de même au parlement, y demanda la régence en vertu de la chose décidée par les États-Généraux de 1560, et précédemment jugée par arrêt de la cour des pairs : elle lui fut également adjugée.

Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, se présenta également au parlement de Paris munie de la décision des États-Généraux de 1560, et de deux arrêts : la régence ne pouvait lui être refusée.

Ainsi, depuis la loi salique, voilà une décision des États-Généraux et trois arrêts de la cour des pairs en faveur des reines-mères.

Le duc d'Orléans, à la mort de Louis XIV, qui était veuf, se présenta au parlement, qui lui accorda la régence.

Chollet, est proclamée au nom du soi-disant régent du royaume. Bientôt la Russie seule reconnaît cette régence illégale (1), tandis que la Suède proclame sa neutralité. Enfin, c'est au nom des princes fugitifs que les départemens de la Loire et de l'Ouest se couvrent de troubles, de meurtres, de dissentions, de pillages et de ruines. C'est au nom du prétendu Louis XVII et du vindicatif régent, que les Anglais prennent possession de Toulon, pour anéantir son arsenal, brûler ses vaisseaux et insulter à la fois aux droits et aux propriétés de la nation entière (2).

(1) *Moniteur* du 11 mars 1793, n°. 131.

(2) Il est curieux de lire, dans la réponse des commissaires anglais à la requête des Toulonnais, pour rappeler dans leur ville Monsieur, régent de France, le 28 septembre 1793, ces étranges paroles : « La régence de France intéresse essentiellement l'Europe entière, et surtout les puissances coalisées, puisque, dans les circonstances actuelles, l'autorité du régent, comme celle du trône même, ne peut être réalisée que

C'est après cette honteuse et parricide expédition de Toulon, que le prétendu régent du royaume va s'établir à Véronne : c'est dans ces mêmes états vénitiens (qui devaient être punis un jour par le héros vengeur des Français) que Louis XVIII va donner le spectacle d'une cour à la fois ridicule et conspiratrice, baffouée et impuissante, tandis que M. d'Artois présentait à l'Europe indignée le spectacle d'un prince lâche, dont l'adversité n'avait pu relever l'ame, et devenu assez vil pour mendier un asile et des secours auprès de cette même

par leur secours et par des efforts extraordinaires de leur part. Cet objet doit donc être traité directement avec les cours qui combattent les ennemis de notre roi. Jusqu'alors nous ne nous trouvons point autorisés à consentir à la proposition qui a été faite, d'appeler à Toulon M. le comte de Provence, pour y exercer les fonctions de régent du royaume de France, parce que ce serait destituer sa majesté britannique, avant l'époque stipulée, de l'autorité qui lui a éte confiée..... » *Moniteur.* du 13 pluviôse an 2, n°. 133.

Angleterre qui fut toujours la plus implacable ennemie des Bourbons.

Je ne peindrai point cette prétendue cour de Véronne, qui était encore plus l'objet des railleries des diverses cours de l'Europe, que des mépris de l'Italie ; mais je dirai que c'est du sein de cet asile donné par les nobles Vénitiens au prince inscrit sur leur livre d'or, que sortirent à la fois mille complots, mille conspirations contre la France ; c'est de là que partirent ces intelligences avec Pichegru, qui commandait une des armées de la république ; c'est de là que vinrent les intelligences stipendiées dans les départemens vendéens, tandis que M. d'Artois en activait les horribles résultats auprès du cabinet de Saint-James, toujours prêt à faire couler le sang français.

Ainsi, toujours lâches et toujours méprisés, ils ne cessaient d'allumer partout les feux qui devaient incendier leur ancienne patrie, et y exciter les dissensions civiles.

Mais enfin l'armée française obtient sur les rebelles de la Vendée, trompés par les

princes fugitifs et excités par la politique anglaise, des succès désastreux, puisqu'ils faisaient couler le sang français. C'est inutilement que M. d'Artois est déposé par les vaisseaux anglais à l'Isle-Dieu, comme un épouvantail pour la France, et comme un gage de succès pour les stipendiés du cabinet de Saint-James : la journée de Quiberon détruit en même temps les espérances des Bourbons et la gloire des Anglais. La Grande-Bretagne se déshonore par le lâche assassinat des marins et des émigrés que ces vaisseaux usurpateurs avaient portés sur les plages de Quiberon, et que ces mêmes vaisseaux foudroyaient, malheureux et vaincus, un instant après, sur le même rivage.

Le fils unique de Louis XVI meurt, et aussitôt le régent change son titre illégal en un autre encore plus chimérique : il se proclame roi de France, et fait passer le titre de Monsieur sur la tête de son frère. Georges III, le défenseur exclusif de la sûreté et des libertés de l'Europe, est la seule puissance qui félicite le nouveau roi sur son

avénement au trône de France sous le titre de Louis XVIII. Mais, tandis que le roi de la Grande-Bretagne agissait avec cette haute franchise envers un Bourbon fugitif, les journalistes anglais l'accablaient de sarcasmes et d'amères plaisanteries sur son acceptation du royaume de France (1).

Ainsi, toujours lâches, toujours méprisables, toujours implacables ennemis du peuple français, ils lui suscitaient des haines en Italie, en Allemagne, en Russie, en Angleterre.

Pendant le cours de ces intrigues avilissantes, leur nom servait de ralliement à

(1) Voyez le *Morning-Chronicle*, dont les propres expressions sont rapportées dans le *Moniteur* du 28 fruct. an 3, n°. 358 : « Louis XVIII est un Roi de beaucoup trop d'esprit pour accepter un royaume, même celui de France, avec la moindre diminution d'une des parties de l'ancien pouvoir suprême. Il a dernièrement envoyé une démission formelle à un prince ou personnage du premier rang, qui avait rempli un des plus importans offices auprès de la personne de Louis XVI.

tous les brigands de l'Ouest et à tous les réacteurs des départemens méridionaux. Tantôt prêchant la rébellion et le meurtre pour reconquérir ce qu'ils osent appeler leur patrimoine, comme si les peuples étaient de vils troupeaux; tantôt soulevant des tempêtes politiques pour soumettre la France à l'invasion et au partage des barbares, ils croupissaient dans une incroyable lâcheté, ou languissaient dans des palais étrangers, à deux cents lieues des armées coalisées ou des rassemblemens d'émigrés qui se battaient pour eux.

Son motif est que cette personne s'était montrée favorable à la révolution dans son principe. On peut se rappeler que non seulement, au commencement de cette même révolution, Louis XVIII lui-même s'y montra favorable, mais qu'il prêta volontairement, et à plusieurs différentes reprises, le serment solennel de la défendre de tous ses moyens; mais, à cette époque, Louis XVIII n'était encore que Monsieur, et il ne se regarde pas actuellement comme engagé et lié par tout ce qu'il a dit ou juré auparavant.

Non, en parcourant les tristes et honteuses époques où l'on a vu des princes fugitifs de leurs états et armés contre leurs propres sujets, il n'est pas possible d'en trouver une seule où une nation trahie et abandonnée par la famille royale, ait eu autant de griefs à porter que les Français en ont contre les Bourbons. Non, jamais famille régnante ne commit autant de forfaits contre une nation, que cette famille ingrate et dégénérée.

En effet, dans quel département, dans quelle commune de ce vaste empire n'y a-t-il pas des traces de toutes les calamités que les derniers des Bourbons ont versées à grands flots sur les Français? Quelle est la famille qui n'a pas à leur demander un fils, un frère, un parent tués par la main d'un Prussien, d'un Russe, d'un Autrichien, d'un Anglais?

Parmi les émigrés même, quelle est la famille qui n'a pas à reprocher à ces princes fugitifs la perte de leurs propriétés et les maux innombrables qui ont pesé sur cha-

cune d'elles dans l'intérieur, tandis qu'au dehors ces mêmes princes leur vendaient, à un prix excessif, des titres, des distinctions et des grades dans une armée imaginaire ?

Voilà cependant ces princes rebelles, contre lesquels leurs partisans mêmes s'élevaient, en les accusant de les avoir poussés à l'émigration, de leur avoir commandé en vain tous les genres de sacrifice, et de les avoir ensuite traités sans égard et sans aucun retour d'intérêt ! Voilà ces princes dégénérés, dont la conduite est également odieuse et infâme, soit à Véronne, soit à l'Isle-Dieu (1), soit à Londres, soit à Saint-Pétersbourg, soit à Memmel, soit à Quiberon ! Depuis cette exécrable journée, suivons leurs traces en Europe ; nous les trouverons toujours sur la route de la lâcheté et de l'infamie.

(1) Voyez l'extrait des *Mémoires* du comte de Vauban ancien aide de camp du comte d'Artois. (Pages 220 à 230.) (*Note de l'Éditeur.*)

VI.

Conduite des princes depuis le 13 vendémiaire an IV jusqu'à l'an VIII.

Tandis que le canon du 13 vendémiaire détruisait à Paris les espérances du royalisme et de la réaction, les princes méditaient encore à Londres et à Veronne de nouveaux complots contre le gouvernement directorial qui allait s'établir en vertu de la nouvelle constitution de l'an III.

Ce succès remarquable de la France libre avait été improvisé, pour ainsi dire, par l'audace heureuse d'un jeune et illustre gé-

néral, qui avait été destitué et comme proscrit pendant quelques mois, mais dont le génie devait un jour sauver la France, et la préserver également contre les factions de tous genres, et contre les trames des Bourbons.

C'est en vain que de nouveaux émissaires du monarque de Véronne colportent, dans les départemens de l'Ouest, sa proclamation par laquelle il annonce aux Français qui le reconnaîtront, le pardon le plus outrageant, et sans doute aussi le plus perfide. Le général Rey, commandant alors l'armée des côtes de Brest, lui fait une réponse qui fut si justement applaudie dans la Convention nationale (1): « Vos promesses de « pardon, qui annoncent votre faiblesse, « s'évanouiraient bientôt si vous aviez la « force de nous opprimer. Bientôt les scènes « horribles de la Saint-Barthélemi se re- « nouvelleraient. Quel soldat, quel Fran- « çais serait en sûreté? Que n'imagineriez-

(1) Séance du 25 vendémiaire an IV.

« vous pas pour les punir de leur bravoure,
« vous qui l'appelez perfidie et rébellion?...
« Oseriez-vous penser que des héros invin-
« cibles, qui ont fait trembler l'Europe
« coalisée, deviendraient assez faibles pour
« courber leur tête sous le joug des Bour-
« bons?.... » Pendant ce temps, M. le comte de Gélin était rentré en France par autorisation de Louis XVIII, et voyageait de Paris à Brest pour organiser des résistances à l'autorité nationale, et des dissentions civiles dans le département de l'Eure, où il fut arrêté, et ensuite puni par les tribunaux militaires à Paris.

Mais le sénat de Venise, qui avait donné asile à Louis XVIII, vit avec effroi l'armée française marchant en triomphe dans l'Italie subjuguée. Le sénat refuse toute prolongation de séjour au prétendu roi de France, qui lui répond en demandant de lui renvoyer l'armure de Henri IV; mais c'était son éclatante bravoure et son génie audacieux dont il avait besoin, et non de ses armes.

Louis XVIII se décide à aller dans le corps de Condé : à peine y est-il arrivé qu'il y fait une revue, comme si cette armée soldée par l'Angleterre lui eût appartenu; il fait chanter une messe solennelle, le *Domine salvum fac Regem* et un *Te Deum*, comme s'il eût remporté une victoire en fuyant de Véronne.

M. le maréchal de Wurmser reçut ordre de la cour de Vienne, de notifier au prétendant que sa présence était encore plus déplacée au corps de Condé qu'à Véronne, et qu'il devait se retirer à Blackembourg.

Que fit ce prétendu roi de France dans ces circonstances peu honorables ? Il se déshonora encore plus en demandant asile au roi de la Grande-Bretagne.

Peut-être croira-t-on difficilement que ce prince, qui se disait alors héritier de la couronne de France, a sollicité, avec les plus vives instances, les secours des plus implacables ennemis de sa propre famille et de la France. Quoi! dira-t-on, un successeur de Charles V, de Charles VII et de

Henri IV se place devant les Anglais dans une posture si humiliante ! Quoi ! un prince qui parle sans cesse de ses droits à l'héritage de saint Louis (1), s'abaisse jusqu'à mendier une retraite chez les rois de la Grande-Bretagne, dont l'ambassadeur Stairs insulta Louis XIV au lit de mort (2) !

Voici quelques lignes de cette honteuse lettre qu'il écrivit, le 28 septembre 1796,

(1) Lorsque saint Louis revint de la Terre-Sainte, en 1254, Henri III, roi d'Angleterre, vint lui rendre visite. Saint Louis, pour lui faire honneur dans le festin qu'il lui donna, voulut placer le roi d'Angleterre entre lui et le jeune roi de Navarre. Henri III répondit à saint Louis que cette place était mieux et plus convenablement remplie par le roi de France ; car, ajouta Henri III, vous êtes mon seigneur, et le serez toujours. — Voyez Mathieu, historien anglais et contemporain, d'après lequel le président Hénault rapporte ce fait.

(2) Voyez les Mémoires de Massillon, sur la minorité de Louis XV.

au duc d'Harcourt (1) à Londres : « Que « me reste-t-il donc? la Vendée. — Qui « peut m'y conduire? le roi d'Angleterre. « — Insistez donc de nouveau; dites aux « ministres que je leur demande ou mon « trône ou mon tombeau..... Faites remar- « quer toutes ces choses au cabinet de « Saint-James; ajoutez-y, ce qui devient plus « insignifiant (parce que j'en suis l'objet), « que j'éprouverai le plus doux plaisir à « devoir ma gloire et le bien-être de mon « royaume à un souverain aussi vertueux « que le roi d'Angleterre, et à des ministres « aussi éclairés que les siens..... »

Eh quoi! d'un Bourbon est-ce là le langage? Quoi! attendre sa gloire et le bien-être de la France d'un roi d'Angleterre! Attendre la prospérité des Français de la

(1) Un comte d'Arcout commandait sous Édouard la première ligne de l'armée anglaise à la journée de Créci. Ainsi, sous les Valois comme sous les Bourbons, les Harcourt servaient les Anglais et trahissaient leur pays.

main de ces mêmes Anglais qui, pendant un si long espace de temps, ont désolé plutôt qu'envahi une partie de la France; qui ont détruit sa population par tous les crimes, anéanti son commerce par toutes les pirateries, brûlé sa marine dans ses propres ports, excité toutes les rébellions, payé toutes les guerres civiles! Trouver le plus doux plaisir à devoir sa couronne à un souverain aussi vertueux, qui, depuis qu'il règne, a fait quatre guerres injustes aux Français, et violé tous ses traités avec eux! Devoir sa gloire et le bien-être de la France à des ministres aussi éclairés que ceux de Georges III, c'est-à-dire à William Pitt, que les triomphes nombreux de la France jettent dans une fureur délirante; à lord Granville, qui a voté si loyalement la guerre d'extermination contre les Français; à ce ministère anglican, en un mot, qui a voulu tant de fois effacer la France de la carte politique, commerciale et maritime de l'Europe!!!

Voilà cependant un de ces Bourbons fu-

gitifs qui veulent remonter sur le trône en s'appuyant sur les armes britanniques; mais les ministres de Saint-James, ne s'occupant guère de l'intérêt des princes émigrés, leur opposent les dangers de la responsabilité qu'ils encourent. « Si je devais périr, ré« pond Louis XVIII à M. le duc d'Har« court, bien loin que cet événement étei« gnît le courage de mes fidèles sujets, ma « chemise teinte de mon sang serait, pour « tous les royalistes, l'enseigne la plus « propre à les élever, et à leur donner une « nouvelle et plus ardente émulation. Par « conséquent, il n'y a rien à craindre pour « le roi dont la vie ne peut finir en France, « et pour la vie duquel le ministère britan« nique témoigne des craintes de respon« sabilité. »

Oh ! l'étrange responsabilité que celle des ministres anglais défendant le prétendant français! Elle est au moins aussi extraordinaire que le langage de Louis XVIII se comparant à Henri IV, qui disait aux Français : « Ralliez-vous à mon panache blanc;

vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur. »

Pendant que ce roi imaginaire se déshonorait ainsi en écrivant en Angleterre, ses agens affichaient et répandaient avec profusion à Caen et dans le département du Calvados une proclamation hypocrite et séditieuse, portant en tête : « Dieu et le roi. » Signé Raoul, Tonnerre, Douvres et Robert. Ils annonçaient que les vrais chasseurs de Louis-Stanislas-Xavier de Bourbon garantiront les honnêtes gens du pillage des brigands, qu'ils protégeront le retour de l'ancien gouvernement ; ils promettent abondance de grâces et de bénédictions ; ils engagent les acquéreurs de biens nationaux à les rendre, et menacent les ci-devant nobles restés en France, de les traiter en ennemis s'ils ne se déclarent pas pour eux (1).

Il est curieux de voir par quels étranges et vils moyens le prétendant et le prince de

(1) *Moniteur* de l'an V, n° 68.

Condé cherchaient à rentrer en France. La porte de leur prétendu royaume ne pouvait s'ouvrir par le courage et la victoire : ces deux princes ne se le dissimulaient point, et ils crurent plus facile de l'ouvrir par la vénalité et la trahison. Qui ne se rappelle cette pièce trouvée à Venise dans le portefeuille de d'Entraigues, et entièrement écrite de sa main (1), et les offres faites par le prince de Condé, autorisé du prétendant, à Pichegru, commandant alors dans le Haut-Rhin, au quartier-général d'Altkirk, de lui donner (s'il favorisait la rentrée des

(1) *Moniteur*, n° 352 et suiv., fructidor an V (1797). Conversation de d'Entraigues, du 4 décembre 1796.

Voyez dans le *Moniteur* de l'an V, n° 141, les différentes pièces relatives à la conspiration de Dunan, Brottier et Lavilleurnois, et surtout la pièce n° 8, signée du duc de Lavauguyon et approuvée par le prétendant, signé Louis, à Blackembourg, sous la date du 24 novembre 1796.

Dans le n° 44 du *Moniteur*, on trouve l'aveu de Brottier, qui se déclare agent du prétendant, et qui

princes émigrés, en livrant la ville d'Huningue, en proclamant Louis XVIII dans ses camps, et en se réunissant à M. de Condé pour marcher sur Paris), le titre de maréchal de France, gouverneur d'Alsace, le cordon rouge, le château de Chambord avec son parc et douze pièces de canon enlevées aux Autrichiens, un million d'argent comptant, 200,000 livres de rente, un hôtel à Paris, la terre d'Arbois portant le nom de Pichegru, avec exemption d'impôts pendant quinze ans, la pension de 200,000 livres reversible par moitié à sa femme, et 50,000 livres à ses enfans, à perpétuité, jusqu'à extinction de sa race?.... Etrange et

assure que l'approbation qui se trouve dans cette pièce n° 8, renfermant les instructions du prétendant à ses agens secrets en France, est de la propre main du prétendant, et que la signature Louis est la sienne: il reconnaît aussi les pouvoirs et instructions trouvés sur lui, pour être écrits en entier de la main du ci-devant comte de Provence, signés de lui, et lui avoir été adressés directement par le ci-devant Monsieur.

et elles correspondaient avec Louis XVIII et avec les agens du gouvernement britannique. Ainsi l'on voyait les perfides Bourbons ne s'occuper, dans leur délirante politique, que de déchirer le sein de la France, et d'en livrer les tristes lambeaux à ses plus terribles ennemis, les Anglais. Précy dirigeait de Berne ses agens, veillait sur les rebelles de l'Est et du Midi; Puisaye étendait ses intelligences depuis Brest jusqu'à Laval; Frotté, ayant reçu ses instructions à Londres, disposait de toute la Basse-Normandie; Bourmont agiotait la contre-révolution depuis Lorient jusqu'à Paris; Rochecol entretenait des intelligences actives depuis le Perche et le Maine, jusqu'aux portes de la capitale, qui en était le foyer; Pallu du Parc agissait depuis Rochefort jusqu'à Bordeaux; Mallet, ancien aide-major de Château-Vieux, était chargé de la Haute-Normandie et de l'Ile-de-France; Juglaz était employé dans l'Orléanais; la Picardie et la Brie étaient confiées au nommé Butet. Toutes ces vues parricides étaient

l'objet d'une correspondance secrète de Paris à Lausanne, à Bilinzona, et de là à Venise, à d'Entraigues, et de ce dernier à Lavauguyon en Espagne, tandis que d'autres renseignemens étaient transmis de Paris en Angleterre par un nommé Hardemberg; M. d'Harcourt était, à Londres, le dépositaire des instructions données par le prétendant (1).

Cependant au milieu de tous les préparatifs d'anarchie, de guerre civile et de conspiration contre le gouvernement directorial, les cours de Véronne et de Saint-James se défiaient l'une de l'autre, et s'accusaient de perfidie; mais leurs agens respectifs n'en ourdissaient pas moins, sur tout le territoire de la France, mille trames tendantes au renversement du gouvernement français et à l'assassinat des directeurs.

(1) *Voyez* les déclarations de Duverne-de-Presle, le 11 germinal an V, *Moniteur*, n° 353.

Les espérances de la paix générale n'avaient brillé un instant que pour replonger l'Europe, et surtout la France, dans une obscurité politique encore plus profonde qu'auparavant. La conspiration générale prend bientôt un plus grand caractère, et paraît même s'appuyer sur des membres qui siégent dans les deux conseils de la nation. C'est encore Pichegru et ses complices, qui, sous le manteau de la représentation nationale, organisent la destruction du gouvernement de la France, le rétablissement des Bourbons, de leur noblesse, de leur clergé, de leur féodalité, et de tous les abus privilégiés d'une vieille monarchie.

Mais tout à coup la lumière et la vérité jaillissent de la même armée d'où sortaient chaque jour la victoire et la sûreté de la France. Le général de l'armée d'Italie (Bonaparte), calomnié à Paris ainsi que les milliers de braves qu'il commandait, envoie des preuves écrites de la trahison ourdie avec une insolente impunité, au sein même de la délibération publique sur les intérêts de

l'état. La paix avec les puissances belligérantes, qui paraissait chaque jour plus éloignée, n'avait éclairé personne en France; l'audace des discours royalistes n'avait instruit personne. C'est en vain que, dans tous les départemens, les esprits étaient dans l'agitation et les alarmes, et que l'observateur le plus indifférent ou le plus vulgaire voyait partout l'image d'une guerre intestine : la multitude d'agens et de partisans stipendiés des Bourbons semblait être parvenue à fasciner tous les yeux, à paralyser l'action du gouvernement, et à cacher la marche des conspirateurs en chef qui se trouvaient dans le Corps législatif.

Un éclair part du sein même de ces nuages agglomérés autour du Directoire, et cet éclair présente la plus vaste des conspirations organisée par le fantastique roi réfugié à Blankembourg. Le gouvernement directorial frémit à la vue d'une nouvelle Vendée générale, présent funeste de ces sanguinaires Bourbons, et il prend des mesures fortes que la nécessité commandait,

mais que la saine politique oublia de diriger et de limiter pour le salut général de la France. Du moins elle échappa cette fois aux calamités universelles que le prétendant avait organisées.

A mesure que ses projets turbulens et homicides échouaient à Paris et dans les départemens, il s'en éloignait de plus en plus, et prouvait ainsi que le sol français le repoussait en quelque sorte : il part de Blankembourg, et va cacher en Russie ses remords et sa honte. Il arrive bientôt à Mittau, où il attend les derniers efforts d'une coalition impuissante, et de nouvelles tentatives de la part de cette Angleterre qui lui avait refusé asile et secours, mais qui voulait encore se servir de son nom pour organiser de nouvelles dissentions intestines dans les départemens de l'Ouest.

Raconterai-je ce voyage, où l'on vit le prétendu héritier de la couronne de France recevant, d'un envoyé de la cour de Dresde, deux mille louis et l'assurance de quatre mille huit cents livres par mois, arrivant à

Mittau, où une réception très extraordinaire, si elle n'eût été ridicule, lui retraça le spectacle des grandeurs qui n'étaient plus pour lui qu'un songe fécond en regrets? Que dire de cette conférence secrète et chevaleresque, tenue à Mittau entre le prétendant, le prince de Condé et Suwarow? Là sont formés de nombreux plans de guerre et de calamités en Italie, en Suisse, dans l'Est et le Midi de la France, tandis que des forces navales, récemment organisées par Paul Ier, se joindraient à la puissance maritime des Anglais, pour seconder le rétablissement des Bourbons. Personne n'ignore que ce prétendant n'était à Mittau qu'une espèce de prisonnier, dont les tristes courtisans n'avaient pas le droit de dépasser Riga, et à qui il était défendu d'avoir aucune relation avec l'armée de Condé.

Sans doute la France n'avait rien à redouter de ce comte d'Artois qui s'était montré un instant à l'Isle-Dieu, et qui était ensuite allé cacher sa nullité et ses vices à Edimbourg. La France n'avait rien à re-

douter d'un prétendant ridicule, esclave de tous les préjugés et dupe de tous les partis, qui, joué et méprisé également en Italie, en Allemagne, en Angleterre, et même en Russie, s'épuisait en vains désirs, stimulait ses agens aux combats, et s'éloignait chaque jour davantage du lieu de l'action. Mais ces deux princes, tout odieux et tout lâches qu'ils se présentent à l'histoire de notre temps, n'en combinaient pas moins avec les Pitt, les Condé, les Suwarow, les moyens de dévaster la France et de punir indistinctement tous ceux qui n'avaient pas travaillé pour eux, ou pensé à défendre leur cause.

Lisez les instructions données à cette époque aux chefs vendéens; voyez les mesures indiquées par le cabinet de Saint-James; reportez-vous un instant, par la pensée, à tout ce que pouvait produire en France, et à Paris surtout, ce Suwarow si fameux par les horreurs de la Crimée et de la Pologne: vous verrez que ce vaste plan de fureurs et de calamités, commencé en Italie, et

heureusement paralysé par la bataille de Zurich, n'était autre chose que l'organisation des guerres civiles, organisation entièrement consacrée au crime, à la violence, à la barbarie, à la destruction.

Mais c'est en vain que les Bourbons ont aidé les Anglais à armer la chouannerie et à réorganiser tous les forfaits des dissentions civiles; c'est en vain que ces parricides ont armé contre leur pays toutes les volontés aveugles et tous les bras coupables : le génie de la victoire, qui avait paru s'exiler de la France avec la flotte qui porta les vainqueurs d'Aboukir et des Pyramides, revient avec le héros du Nil.

Le gouvernement directorial avait passé rapidement de l'élévation à la décadence. Quatre années avaient suffi pour le faire tomber de la vigueur de la jeunesse dans tous les symptômes de la décrépitude. Les longues et insignifiantes négociations de Rastadt s'étaient terminées par un crime, et ce crime était l'ouvrage du gouvernement anglais. La guerre avait recommencé

avec l'Autriche : la France, en changeant chaque jour de gouvernans et de généraux, ne faisait que changer de malheurs et de défaites. Schérer présidait à la mutilation de notre armée en Italie et à la dispersion de nos forces. Joubert avait péri sur le champ de bataille de Novi. L'Italie était dévastée par les Russes, les Autrichiens et les Calabrois que conduisait le cardinal Ruffo. La Hollande était près d'être envahie par une descente de Russes et d'Anglais qui s'emparaient de ses escadres et menaçaient son territoire. La Suisse était ensanglantée par l'irruption des troupes de Suwarow. A Paris circulait déjà la proclamation qui excitait les Français au rappel des Bourbons, les invitait à reconnaître le pouvoir de Louis XVIII, et à espérer dans sa clémence ; à Paris se rédigeaient les circulaires qui devaient servir de précurseur au prétendant. Des milliers d'écrits incendiaires étaient répandus dans les départemens ; le Midi était en feu ; la guerre civile avait éclaté dans la Haute-Garonne ; et sans la

bataille de Montrejean, où les bourbonniens furent exterminés, la contagion des discordes civiles aurait ravagé ces belles contrées. En un mot, la situation de la France était l'opposé de ce qu'elle avait été à l'époque du traité de Léoben. Mais, par bonheur, le général illustre qui l'avait dicté reparaît en Europe comme par un prodige, et les espérances de bien public et de victoire renaissent dans tous les cœurs. A cette nouvelle, les complices et les agens des Bourbons sont atterrés dansl'intérieur, de même que les armées des coalisés avaient été exterminées dans les Alpes-Suisses, ou faites prisonnières au Texel. Un nouvel ordre de choses va paraître: Bonaparte, revenu d'Egypte, est armé du pouvoir par le Corps législatif, et le gouvernement consulaire commence....

VII.

Conduite des Bourbons depuis l'an VIII jusqu'en l'an XIII.

Depuis deux ans, surtout, la France était mal gouvernée. La loi des ôtages et l'emprunt forcé de cent millions avaient porté une atteinte violente à la sûreté des personnes et des propriétés. Les directeurs avaient, par l'impéritie de leurs mesures, la versatilité de leurs principes, l'incohérence de leurs vues, la faiblesse de leur gouvernement, rappelé l'image des rois fai-

néans et de l'anarchie féodale. On sentait partout le besoin d'une autorité concentrée et d'un gouvernement énergique. Le vainqueur de l'Italie et de l'Egypte est proclamé premier consul, et tout prend une face nouvelle.

Déjà les oppressions individuelles *cessent*; la loi des ôtages et l'impolitique emprunt sont abrogés. On rédige de nouvelles lois constitutionnelles; l'espérance renaît dans tous les cœurs.

Quelles machinations ne font pas alors les Bourbons et leurs agens dans l'intérieur de la France? Ils ont vu, avec une douleur profonde, la propriété reprendre ses droits, l'agriculture ses progrès, le peuple sa confiance, les finances leur ordre naturel, et les armées leur direction victorieuse. Ces fabricateurs de troubles imaginent de répandre de nouvelles alarmes sur les propriétés, et d'exciter encore les dissentions intestines. A leur voix impie, la Vendée rallume ses feux mal éteints; l'assassinat s'organise pour des opinions politiques dans

les divers départemens, et toutes les routes sont infestées de voleurs armés par la politique anglo-bourbonienne.

On eût dit que la France était revenue à ces temps désastreux où des seigneurs féodaux, aussi barbares que misérables, établissaient, à main armée, des contributions sur les passans, et rançonnaient le commerce. Les diligences étaient partout arrêtées, les voyageurs assassinés, et l'argent de l'état pillé avec des formes presque militaires.

Voilà d'étranges moyens employés pour remettre un Bourbon sur le trône! des bandes de brigands armés, des attroupemens de voleurs de diligences, et des assassins organisés en compagnies! Pour combattre ces troupes....

NOTE DE L'ÉDITEUR.

Quelques incorrections, assez légères toutefois pour avoir été facilement reconnues et réparées à la lecture, se sont glissées dans l'impression de ce volume : l'Editeur s'empresse ici d'en assumer sur lui seul toute la responsabilité.

M. Barrère, absent de Paris, n'a pu donner ses soins à la publication de cet ouvrage, écrit il y a près de trente années. Il a été également tout à fait étranger aux

choix des notes et des pièces justificatives qui ont semblé nécessaires pour appuyer et parfois éclaircir le texte, qui si souvent fait allusion à des événemens ou des faits dont le souvenir pourrait ne pas être toujours présent à l'esprit du lecteur.

L'Editeur a pensé bien faire aussi en réimprimant quelques uns de ces rapports qui, aux beaux jours de notre grande régénération politique, produisirent une si vive et si puissante impression sur l'esprit public. Le hasard plus que la préférence a présidé au choix de ceux des rapports qu'il publie, tous en effet lui ont semblé également remarquables. Il faut toutefois en les lisant se reporter en esprit aux temps où ils furent rédigés, aux événemens qui les inspirèrent, aux grands résultats qui les suivirent, résultats sur lesquels, au dire des contemporains, ils ne furent pas sans influence.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

RAPPORT

AU NOM DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

SÉANCE DU 1er AOUT 1792.

CITOYENS,

Les vrais représentans du peuple ont vu depuis long-temps avec un courage imperturbable se former la conjuration impie qui, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, a menacé de renverser les droits imprescriptibles de la nation française.

Les époques sont faciles à rappeler. Ce sont des pierres disposées par la liberté sur la route escarpée de la révolution, et cette

route, sur laquelle les voyageurs politiques ne rétrogradent jamais sans péril, doit être présente à nos yeux plus que jamais dans les circonstances actuelles.

Le 10 août 1792, le canon ouvrit la route.

Le 21 septembre, la Convention marqua sa naissance et sa destinée par la proclamation de la république.

Le 21 janvier 1793, la république proclamée s'affermit par la mort du tyran.

Le 2 juin, l'horizon politique, surchargé des vapeurs du fédéralisme et de l'anarchie royale, s'éclaircit; la foudre populaire frappa quelques titres orgueilleux et paralysa des mains intrigantes.

Le 23 juin, la république fut constituée, et les espérances du peuple s'attachèrent à l'arche sainte de l'alliance des départemens et de la fraternité des Français à la Constitution.

Enfin, le 4 août qui s'avance, la statue de la liberté républicaine, dont la fusion a été si laborieuse, sera solennellement inaugurée sous les regards du législateur éternel,

par les vœux unanimes des assemblées primaires d'un peuple que la guerre, que tous les fléaux, que toutes les trahisons même poussent impérieusement à l'indépendance.

Encore dix jours, s'écrient les bons patriotes, et la république sera votée par vingt-cinq millions d'hommes; encore dix jours, et d'une voix unanime, sortie de toutes les parties de la France, et qui se fait entendre même du fond de la Vendée et des départemens égarés ou rebelles, comme du milieu des départemens fidèles et républicains, une voix unanime répond: Liberté, égalité, voilà nos droits; unité, indivisibilité de la république, voilà nos maximes; une constitution et des lois, voilà notre bonheur; la destruction de la Vendée, la punition des traîtres, l'extirpation du royalisme, voilà nos besoins; la réunion franche et complète de toutes nos forces contre les ennemis communs, voilà nos saints devoirs, et le seul gage de nos succès.

Ce cri de ralliement a été entendu dans les camps ennemis, au-dedans et au-dehors

de la republique ; aussitôt tous leurs efforts ont été subitement tournés vers les moyens de retarder ou de flétrir cette époque si désirée et si nécessaire du 10 août prochain.

Votre comité de salut public s'est placé en observation , en dirigeant tous ses regards vers ce port fortuné où la liberté nous attend pour célébrer ses triomphes.

Qu'a vu notre comité dans l'intérieur de la république ?

Tous les vents semblent porter l'orage pour cette journée , tous les cœurs pervers ont ourdi des trahisons ; tous les gouvernemens ont soudoyé des crimes ; les royalistes ont préparé autour de nous, et dans le centre commun, une famine artificielle ; les capitalistes ont amené subitement le surhaussement du prix de tous les objets nécessaires aux besoins de la vie ; les agioteurs ont dégradé les signes de la fortune publique ; les villes maritimes et commerciales ont tenté d'avilir la monnaie de la république ; les administrateurs se sont érigés en agitateurs du peuple ; quelques fonc-

tionnaires publics, appelés à préparer des lois, ont voulu figurer comme des arbitres de la paix et de la guerre; le fanatisme religieux multiplie ses imbéciles prédictions; une sainte ampoule est portée dans la croisade ridicule de la Vendée, pour oindre Louis le XVIIe : la manie nobiliaire a employé les métaux qu'elle entasse, pour frapper une médaille qu'elle appelle en langage étranger : *Gallica nobilitatis signum.*

Qu'a-t-il vu sur les frontières ou dans la Vendée ?

Dans les villes assiégées, des capitulations proposées par la lâcheté; des trahisons préparées par quelques chefs; une coupable inertie présentée par quelques autres; des désorganisateurs salariés au milieu des troupes les plus belliqueuses; des prédicateurs d'indiscipline et de pillage tolérés au milieu des bataillons républicains; des dilapidations scandaleuses ou des négligences coupables dans les diverses administrations des armées. Avec de pareils élé-

mens, comment pourrait-on compter sur des victoires ?

Sans doute la Convention nationale travaille constamment à déjouer tant de manœuvres; elle ne souffrira pas que, par des vues aussi horribles et des moyens aussi affreux, on l'écarte du vaste plan qu'elle a conçu : la république française et la paix de l'Europe.

Vous nous avez associés plus particulièrement à vos travaux; le comité vient, au milieu des événemens les plus sinistres et des complots les plus multipliés, vous déclarer que, par les mesures qu'il vous présente, et par une exécution prompte confiée à toutes les autorités constituées, vos promesses faites au peuple français ne seront pas vaines, et que les difficultés, les piéges, les complots, les menaces, les terreurs ne retarderont pas sa marche et n'affaibliront pas un instant son courage.

Mais il faut prendre à la fois des mesures vastes, promptes et surtout vigoureuses. Il faut que le même jour vous frappiez l'An-

gleterre, l'Autriche, la Vendée, le Temple et les Bourbons. Il faut qu'au même instant les accapareurs, les royalistes et les agens des puissances coalisées soient accablés. Il faut que la terrible loi de représailles soit enfin exécutée sur les étrangers qui, abusant de l'hospitalité, la première vertu d'un peuple libre, viennent le corrompre, paralyser ses moyens, ou tramer des perfidies au milieu de nous. Il faut que l'Autriche frémisse, que la royauté soit extirpée dans ses racines, que la Vendée soit comprimée par des moyens violens, et que nos frontières cessent d'être déshonorées par des hordes barbares.

Où est donc le danger si grand? affecteront de dire les ennemis constans, les modérés, spectateurs inutiles de la révolution.

Citoyens, vous avez la confiance du peuple, vous devez avoir la conscience de vos forces : c'est un grand œuvre que la fondation d'une république, et vos ames doivent être inaccessibles au découragement comme à la crainte.

Eh bien! apprenez que le danger est pressant, universel et incalculable. Mayence a capitulé, Valenciennes vient de subir la même honte. Une conspiration horrible couvre le sol de la république et menace d'en attaquer, d'en dissoudre toutes les parties.

Où est le danger? dira-t-on. Le danger est pour les places frontières, où l'étranger gangrène les cœurs, où la perfidie a préparé ses armes, où la lâcheté dicte des capitulations, où la bravoure de Lille n'est pas imitée, où la honte de Longwi n'est pas un effroi.

Le danger est pour nos ports, nos arsenaux, nos établissemens publics, trop faiblement surveillés, trop facilement ouverts aux complots des malveillans et aux mèches incendiaires de nos ennemis éternels, les Anglais.

Le danger est pour nos armées dont l'ennemi travaille à incendier les magasins, à ruiner les moyens de subsistance, à agiter, à indiscipliner les soldats, à faire dénoncer ou à acheter les chefs.

Le danger est pour les citées dégradées par la rébellion, et qui croient s'excuser par l'amour de l'ordre public, quand elles n'obéissent qu'à l'or des étrangers et aux intrigues des aristocrates.

Le danger est pour ces départemens égarés, qui préférèrent sans cesse un homme ou quelques hommes à la patrie, et qui, plaçant une confiance insensée dans quelques administrations, s'exposent à se laisser gouverner par des hommes salariés par nos ennemis.

Le danger enfin est pour les habitans voisins de la Vendée, qui, pour avoir soutenu des prêtres, des nobles et des brigands, s'exposent à voir incendier leurs habitations, détruire leurs récoltes et exterminer une population si dangereuse à la liberté.

Le danger est plus terrible encore : il menace nos espérances, nos travaux, nos récoltes, notre fortune publique, nos propriétés nationales par des incendies combinés ; notre existence, par des guerres civiles interminables, et notre indépen-

dance par l'agglomération inopinée de tant de malheurs.

Citoyens, vous croyez peut-être que je viens exposer à vos regards un tableau fantastique, ou effrayer votre imagination pour exciter un intérêt passager et des mouvemens populaires. Je viens, au contraire, ranimer votre courage, éveiller votre surveillance, centupler vos forces, et verser dans vos ames cet encouragement énergique qui produit la vertu républicaine, et qui doit, en abattant vos ennemis, étonner et vaincre cette partie de l'Europe conspiratrice contre les droits de l'humanité.

Apprenez donc que le génie de la liberté qui veille depuis quatre ans sur les destinées de la plus belle des républiques, a fait découvrir un grand complot dont nous sentions les effets depuis si long-temps, et sur les auteurs duquel nous n'avions que des pressentimens secrets; apprenez que sur un des remparts de nos villes frontières ont été trouvées une lettre et des notes écrites dans la langue des ennemis de la liberté et

du commerce de toutes les nations. Ces pièces, déposées au Comité de Salut public, ont excité d'abord cette défiance salutaire qui porte à rechercher les probabilités avant d'accorder quelque degré de crédibilité. Mais en rapprochant les tristes leçons que l'expérience révolutionnaire nous a données des faits et des indices que ces pièces renferment, nous avons cru qu'il était utile, d'un côté, de rechercher les auteurs et les agens de cette trame infernale, et, de l'autre, de vous donner connaissance des derniers efforts ou plutôt des crimes ordinaires à ces politiques si fameux, à qui il ne manque que des peuples à enchaîner et à asservir.

Voici nos probabilités à Paris, qui sont des certitudes à Londres.

Ces papiers trouvés annoncent : 1° que le gouvernement anglais a envoyé des émissaires, des espions, des agitateurs dans tous nos départemens, surtout dans nos villes maritimes, dans nos places frontières et à Paris.

2° Ces papiers trouvés annoncent que le

gouvernement anglais soudoie dans nos places frontières, près de nos armées, des agens de plusieurs sortes.

Et nous voyons des trahisons surgir de nos camps, de nos armées, de nos places fortes, et affliger les soldats, les véritables défenseurs de la république.

3° Les papiers trouvés annoncent des incendies et des projets de cette nature dans nos magasins, dans nos établissemens.

Nous avons éprouvé des incendies à Douai, à Valenciennes, à la voilerie du port de Lorient; au Château-Neuf à Bayonne, dans le lieu où l'on faisait des cartouches, et dans le parc d'artillerie; à Chemillé, et près de Saumur.

4° Les papiers trouvés présentent les moyens faciles et inévitables d'incendier par des mèches phosphoriques.

Tels sont les moyens qu'on a employés pour faire l'explosion des caissons de notre artillerie, explosion qui, concertée avec les Anglais de la Vendée, leur donnait le signal de l'attaque, en même temps qu'elle répan-

dait la terreur parmi les soldats de la république.

5° Les papiers trouvés sont imprégnés d'assassinats par les mains des femmes et des prêtres réfractaires : et nous avons eu jusqu'à présent trois représentans du peuple, trois patriotes républicains frappés du fer des assassins ; l'un des deux qui ont péri pour la liberté a été immolé par la main d'une femme ; le fer plus prudent des prêtres n'est encore qu'aiguisé ; mais voilà déjà l'exécution du complot présenté par ces lettres.

6° Les papiers trouvés énumèrent diverses sommes envoyées à Lille, à Nantes, à Dunkerque, à Ostende, à Arras, à Saint-Omer, à Boulogne, à Thouars, à Tours, et aussi à Caen et dans plusieurs autres villes.

Et c'est dans ces villes que se sont élevés les premiers orages révolutionnaires ; c'est dans ces villes soudoyées que se sont réfugiés les députés fédéralistes et conspirateurs ; c'est d'une de ces villes, c'est de Caen, qu'est parti l'assassin d'un représentant du peuple;

c'est dans ces villes que l'on a corrompu des administrateurs, préparé des forces départementales, égaré le peuple, incarcéré des représentans fidèles de la nation et machiné des troubles.

7° La lettre anglaise demande au conspirateur à qui elle est adressée, de faire hausser le change, de discréditer les assignats, et de refuser tous ceux qui ne porteront pas l'effigie du ci-devant roi.

A-t-on jamais vu dans les plus fortes crises de la révolution, la monnaie nationale aussi avilie, aussi discréditée? A-t-on jamais vu l'agiotage saisir avec autant d'impudeur que d'impunité la différence matérielle qui se trouve entre l'assignat monarchique et le républicain? N'avez-vous pas été obligés hier de prendre un parti vigoureux contre ceux qui accaparent les assignats à face royale, pour avilir ceux qui sont à la marque républicaine?

8° « Faites hausser le prix des denrées, dit le conspirateur anglais ; achetez le suif et la chandelle à tout prix, et faites-le

payer au public jusqu'à 5 liv. la livre. »

N'avez-vous pas entendu les justes plaintes du peuple, dont les premiers besoins ont été surhaussés subitement à un prix énorme? N'avez-vous pas été forcés de frapper les accapareurs par une législation terrible? N'avez-vous pas aperçu les manœuvres par lesquelles ces accapareurs éhontés cherchaient à exciter les plaintes du peuple et à les diriger contre la Convention nationale, à raison du prix des marchandises de première nécessité?

Est-ce donc de ses représentans que le peuple est fondé à se plaindre? Est-ce à la Convention qu'il peut imputer cette partie des maux qui pèsent sur la tête des citoyens peu fortunés? Deversons ces plaintes, renvoyons ces maux à leurs véritables auteurs, à ce gouvernement britannique qu'il faut compter au nombre des plus grands ennemis des sociétés humaines.

Voilà nos présomptions de vérité en faveur des pièces déposées dans nos mains.

Qu'avons-nous dû croire lorsque nous

avons vu ces pièces, ces assertions devenir concordantes avec les nouvelles reçues, il y a trois jours, du représentant du peuple près l'armée des Alpes.

Dubois-Crancé nous écrit : J'ai la preuve d'un fait bien étonnant, c'est que les habitans de Lyon ont reçu de Pitt, par Genève, quatre millions en numéraire.

« Que les citoyens de Lyon (disent les représentans du peuple dans un arrêté imprimé le 29 juillet et envoyé à Lyon) avouent un fait connu, c'est qu'ils ont reçu, il y a quinze jours, de Pitt, par la voie de Genève, quatre millions en or, pour servir leur infâme révolte. »

Voilà donc la guerre civile préparée par les Anglais, alimentée par les Anglais, soudoyée par les Anglais; voilà donc le noble usage et le généreux emploi de ce *million sterling* que le ministre des préparatifs vient de recevoir du parlement pour des dépenses secrètes, dont le vertueux Pitt ne pouvait indiquer la destination.... Et si, de Genève et de Lyon, nous nous transportons

plus loin ; si de ce théâtre de révolte et de guerre civile nous passons sur les bords de la Méditerranée, Toulon et Marseille auront-ils soigneusement fermé leur port aux métaux de l'Angleterre, et leurs oreilles aux calomnies préparées contre la Convention nationale! Des intrigans, de faux patriotes, des agitateurs salariés, des étrangers n'auront-ils pas corrompu l'esprit public de ces deux villes, si célèbres par leur amour ardent pour la liberté? n'auront-ils pas acheté ces crimes qu'ils ont voulu couvrir du manteau du patriotisme, tandis qu'ils assassinaient la république avec des poignards aiguisés à Londres? Hommes du midi, vous que la nature jeta dans le moule brûlant des républicains, serez-vous donc toujours les victimes des intrigans qui parlent à votre imagination pour altérer vos principes? Ouvrez donc les yeux, et voyez dans le gouvernement des Anglais, et dans les étrangers soudoyés par lui au milieu de vous, voyez ceux qui viennent s'emparer de la Méditerranée, ruiner votre commerce,

fédéraliser vos départemens, déshonorer vos cités. C'est un gouvernement qui a excité des troubles et acheté des crimes au milieu de vous, et qui envoie ensuite des escadres devant vos ports pour savoir si vous êtes encore républicains, ou si vous avez cessé d'être Français.

Pendant que les troubles agitent Marseille, 24 vaisseaux anglais envoient un vaisseau parlementaire, sous prétexte d'échanger des prisonniers, et dans le fait pour connaître l'état des esprits et le moment du succès contre-révolutionnaire.

Voici les pièces dont je dois vous donner connaissance. (L'orateur lit la traduction des notes et de la lettre anglaises, dont il présente les originaux.)

Citoyens, vous m'avez plusieurs fois interrompu, durant cette lecture, par des mouvemens d'une trop juste indignation que la nation entière partagera.

Il est donc un gouvernement en Europe, qui, après s'être vanté long-temps de chérir

la liberté, en est devenu le plus atroce oppresseur. Ministres et politiques anglais si fiers de votre constitution royale, vous employez donc tous les crimes, l'incendie, la corruption, l'assassinat, l'espionnage, la trahison! Sont-ce là vos formes républicaines, dont quelques publicistes et quelques philosophes, vénaux comme vous, ont formé la superstitieuse renommée? La Convention nationale accuse le gouvernement britannique devant le peuple anglais; la France le dénonce à l'Europe, à tous les peuples, et l'histoire vous accuse devant l'espèce humaine.

Comment le gouvernement anglais ne tâcherait-il pas, par tant de crimes, de nous ravir une liberté qu'il a toujours abhorrée? Comment le gouvernement anglais ne nous empoisonnerait-il pas encore de la royauté qu'il adore avec tant de superstition? Comment le gouvernement anglais ne chercherait-il pas à se venger, par des cruautés, de l'indépendance de l'Amérique en favorisant notre asservissement, lui à qui l'ava-

rice a conseillé tant de crimes et la politique tant de forfaits?

Ouvrons les annales de l'histoire moderne.

C'est ce gouvernement qui dans la guerre de l'Inde, dévoua les Indiens aux horreurs de la famine, comme il avait voulu le tenter contre nous en arrêtant sur toutes les mers, les subsistances que le commerce neutre nous apporte.

C'est ce gouvernement qui dans le Bengale, du haut des magasins dont l'or pouvait seul ouvrir la porte, et où il avait renfermé les subsistances de toute une province, encourageait la mort à hâter ses ravages, afin de rendre plus lucratif l'empressement du reste de ces peuplades mourantes qu'il voulait asservir.

C'est ce gouvernement qui dans la guerre de l'Amérique, a acheté de l'Allemagne des soldats, des machines à fusil, comme un marchand achète des troupeaux.

C'est ce gouvernement qui a donné une prime honteuse aux sauvages qui lui portaient les chevelures sanglantes des Améri-

cains, qui voulaient être des hommes libres.

C'est ce gouvernement qui à New-Yorck, a fait incendier le collége, l'observatoire, et les autres établissemens qu'il savait être chers aux Américains.

C'est ce gouvernement qui achetait les officiers américains, comme il payait les soldats allemands; c'est lui qui achetait Arnoud, comme il achetait Dumouriez.

C'est ce gouvernement qui emploie les trésors de l'Inde pour asservir l'Europe, les bienfaits du commerce, pour perdre la liberté, les avantages des communications sociales, pour corrompre les hommes, et les tributs du peuple pour faire égorger les Français. Rois de l'Europe, que l'orgueil et la misère ont faits les tributaires du mercantile anglais, tant de crimes ne seront pas long-temps impunis; votre règne disparaît devant celui des lumières; votre autorité passée dans les mains des ministres, tend à son dépérissement sensible, et la guerre atroce que vous faites à la liberté n'est heureusement qu'un suicide royal.

Citoyens, ne vous étonnez pas si le gouvernement anglais est le plus actif et le plus astucieux de nos ennemis : il est fidèle à ce qu'il appelle ses principes ; il corrompt quand il ne peut vaincre ; il a fait chez lui le tarif des hommes, des orateurs, des membres du parlement ; il a cherché à *faire le* tarif des peuples, mais ce tarif n'a que deux mots : *liberté, égalité.*

Quelles sont donc les espérances de ce jeune esclave d'un roi en démence, de ce froid Pitt, insensible à toute autre gloire qu'à celle des oppresseurs, qui n'a de la politique que les crimes, du gouvernement que les calculs, de la fortune que l'avarice, de la renommée que les intrigues ? C'est lui que la flatterie vient de nommer le soutien de la constitution anglaise ; c'est lui dont l'effigie, gravée sur sa meilleure raison, sur l'argent, est le signe de ralliement de ses émissaires en France. Le voilà ce signe sacrilége qui a été trouvé dans le portefeuille anglais, et qui justifie si bien l'honorable mission de celui qui l'a égaré.

Citoyens, une chimère poursuit encore ce gouvernement despotique, déguisé sous un simulacre de liberté.

Pitt a pu espérer, dans ses vœux impies, dans ses froids calculs, qu'il donnerait un roi à la France, qui vit jadis un Anglais sur son trône; mais qu'il se souvienne que quand, il y a plusieurs siècles, les Anglais, aidés par les circonstances, par l'indiscipline des troupes, par l'incapacité des maîtres, par la prévarication des sujets, eurent envahi les trois quarts de nos provinces, ils n'en furent pas moins chassés, quoique tout semblât leur promettre une domination inébranlable, et quoique des victoires brillantes eussent signalé leurs armes.

Qu'il se souvienne donc que le 21 septembre a proclamé la république française, et que le 21 janvier l'a fondée, en abattant la tête d'un roi.

Qui a donc pu concevoir à Londres, à Vienne, à Berlin, à Madrid, l'espérance de rebâtir le trône royal parmi nous? Est-ce notre trop long oubli des crimes de l'Au-

trichienne? est-ce notre étrange indifférence sur les individus de la famille de notre ancien tyran? est-ce le sommeil des républicains qui a enhardi les complots des royalistes? Il est temps de sortir de cette impolitique apathie et d'extirper toutes les racines de la royauté du sol de la république, au moment où le vœu du peuple français va être proclamé.

Citoyens, je vous ai exposé les sentimens qu'a éprouvés votre comité, à la vue de ces signes de conspirations étrangères; je dois vous présenter rapidement les mesures que notre situation difficile nous commande, en apprenant les nouveaux malheurs de la frontière du Nord.

(Ici l'orateur donne lecture des lettres qui annoncent la capitulation de Valenciennes.)

Envisageons nos malheurs avec sang-froid, et défendons-nous avec courage.

Au dehors, Mayence, Condé et Valenciennes sont livrés à nos insolens ennemis.

Au dedans, la Vendée, le royalisme, les

Capets et les étrangers leur préparent de nouveaux triomphes.

Au dehors, il faut de nouvelles dispositions relativement aux armées de la Moselle et du Rhin : elles sont délibérées par le comité, dans un arrêté secret pris hier soir.

Quant à la suite des événemens de Valenciennes, les mesures qui doivent être connues de l'assemblée se réduisent à former un camp intermédiaire ; des troupes réglées considérables et des forces de requisition vont former des camps entre Paris et l'armée du Nord. Il faut couvrir une cité qui a tout fait pour la liberté, dont elle est le théâtre ; il faut défendre une cité qui est l'objet des calomnies des fédératifs, de la haine des aristocrates et de la colère des tyrans ; il faut protéger le centre des communications, la résidence de la première des autorités publiques, le foyer de la révolution, le réservoir de la fortune publique, et le lien de tous les établissemens nationaux.

Il faut enfin y contenir les malveillans,

y comprimer les aristocrates, y rechercher les traîtres, et empêcher, par l'énergie républicaine, le royalisme d'entretenir ses intelligences avec les corrupteurs de Condé et de Valenciennes, dont ils ne seront jamais les vainqueurs.

Après avoir pourvu à l'établissement de ce camp intermédiaire, nous nous sommes occupés de l'armée du Nord.

Kilmaine a été nommé pour la commander en chef. Kilmaine a des motifs pour ne pas accepter cet honneur.

Le comité, de concert avec le conseil exécutif, a pensé que Houchard, connu par son patriotisme et son dévouement à la république, était propre à commander l'armée du Nord. Il est républicain; il a la confiance du soldat. Cambrai est le poste le plus périlleux. Le camp de Paillancourt l'attend; et l'armée de la Moselle, dont la prise de Mayence a changé les opérations, fera le sacrifice de son attachement pour ce chef estimable, à la cause de la république.

Le général de brigade Ferrières prendra

la place de Houchard, à la tête de l'armée de la Moselle. Ces deux nominations doivent être approuvées par vous. (Cette approbation a été décrétée).

Une autre mesure relative à Valenciennes, a été décrétée hier; c'est l'envoi de quatre nouveaux commissaires à Cambrai.

Après avoir disposé la défense extérieure, rentrons dans ce malheureux département dont la gangrène politique menace de dévorer et d'anéantir la liberté. Nous aurons la paix le jour que l'intérieur sera paisible, que les rebelles seront soumis, que les brigands seront exterminés. Les conquêtes et les perfidies des puissances étrangères seront nulles, le jour où le département de la Vendée aura perdu son infâme dénomination et sa population parricide et coupable. Plus de Vendée, plus de royauté; plus de Vendée, plus d'aristocratie; plus de Vendée, et les ennemis de la république ont disparu.

Les événemens de Mayence nous renvoient des garnisons long-temps exercées dans l'art des combats. C'est une réserve de

troupes exercées que les tyrans ne croyaient pas disposer pour la Vendée. Eh bien ! c'est nous qui en disposerons sur-le-champ. Les ordres sont déjà donnés, en pressentant vos intentions d'après nos besoins ; mais pour les accélérer, il faut un acte de votre volonté ; pour les exécuter, il *faut trois* millions. Que sont les dépenses faites pour la liberté ? Ce sont des trésors placés à une usure énorme. La liberté rend toujours plus qu'on ne lui donne : c'est un débiteur prodigue pour les créanciers audacieux, énergiques, qui lui confient leurs capitaux et leurs espérances.

Ordonnez que cette garnison se rende en poste dans les forêts de la Vendée : l'honneur français les appelle, le salut de la république leur commande, et le retour de Mayence ne sera pas sans gloire, alors que la Vendée aura été détruite. (Cette proposition a été décrétée).

Mais quelles mesures exécutera cette nouvelle armée, jointe à celle dont les revers accusent l'indiscipline ou la mollesse? Quelle

sera sa destination? Ira-t-elle faire une guerre de tactique, ou une invasion hardie? Ah! c'est moins du talent militaire que de l'audace révolutionnaire que ce genre de guerre exige des défenseurs de la patrie. La victoire est ici pour le plus courageux, et non pour le plus savant; elle est pour le républicain plus que pour le tacticien. Que les soldats de la république pensent qu'ils attaquent de lâches brigands et des fanatiques; qu'ils pensent à la république, et la victoire est à eux.

Ici le comité, d'après votre autorisation, a préparé des mesures qui tendent à exterminer cette race rebelle, à faire disparaître leurs repaires, à incendier leurs forêts, à couper leurs récoltes, à les combattre autant par des ouvriers et des pionniers que par des soldats. C'est dans les plaies gangreneuses que la médecine porte le fer et le feu. C'est à Mortagne, à Chollet, à Chemillé, que la médecine politique doit employer les mêmes moyens et les mêmes remèdes.

L'humanité ne se plaindra point : les

vieillards, les femmes, les enfans seront traités avec les égards exigés par la nature et la société.

L'humanité ne se plaindra pas : c'est faire son bien que d'extirper son mal ; c'est être bienfaisant pour la patrie que de punir les rebelles. Qui pourrait demander grâce pour des parricides !

Louvois fut accusé par l'histoire d'avoir incendié le Palatinat, et Louvois devait être accusé ; il travaillait pour le despotisme, il saccageait pour des tyrans.

Le Palatinat de la république, c'est la Vendée ; et la liberté qui, cette fois, dirigera le burin de l'histoire, louera votre courageuse résolution, parce que vous aurez sévi pour assurer les droits de l'homme, et que vous aurez travaillé à extirper les deux plus grandes maladies des nations, le fanatisme religieux et la superstition royale.

Nous vous proposons de décréter les mesures que le comité a prises contre les rebelles de la Vendée ; et c'est ainsi que l'autorité nationale, sanctionnant de violentes

mesures militaires, portera l'effroi dans ces repaires de brigands et dans les demeures des royalistes.

Mais ce n'est pas assez de s'occuper des sujets, il faut s'occuper de leurs chefs. Les espérances de la Vendée reposent au Temple; ses auxiliaires sont les étrangers réunis à Paris et dans d'autres villes, et qui sont salariés par les puissances coalisées.

Pour le prouver, il suffira de publier et d'envoyer à tous les départemens les notes et les lettres en idiôme anglais, trouvées dans le portefeuille déposé au Comité de Salut public. Ce sont les premières pièces de la conjuration des gouvernemens royalistes.

C'est à vous de dénoncer aux divers peuples, et même au peuple anglais, les manœuvres lâches, perfides, atroces de son gouvernement. C'est à vous de dénoncer au monde cette nouvelle tactique de forfaits et de crimes ajoutés par Pitt au fléau de la guerre; cette corruption infâme introduite par ce ministre jusque dans le sanctuaire des lois, dans les camps, dans les cités et

dans les communications franches du commerce et de l'hospitalité.

Que Pitt et ses complices méprisent, s'ils le peuvent, cet arrêt de l'opinion de leur siècle : il est un tribunal incorruptible et sévère auquel il n'échappera pas même de son vivant, si c'est vivre que *de corrompre*; il est un tribunal inexorable placé au-dessus des rois et des ministres qui les flétrit ou les absout.

Que le peuple anglais ouvre enfin les yeux sur les étranges et atroces maximes de son gouvernement, et qu'il tremble ; et si, dans ce moment de révolution et du délire des rois, des peuples asservis et aveuglés n'entendent pas notre juste et inévitable dénonciation, un jour les peuples de l'Europe, effrayés de la tyrannie commerciale, du despotisme politique et de la corruption extrême du gouvernement anglais, un jour les peuples coalisés par le besoin général de la liberté, comme les rois le sont par leurs crimes contre l'humanité, *les* peuples du continent, fatigués de *cette*

oppression insulaire et de cette tyrannie navale, réaliseront le vœu de Caton : La Carthage moderne sera détruite. Que sera-t-elle alors que toutes les nations européennes, éclairées enfin sur cet accaparement de richesses, sur ce privilége exclusif de commerce, sur ce monopole d'une apparente liberté politique qui fuit depuis si long-temps en Angleterre, s'écrieront : Brisons le sceptre de cette reine des mers ! qu'elles soient libres enfin comme les terres.

En attendant que ce vœu des hommes libres se réalise, chassons les Anglais de notre territoire.

Depuis l'origine de la révolution, nous n'avons cessé de les accueillir avec confiance ; plusieurs d'entre eux en ont atrocement abusé. Chassons-les aujourd'hui ; mais arrêtons les suspects, et punissons les coupables : les étrangers, violant les lois de l'hospitalité, sont entrés dans le terrible domaine de la loi révolutionnaire.

La représaille fut toujours un droit de la guerre ; les Anglais ont chassé les Français

de leur île, et n'ont donné asile qu'aux émigrés et aux rebelles; ce sont les Anglais qui viennent de former deux régimens de gardes nationales avec des émigrés, comme pour profaner le costume de notre liberté, ou pour tâcher, en les envoyant dans les armées combinées, de tromper nos troupes par la ressemblance du costume militaire et du langage. Votre comité fait qu'on a préparé une loi sur les étrangers; mais peut-être ne s'est-on pas assez occupé de distinguer les Anglais de tous les autres; les notes trouvées dans le portefeuille vous commandent plus de précaution et de sévérité contre ces émissaires corrupteurs d'un ministre corrompu.

Les voilà donc, ces défenseurs si ardens de la liberté qui viennent au milieu de nous pour violer les droits de l'hospitalité nationale, restaurer le royalisme et ramasser les débris du trône! Ici une vérité doit être publiée et retentir à l'oreille de tous les hommes qui sont attachés au sol qui les a vus naître et qui les nourrit; je ne lui demande

même d'autre patriotisme que celui des sauvages qui affrontent la mort pour conserver des terres incultes.

On cherche à détruire la république, en assassinant, en diffamant, en décourageant, en calomniant les patriotes républicains; ce sont ces hommes courageux qu'on veut abattre, comme si les principes républicains n'avaient pas germé déjà dans le cœur de tous les hommes honnêtes, et qui ne sont pas insensibles au courage et à la vertu; car la liberté ne peut convenir aux ames lâches et corrompues.

Français, prenez garde, vos législateurs font de grands efforts; leur courage a besoin de renaître tous les jours pour achever l'édifice de la république; et dans dix jours il est consolidé, il est l'ouvrage de la nation, il a une existence politique, une durée certaine, et la voix tonnante du peuple renversera tous les ennemis de cette constitution. Nous sommes donc au moment de voir l'ordre renaître : le règne des lois va recommencer; la politique jouira de la stabilité

nécessaire, et vous pourrez enfin respirer.

Si, au contraire, on pouvait parvenir à détruire les fondations de la république, ou à décourager les républicains, que vous reste-t-il? Trois ou quatre factions royales, divisant les citoyens, déchirant les familles, dévorant les départemens, fédéralisant les divisions territoriales, et les puissances étrangères triomphant au milieu de tant de crimes et de factions diverses, pour vous déshonorer, vous égorger ou vous asservir comme les Polonais, dignes d'un meilleur sort.

L'une de ces factions, avec l'Espagne et quelques nobles, voudra de la régence d'un frère de notre ancien roi.

Une autre, avec de misérables intrigues, excitera l'ambition d'une autre branche de Capets.

Une troisième reportera avec l'Autriche ses espérances sur un enfant.

Une dernière, atroce, avare, corruptrice, et aussi politique qu'immorale, se liguera dans le Nord pour rappeler à la France

qu'un Anglais déshonora jadis le sol français, en usurpant son trône.

C'est ainsi qu'en s'éloignant de la république, ce qui restera de bien lâche, de bien vil, de bien égoïste parmi les Français, ne se battra plus que pour le choix d'un maître, d'un tyran, et demandera à genoux, aux puissances étrangères, de quelle famille, ou plutôt de quel métal elles veulent leur faire un roi.

Loin de nous, citoyens, un aussi profond avilissement! Dans dix jours la république est établie par le peuple, et tous les Tarquins doivent disparaître.

Le zèle des républicains, le courage des armées, le patriotisme des départemens fidèles à la voix de la patrie, entendront le tocsin que la liberté va sonner le 10 août à Cambrai, à Landau, à Perpignan, à Bayonne et dans la Vendée. Ah! comme la république serait sauvée, si tous les Français savaient combien est délicieux le nom de patrie!

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT

AU NOM DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

PAR BARRÈRE.

SÉANCE DU 14 AOUT 1793.

CITOYENS,

Après l'honorable mission que vous venez de remplir au nom du peuple français auprès de ses représentans, il semblait que vos fonctions fussent terminées par la proclamation solennelle du vœu des Français pour la constitution républicaine. Mais telle est la destinée des hommes qui aiment vraiment leur patrie, d'avoir toujours de nouveaux devoirs à remplir pour elle.

Ce serait vous abuser, ce serait tromper la nation, ce serait trahir la cause de la liberté, si nous pouvions nous dissimuler un instant les grandes mesures réclamées au nom de la république en péril.

Des escadres de l'Espagnol et de l'Anglais cernent nos côtes dans les deux mers. Les hordes espagnoles et piémontaises attaquent les Alpes et les Pyrénées. Les brigands de l'Autriche et de la Prusse pillent nos cités, dévastent les frontières du Nord. L'Anglais sème partout l'or et la trahison. Les fanatiques redoublent d'efforts, les royalistes font des sectaires. La vendée déchire le sein de la patrie. Les ennemis de l'intérieur secouent de nouveaux brandons de guerre civile, et l'insolent ennemi de la France, le barbare Autrichien, menace de pénétrer dans le cœur de la France.

Où est la république, au milieu de tant de malheurs et de crimes? Où elle est?... Dans une constitution solennellement jurée, dans la fermeté de ses représentans, dans le courage du soldat, dans la valeur

des armées, et dans le patriotisme prononcé des envoyés du peuple souverain, réunis dans cette enceinte.

Citoyens, la France s'est fièrement élevée au rang des nations. Elle est libre, parce qu'elle a voulu l'être; elle le sera, parce qu'il n'est pas plus au pouvoir des tyrans d'arrêter les progrès de la liberté et de l'égalité, que d'arrêter la lumière du soleil.

La république française va s'élever à ses glorieuses destinées, ou se précipiter dans un gouffre de calamités.

Une constitution démocratique dont le projet nous eût paru une chimère il y a quelques mois, dont l'acceptation individuelle par tous les Français nous eût paru un phénomène physique, une constitution populaire est proclamée.

Le 10 août, que l'aristocratie devait illuminer de tant de crimes, de tant de complots, de tant d'attentats; le 10 août a été calme comme la raison publique, grand comme le peuple; le 10 août écrit dans les cieux un serment d'être libres.

Ici se présente une nouvelle mission pour les membres des assemblées primaires : en rentrant dans leurs foyers, c'est à eux d'y réchauffer l'esprit public, d'y affermir les principes salutaires de l'unité et de l'indivisibilité de la république ; c'est à eux qu'il appartient de surveiller de plus près les complots imbéciles du fédéralisme et les coupables projets des royalistes ; c'est à eux d'épier dans tous les points de la république, les administrateurs qui auraient dû être réduits depuis long-temps à n'être que des vendeurs de biens nationaux et des percepteurs d'impositions, au lieu de se transformer en autorités anarchiques et rivales de la puissance qui les créa.

En vain nos efforts constans soutiendraient le gouvernement nouveau, si un mauvais génie efféminé, remuant les administrations, détruit sans cesse ce que le génie de la liberté a eu tant de peine à établir. Le ressort de la force nationale ne s'est que trop relâché ; tout, jusqu'aux vertus civiques, avait pris cet esprit de modération

et de faiblesse qui a paralysé nos armées, éteint le feu du patriotisme, fait fuir des phalanges républicaines, découragé le cœur du soldat, et glacé d'effroi les habitans des cités : nos divisions, voilà les succès des ennemis. Oui, la liberté court le plus grand danger, si un patriotisme ferme ne vient au secours de nos armées et à la défense de nos frontières.

Avec une population aussi énorme, avec une récolte aussi riche, avec tant de moyens de régir l'Europe et de comprimer les tyrans ! qu'est-ce donc que notre situation actuelle et l'invasion facile de notre territoire ? On dit qu'un de nos anciens Louis, le XIVe, se battit contre toute l'Europe, Louis XII abattit la ligue de Cambray ; notre propre liberté ne vaut-elle donc pas ces guerres recherchées, où les victoires nous ont été aussi faciles que funestes, et où l'on a vu, à la voix d'un despote, des armées innombrables aller fondre en Italie, en Allemagne ou dans les champs de Fontenoi ?

Quelles circonstances furent jamais plus

favorables à l'élan du patriotisme ? de nombreux envoyés, investis de la confiance de leurs concitoyens, vont se répandre à la fois dans toutes les sections de la république ; c'est à eux de frapper en même temps un coup électrique sur toutes les ames républicaines ; que, par leurs rapports, par leurs discours, par le souvenir qu'ils retraceront de la mémorable journée du 10 août, on voie tout à coup sortir de toutes les classes de citoyens, de toutes les villes, de toutes les campagnes, des défenseurs nombreux de cette liberté sainte, dont nous venons de solenniser la fête : encore deux mois d'efforts, et la conquête est assurée ; encore deux mois de courage, et la tyrannie a trouvé son tombeau dans les mêmes terres qu'elle a osé envahir.

Les efforts, le courage, ne seraient-ils donc plus que dans le partage des despotes? Des dépenses ! ils réunissent toutes leurs forces, ils dépeuplent leurs états, ils se ruinent en tout genre, parce qu'il ne leur faut qu'un coup à frapper ; et nous,

nous, les ennemis des rois, nous, l'exemple de l'Europe, nous, les stipulateurs des droits du genre humain, nous, les défenseurs de la liberté, nous ne tenterions pas un grand éclat, nous ne donnerions pas une grande secousse à la masse invincible des citoyens français!

Précieux envoyés des assemblées primaires, vous qui êtes venus apporter dans ce temple le riche contingent de la liberté qui, depuis huit jours, a donné à l'esprit public une impulsion énergique et sublime; vous qui êtes venus peupler la sainte montagne de républicains dignes de s'asseoir à côté de ceux qui ont fondé la démocratie française, c'est à vous que la Convention nationale s'adresse aujourd'hui.

Quelle mission allez-vous recevoir? sera-ce une commission de guerre? sera-ce un mécanisme militaire ou une opération lente et pénible de recrutement? Non, non; une plus auguste fonction vous est réservée. Ce n'est ici ni une mission légale, ni un commissariat ordinaire, ni des fonctions méca-

niques ; c'est une mission morale et sacrée, c'est une fonction patriotique que vous allez exercer jusque dans la chaumière la plus reculée et dans la commune la plus pauvre. Votre mission est d'exposer les besoins de la patrie ; votre fonction est de recueillir ses ressources. L'évaluation des *forces disponibles*, le calcul des soldats volontaires sont laissés à la conscience des citoyens : ainsi l'effet de cette mesure ne dépendra plus que de leur patriotisme ; il est donc permis à la Convention nationale de ne pas douter de son succès.

Une loi trop lentement exécutée a créé trente mille hommes de cavalerie. Le luxe trop ménagé, le riche trop protégé encore par les institutions nouvelles, n'a fourni qu'à regret une partie de ses moyens à nos armées. Il y a long-temps que l'on dit que si chaque commune de campagne, chaque section de mille citoyens dans les villes fournissait un cavalier avec son cheval, la république aurait en peu de temps plus de soixante mille hommes de cavalerie. Pour-

quoi de pareilles mesures, que l'avarice sacerdotale ou le monarchisme a plusieurs fois réalisées dans l'Espagne esclave et avilie, ne réussiraient-elles pas dans la France libre et régénérée? Croyons qu'il suffira de faire un appel au patriotisme des Français, et de leur montrer nos dangers, pour que nous formions sur-le-champ une cavalerie nombreuse.

De viles passions s'opposeraient-elles à ce dernier effort civique? Un commissaire par canton peut le soutenir et arrêter l'essor si puissant de l'égoïsme.

J'entends déjà l'aristocratie et le royalisme s'écrier : Quelle est donc cette liberté nouvelle qui exige tant de sacrifices journaliers, tant de tributs oppressifs, tant d'hommes, tant de subsistances, tant de secours, de contributions de tout genre? le despotisme fut-il jamais aussi exigeant?

Eh bien! si je dois répondre aux égoïstes, aux avares qui n'ont de patrie que leurs coffres-forts, qui n'aiment les révolutions ou les lois que pour de l'argent, je ne leur

dirai pas que la tranquillité de la république, gage unique de leur sûreté particulière, est du moins un intérêt pour eux; je ne leur dirai pas que la dissolution de nos armées pourrait provoquer l'insulte de leurs propriétés et menacer l'existence des individus; je ne leur dirai point qu'ils *ne jouiront point* en paix de leurs coupables refus à la patrie. Ma réponse sera plus laconique et plus forte. J'en prends le texte dans les ordonnances de cet insolent Brunswick qui, avec le style chevaleresque de Bouillé, nous menaçait d'une armée malade et de héros fugitifs.

Que disait ce Brunswick au nom de son maître Guillaume, aux habitans des districts de Longwy et de Verdun?

« Je vous somme, au nom du roi de
« Prusse, de porter demain, en tel lieu,
« telle quantité d'hommes, de pionniers,
« de farines, de blés, de fourrages, d'avoines,
« de légumes, de bœufs et de subsistances
« de tout genre, et si ces objets ne sont pas
« remis en entier, vous subirez exécution

« militaire.... » Et des Français obéissaient à ce langage, à ces réquisitions du despotisme!

Citoyens français, le salut de la patrie serait-il réduit à la nécessité de faire de pareilles réquisitions? Et, ce que vous donneriez par frayeur ou par faiblesse au général exacteur, ne le prodiguerez-vous pas par intérêt aux défenseurs de la république? Voyez donc la différence : les hommes, les subsistances, les trésors, vous les donnerez à la réquisition brutale de la cavalerie autrichienne; vous les refuseriez à la touchante invitation de la patrie éplorée!

Les hommes, les subsistances, les trésors, vous les livrerez à l'ennemi, qui les veut pour lui-même, pour nourrir son despotisme; vous les refuseriez à la république, qui ne les réclame que pour vous, et pour le soutien de vos droits!

Envoyés des assemblées primaires, ne faites que cette comparaison à ceux qui voudraient paralyser la mesure patriotique dont la Convention nationale vous confie aujour-

d'hui la nécessaire, la pressante exécution.

Oui, vos soins généreux auront des succès. Que de preuves récentes n'avez-vous pas de l'esprit public qui rend les succès si faciles, quand on ne veut pas les entraver! Avec quelle rapidité les réquisitions se sont remplies dans les deux bouts des Pyrénées, *et* récemment dans quelques départemens du nord! Une généreuse émulation va se manifester de toutes parts. Il n'y a plus que deux ou trois mois de défense et d'efforts pour conquérir la paix. En invoquant les secours de toutes les parties de l'empire, vous préviendrez l'opprobre qu'imprimaient à la liberté naissante les violations des sermens les plus saints, celui de protéger le sol qui nous vit naître et de défendre les droits que la nation nous donne.

Prévenez cette secousse terrible qui, en dissolvant nos troupes, ne présenterait plus les campagnes que couvertes de bandes errantes, armées de glaives, et provoquées par la faim; prévenez la perte de toutes ces familles, de tous ces hommes

vertueux, dont les cœurs ne battent, depuis quatre années, que pour la liberté. Oh! combien ils s'abusent ceux qui espèrent trouver un asile dans la nuance affaiblie ou décolorée du patriotisme, ou dans les formes douteuses d'une opinion civique! Patriotes faux, pusillanimes ou modérés, percez les frontières, et voyez à Mayence la soldatesque prussienne pendant à leurs fenêtres tous les hommes courageux qui ont osé aspirer un instant à la liberté; pénétrez dans ces repaires de la Vendée, et ne détournez pas, s'il est possible, les regards du spectacle hideux d'un de nos collègues de l'assemblée législative, de Tardiveau, qui, trouvé et reconnu parmi les soldats prisoniers, a été mis en morceaux par les fanatiques et les nobles, pour cela seul qu'il avait été député et membre d'une assemblée nationale.

Ceux qui ne sont point électrisés par les besoins de la patrie, par l'appel qu'elle fait à tous les courages, veulent-ils donc une société de bêtes féroces? Veulent-ils le partage de la France et sa dévastation par des

cannibales en uniformes et des rois détrônés?

Ne serions-nous plus cette nation belliqueuse dont le courage bouillant passa en proverbe en Italie, trois fois conquise par *la furia francese*, et qui fit une promenade de la conquête de la Belgique?....

Ne serions-nous plus ce peuple gaulois qui abattit les tyrans de Rome, et qui marchait dans l'Europe comme un torrent irrésistible? Jusques à quand nos généraux méconnaîtront-ils le tempérament national, qui se détruit par l'attente, et qui remporte des victoires dès qu'il se met en mouvement?

Frères et concitoyens! que de courage vous allez nous rendre pour les fonctions que vous nous avez confiées, si votre mission patriotique s'accomplit avec ce zèle et cet enthousiasme républicain que vous avez montrés au milieu de nous!

Nous nous sommes promis avec vous au champ de la réunion, nous avons juré de concert de sauver la patrie, et nous la sauverons encore une fois; il ne faut qu'un sa-

crifice d'un moment; il ne faut que deux mois de courage, et les tyrans ne seront plus. Si cet effort était au-dessus de notre courage, pensons au prix qu'a coûté la liberté à tous les peuples qui ont voulu la conquérir. La Suisse fut couverte d'ossemens; la Hollande mêle son sang aux eaux de la mer. Différentes guerres civiles accablèrent l'Angleterre, et de grands malheurs ont signalé sa naissance en Amérique. Et nous, plus heureux par les lumières, plus forts par le nombre, plus grands par la punition d'un roi parjure, nous compterons moins de maux et plus de sacrifices, et le calcul ne nous apauvrira point.

En rentrant dans vos cités, députés de Lyon, de Toulon, de Marseille, d'Evreux, de Caen, de la Lozère et de la Vendée, vous avez un beau ministère à remplir; jamais la patrie ne fut mise à une aussi cruelle épreuve qu'elle l'a été par ces villes: et vous tous qui rentrez dans vos foyers, qui revenez au milieu de vos concitoyens, dites-leur que Paris fut toujours le foyer du patriotisme,

que la Montagne a assuré la liberté par son courage et sa constance.

Dites-leur que s'ils ne volent pas eux-mêmes aux frontières ; s'ils ne mettent pas les armes et les subsistances à la réquisition du courage et du patriotisme, nous craignons de voir la liberté périr dans nos mains.

Dites à la jeunesse française que la patrie la met en état de réquisition, et qu'elle est indigne des bienfaits de la liberté si elle ne s'arme tout à coup pour elle.

Dites-leur enfin qu'il n'y a plus de milieu ; le salut de tout ce que nous avons de plus cher nous appelle au combat.

Vaincre ou mourir libres, ou plutôt vaincre pour éviter de tomber dans les mains des barbares esclaves des prêtres et des rois ! Valeur, union, accord, et la victoire est à la république.

Déjà, des monumens dessinés par le génie de la liberté s'élèvent dans cette grande cité ; le peuple français terrasse l'hydre du fédéralisme en présence des préjugés ; la nature nous régénère sur les terrains de la

Bastille, un arc de triomphe pour l'égalité s'élève à côté des palais des riches ; la liberté fière est assise là où un tyran voluptueux a été renversé par le peuple. Un tombeau simple s'élève pour recueillir les cendres des héros morts pour la patrie, et une colonne majestueuse indique l'autel de la patrie, où fut proclamé le vœu unanime du peuple français pour la république.

Citoyens, voilà les momens qui conviennent à des peuples libres; voilà ce que tous les Français vous demandent de consolider pour perpétuer le souvenir du 10 août.

Evitons le reproche adressé à la révolution par les arts... Le despotisme coulait en bronze ses trophées sanglans; pourquoi la liberté coulerait-elle ses monumens en plâtre ? C'est au marbre et aux métaux à éterniser la mémoire de la fondation de la république .... C'est avec les canons pris aux tyrans que nous fondrons la statue de la liberté. Consolons donc les arts affligés d'être méconnus au milieu des orages révolutionnaires ; perpétuons par des monu-

mens les époques que l'histoire a déjà marquées pour l'instruction des siècles à venir, et accompagnons de nos écrits civiques, couvrons de nos applaudissemens fraternels ces initiatives de notre régénération.

Adresse aux Français, adoptée à la suite de ce rapport.

Ils retentissent sans doute dans toute l'étendue de la république, ces cris de joie qui ont proclamé devant vos représentans la constitution que vous avez acceptée. Jamais, depuis qu'il existe des hommes et des empires, un plus grand acte social n'a reçu son accomplissement dans une fête aussi auguste et aussi touchante. Que vos envoyés à Paris rendent témoignage à cette cité célèbre, qui n'a été l'objet de tant de calomnies que parce qu'elle a fait toutes les révolutions; qu'ils disent s'ils n'ont pas trouvé ici dans chaque citoyen un ennemi inexorable des tyrans et de l'anarchie; dans chaque homme un ami, dans chaque repas

un banquet fraternel ! O spectacle le plus magnifique et le plus attendrissant que la terre ait jamais déployé sous les regards de l'Eternel !

Aux armes, Français !

A l'instant même où un peuple d'amis et de frères se tiennent serrés dans leurs embrassemens, les despotes de l'Europe violent nos propriétés et dévastent nos frontières : aux armes ! Levez-vous tous, accourez tous, la liberté appelle les bras de tous ceux dont elle vient de recevoir les sermens. C'est la seconde fois que les tyrans et les esclaves conjurés souillent de leurs pas la terre d'un peuple souverain ; la moitié de leurs armées sacriléges y a trouvé la première fois un tombeau ; que cette fois tous périssent, et que leurs ossemens blanchis dans nos campagnes s'élèvent comme des trophées au milieu des champs que leur sang aura rendus plus féconds. Aux armes, Français ! Couvrez-vous de la gloire la plus éclatante en défendant cette liberté adorée, dont les premiers jours tranquilles répan-

dront sur vous et sur les générations de vos descendans tous les genres de biens et de prospérité.

CONVENTION NATIONALE.

BARÈRE,

AU NOM DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

SÉANCE DU 12 NIVOSE AN II (1er janvier 1794).

CITOYENS,

LE cri de la victoire a retenti des bords du Var aux rives du Rhin; c'est de Landau que le général Hoche vient de dater ses nouveaux succès; c'est à Landau que les représentans du peuple, Saint-Just et Lebas, sont entrés triomphateurs à la tête des colonnes républicaines. Ainsi, les triomphes de la liberté paraissent à la fois aux portes de l'Italie et de l'Allemagne; ainsi

la république prend des forces au nord et au midi, comme elle s'affermit au centre sur les ruines de la Vendée.

Il n'y a qu'un jour, qu'à cette tribune, nous faisions connaître au nord les triomphes du midi; maintenant nous allons apprendre aux défenseurs des Pyrénées les victoires de l'armée de la Moselle et du Rhin, c'est à eux de s'en rendre dignes. Encore hier, nous en recevions l'heureux présage dans le récit de l'adjudant-général de l'armée de la Moselle.

Dans la nuit du 5 au 6 nivose, nous a-t-il dit, la nouvelle de la prise de Toulon a été annoncée aux armées de la Moselle et du Rhin : c'était au milieu de la nuit. La droite de l'armée de la Moselle était campée, marchant sur Lautherbourg, le centre sur les hauteurs de Hanspach; la gauche de l'armée du Rhin, sur les hauteurs en deçà de Rinsfeld; la droite de l'armée de la Moselle, touchant la gauche de celle du Rhin, et campée sur les hauteurs en face de Roth, où était campé l'ennemi.

Une voix ferme réveille le camp : Toulon est pris ; l'Espagnol et l'Anglais fuient comme des lâches : aussitôt les soldats se sont écriés : *Vive la République* ! Puisque nos frères sont entrés à Toulon, nous voulons aller à Landau, et ils partent. — Et Landau n'a plus vu d'ennemis à ses portes.

Une incroyable circulation de victoires s'est établie entre les armées de la république, au milieu des glaces et des frimas, au cœur même de l'hiver. Non, la liberté outragée ne connaît ni climats, ni saisons, elle ne compte pas ses ennemis, elle ne fait que les vaincre.

Les Autrichiens ont été complètement battus; les Prussiens ont essuyé la plus grande déroute, ils ont exécuté sur les bords du Rhin une fuite aussi belle, aussi honorable que celle des Espagnols et des Anglais sur la Méditerranée.

Elles étaient si célèbres, ces troupes formées par Frédéric à la victoire, conduites si bonnement par Guillaume sur nos frontières, et prodiguées si insolemment par

ont signalé la reprise de la frontière du Rhin, la chasse honteuse des hommes qui ont la réputation la plus belliqueuse de l'Europe, et qu'ils disent que le Français républicain est capable et doué de cette grande persévérance militaire qui semblait être l'apanage exclusif des automates *prussiens*.

Les armées du midi mettent de la poésie dans leurs triomphes, les armées du nord surpassent tout l'art des généraux, et s'élèvent au-dessus de toutes les tactiques.

L'armée devant Toulon a frappé un grand coup; elle a été subitement victorieuse; les armées de la Moselle et du Rhin se sont constituées en victoire permanente.

Elles sont à Landau, elles poursuivent l'ennemi, elles prennent son artillerie, ses munitions et ses vivres. Les lâches! ils voulaient nous donner des lois, et ils ne savent que fuir! et ils oublient même qu'ils furent militaires.

En marchant vers Landau, on voulait distribuer du pain aux bataillons: « Nous

n'en voulons que lorsque nous serons arrivés à Landau. » En entrant dans la ville, on a remarqué de l'ordre, de la discipline; pas un homme que l'on puisse accuser de désordre ou de pillage.

Un canonnier prussien allait mettre le feu à une pièce de huit; un républicain l'aperçoit, court au canonnier, lui tranche la tête, et s'empare de la pièce.—Voilà du sang républicain épargné, et un acte de bravoure qui honore le 3e régiment de hussards, dont le colonel Bouchotte, notre ministre de la guerre, avait républicanisé les mœurs et le courage.

Londres et Madrid ont dû calculer hier les résultats de la prise de Toulon. C'est aux cours de Vienne et de Berlin à sentir aujourd'hui les effets du débloquement de Landau. L'influence de ce nouveau succès doit frapper les petits princes d'Allemagne et les villes à contingent, comme la prise de Toulon a dû frapper les petits princes d'Italie et ses diverses républiques. C'est une commotion militaire et politique qui

doit se faire sentir vers les deux côtés de l'Europe.

Il était temps que le ressort de la république, trop long-temps comprimé par les trahisons des généraux et des états-majors, par le fédéralisme administratif et législatif, par le faux patriotisme, par un *fanatisme* usurpateur des couleurs de la liberté; par l'intolérance même de l'athéisme, et par les excès d'une philantropie diplomatique; il était temps que ce ressort reprît son élasticité première; et aussitôt vous l'avez vu, dans la saison même consacrée par la nature au repos, renversant à la fois les armées des tyrans coalisés, exterminant la Vendée, punissant les traîtres, abattant les fédéralistes, profitant des excès du fanatisme prétendu philosophique, reprenant ses cités, reconquérant ses frontières, punissant tous les rebelles, établissant un gouvernement provisoire, un gouvernement nouveau dans l'histoire des peuples et des révolutions, le gouvernement des tempêtes politiques. Asseyons ce gouvernement sur

les ruines de la Vendée, sur les débris du fédéralisme, et sur les victoires remportées par les armées de la république.

(L'orateur donne lecture des lettres et des rapports venus des diverses armées, et termine en proposant le projet de décret suivant, qui est adopté par acclamation.)

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité de Salut public, décrète :

Art. 1er. Les armées de la Moselle et du Rhin, la garnison et les citoyens de Landau, ont bien mérité de la patrie.

2. Les représentans du peuple envoyés près les armées de la Moselle et du Rhin sont chargés de recueillir les traits de courage et de bravoure qui ont signalé cette victoire et de les transmettre incessamment à la Convention nationale.

3. Ils sont autorisés à décerner des récompenses civiques, au nom de la république, aux braves républicains qui se sont distingués dans cette campagne par des actions éclatantes.

4. Les représentans du peuple sont chargés de faire, sans délai, le tableau des pertes qu'ont essuyées les patriotes, soit dans le bombardement de Landau, soit par l'entrée des brigands royalistes de l'Autriche et de la Prusse sur le territoire de la république.

5. Ils enverront à la Convention le nom du citoyen de Landau qui a vu brûler sa maison sans abandonner son poste à l'arsenal, et le nom du soldat qui s'est emparé de la pièce de canon.

6. Le présent décret sera envoyé, par des courriers extraordinaires, dans les départemens et aux armées de la république.

FIN.

TABLE.

FIN DE LA TABLE.



CONDUITE DES PRINCES

DE

LA MAISON DE BOURBON

DURANT LA RÉVOLUTION,

L'ÉMIGRATION ET LE CONSULAT

(1790 À 1805);

PAR M. BARRÈRE,

ANCIEN MEMBRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

Ouvrage commandé à l'Auteur

PAR NAPOLÉON BONAPARTE,

PARIS.

TENON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

Place Saint-André-des-Arts, 11.

BORET, RUE DES POITEVINS, 5.

1834.

